



Commission d'évaluation  
de l'enseignement collégial

# **RAPPORT ANNUEL** **DE GESTION 2016-2017**







Commission d'évaluation  
de l'enseignement collégial

# *RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2016-2017*

Le contenu de cette publication a été rédigé par  
la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial  
888, rue Saint-Jean, 4<sup>e</sup> étage, bureau 400  
Québec (Québec) G1R 5H6  
Téléphone : 418 643-9938  
Télécopieur : 418 643-9019  
[www.ceec.gouv.qc.ca](http://www.ceec.gouv.qc.ca)

Dépôt légal – 2017  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
ISBN : 978-2-550-79866-8 (imprimé)  
ISBN : 978-2-550-79867-5 (PDF)  
ISSN : 1716-7779  
© Gouvernement du Québec, 2017

Monsieur Jacques Chagnon  
Président de l'Assemblée nationale  
Hôtel du Parlement  
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de gestion de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial pour l'année 2016-2017.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre responsable de l'Enseignement supérieur,

Hélène David  
Québec, décembre 2017



Hélène David  
Ministre responsable de l'Enseignement supérieur  
1035, rue De La Chevrotière  
Québec (Québec) G1R 5A5

Madame la Ministre,

Conformément aux dispositions de la Loi sur l'administration publique et de la Loi sur la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial, j'ai l'honneur de vous transmettre le *Rapport annuel de gestion 2016-2017* de la Commission.

Le présent rapport décrit de façon générale la Commission, son mandat et les processus d'évaluation qu'elle privilégie dans l'exercice de son mandat auprès des collèges. Ce rapport rend compte des résultats obtenus au regard des objectifs prévus au *Plan stratégique 2012-2017* ainsi que des activités inscrites au plan de travail annuel de la Commission. Elle y fait état de ses différents travaux, dont ceux liés à l'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges. La Commission présente également les résultats concernant l'évaluation des politiques, des plans stratégiques et de réussite ainsi que des rapports de suivi à ses recommandations transmis par les collèges. Enfin, un chapitre est consacré à l'utilisation des ressources et un autre, aux exigences législatives et gouvernementales auxquelles la Commission doit se conformer.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma considération distinguée

La présidente,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Murielle Lanciault', written in a cursive style.

Murielle Lanciault  
Québec, novembre 2017



---

# Table des matières

<b>Message de la présidente</b> .....	<b>7</b>
<b>Fiabilité des données et contrôles afférents</b> .....	<b>9</b>
<b>Chapitre 1 – La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial</b> .....	<b>11</b>
Présentation de la Commission .....	11
Vision .....	11
Mission et valeurs .....	11
Mandat .....	11
Composition et structure organisationnelle .....	12
Approche et processus d'évaluation .....	12
Approche privilégiée .....	12
Création de comités consultatifs .....	12
Appel à des experts externes .....	13
Processus basé sur l'autoévaluation des établissements .....	13
Processus basé sur une analyse documentaire : évaluation du texte des politiques et des plans .....	14
Diffusion des rapports d'évaluation .....	14
<b>Chapitre 2 – Résultats</b> .....	<b>15</b>
Sommaire des résultats liés à la planification stratégique 2012-2017 .....	15
Résultats détaillés pour l'année 2016-2017 .....	19
PREMIÈRE ORIENTATION	
Contribuer à l'amélioration de l'enseignement collégial par le développement d'un système d'assurance qualité institutionnel efficace .....	19
AXE 1 : L'efficacité du système d'assurance qualité .....	19
Efficacité des systèmes d'assurance qualité des collègues .....	19
Évaluer l'efficacité du système d'assurance qualité des établissements : une troisième année de mise en œuvre .....	21
Efficacité potentielle des composantes d'assurance qualité des collègues .....	23
Suivi systématique des recommandations .....	26
DEUXIÈME ORIENTATION	
Faire reconnaître l'influence des pratiques d'évaluation sur la qualité de l'enseignement collégial .....	29
AXE 2 : Des pratiques d'évaluation reconnues .....	29
Obtenir la reconnaissance à titre d'organisme d'assurance qualité ayant des pratiques exemplaires .....	29
Déployer des stratégies de communication pertinentes .....	31
Résultats détaillés à propos des autres travaux réalisés en 2016-2017 .....	34
Approche préalable à l'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collègues .....	34
Révision du mécanisme de recours concernant les rapports d'évaluation (SAQC) .....	35

Mise à jour et maintien des connaissances en assurance qualité .....	35
Actualisation des outils d'évaluation .....	37
Mise en œuvre de la stratégie de communication .....	37
<b>Chapitre 3 – Utilisation des ressources au 31 mars 2017 .....</b>	<b>39</b>
Les ressources humaines .....	39
La répartition de l'effectif .....	39
Indicateur du taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier .....	40
La formation du personnel .....	40
Mobilisation du personnel et climat de travail .....	41
L'accès à l'égalité en emploi .....	42
Les bonis au rendement .....	43
Les renseignements relatifs aux contrats de service .....	43
Les ressources budgétaires et financières .....	44
Les ressources informationnelles .....	45
<b>Chapitre 4 – Exigences législatives et gouvernementales .....</b>	<b>47</b>
Rapport d'activités .....	47
Réunions de la Commission .....	47
Comité de liaison .....	47
Publications .....	47
Accès aux documents et protection des renseignements personnels .....	48
Accessibilité Web .....	49
Code d'éthique et déontologie .....	50
Développement durable .....	51
Activités réalisées au cours de l'année au regard du Plan d'action 2016-2020 .....	51
Emploi et qualité de la langue française .....	58
Occupation et vitalité des territoires .....	59
Services au citoyen .....	59
<b>Annexes</b>	
Annexe I Organigramme au 31 mars 2017 .....	63
Annexe II Comités consultatifs et experts externes .....	64
Annexe III Comité de liaison .....	67
Annexe IV Méthodologie utilisée pour mesurer les taux de satisfaction pour l'année 2016-2017 .....	68
Annexe V Rapports d'évaluation adoptés en 2016-2017 .....	69
Annexe VI Opérations d'évaluation en cours au 30 juin 2017 .....	71
Annexe VII Politiques et plans évalués en 2016-2017 .....	75
Annexe VIII Opérations d'évaluation antérieures : suites attendues au 30 juin 2017 ....	78
Annexe IX Opérations d'évaluation terminées au 30 juin 2017 .....	85
Annexe X Publications de la Commission depuis 1993 .....	88
Annexe XI Code d'éthique et de déontologie des membres de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial .....	90

---

## *Message de la présidente*

C'est sur une note positive que se conclut l'année 2016-2017, une année marquée par un contexte de mouvance, mais aussi par une grande réussite avec l'obtention d'une reconnaissance internationale de la qualité des pratiques de la Commission par l'International Network for Quality Assurance Agencies in Higher Education (INQAAHE).

D'abord, la Commission a fait face à des changements importants au sein de ses membres, avec les départs successifs de deux commissaires, messieurs Benoît Dubreuil et John Keyes, puis celui de ma prédécesseure à la présidence, madame Céline Durand. J'en profite ici pour les remercier de leur riche apport à la réalisation du mandat de la Commission. Ces départs ont été l'occasion de mettre en lumière la grande capacité d'adaptation de l'équipe qui a malgré tout mené l'ensemble des opérations prévues à la planification annuelle.

Par ailleurs, au cours de l'été 2016, la ministre responsable de l'Enseignement supérieur, madame Hélène David, a annoncé une vaste consultation sur la mise en place éventuelle d'un Conseil des collèges, d'un Conseil des universités et d'une Commission mixte sur l'enseignement supérieur. C'est dans un esprit d'ouverture que la Commission a participé durant l'année 2016-2017 à cette consultation sur le projet proposé et qui pourrait entraîner des modifications importantes à sa mission et à sa gouvernance. En novembre 2016, la Commission a soumis un mémoire et présenté sa position au responsable de la consultation, monsieur Guy Demers, et à ses collaborateurs, madame Rachel Aubé et monsieur Louis Lefebvre. Elle leur a ainsi fait part de sa vision selon laquelle la complémentarité d'un regard externe et du processus d'assurance qualité interne des collèges constituait l'assise essentielle pour maintenir et améliorer de façon continue l'expertise développée par les établissements, en insistant sur l'importance que la fonction d'évaluation soit clairement séparée de la fonction de conseil stratégique et qu'elle soit prise en charge par un organisme autonome et indépendant affecté à l'amélioration continue de l'enseignement supérieur. En mars 2017, elle a manifesté un accueil favorable au Rapport sur le projet de création d'un Conseil des collèges qui recommandait de conserver une indépendance totale entre les fonctions d'évaluation et de conseil du nouvel organisme. Cette consultation aura été l'occasion pour la Commission de réfléchir sur son avenir et de démontrer encore sa flexibilité et sa capacité à s'ajuster aux changements. D'ailleurs, c'est avec intérêt qu'elle attend de connaître les suites qui seront apportées au projet proposé.

L'année 2016-2017 aura aussi permis à la Commission de conclure, de manière très satisfaisante, le processus d'évaluation externe auquel elle s'est soumise auprès de l'International Network for Quality Assurance Agencies in Higher Education (INQAAHE). En effet, la Commission a obtenu en novembre dernier une reconnaissance internationale de la qualité de ses pratiques en évaluation. Le comité d'experts mandaté par l'INQAAHE a conclu que la Commission se conformait entièrement à huit des douze lignes directrices de l'INQAAHE, substantiellement à deux autres normes et partiellement aux deux dernières. La certification obtenue est valide pour cinq ans. Il s'agit d'une reconnaissance qui rejaillit positivement sur l'ensemble du réseau collégial et qui positionne favorablement le Québec sur le plan mondial

---

en matière d'évaluation en enseignement supérieur. Au cours des deux prochaines années, la Commission bonifiera ses pratiques afin de répondre entièrement à l'ensemble des lignes directrices. Elle produira un rapport de suivi pour expliquer ses actions réalisées en ce sens.

C'est avec fierté que j'ai entrepris en mai dernier mon mandat à la tête de la Commission. Aussi, c'est dans une perspective de continuité mais également d'ouverture au changement que j'entends présider les travaux à venir en misant sur la concertation et le dialogue avec les collègues, dans le respect des responsabilités de chacun et de leurs réalités spécifiques.

Par ailleurs, en raison du contexte de mouvance évoqué précédemment, la Commission a fait le choix, en fin d'année, de reconduire d'un an son plan stratégique et d'actualiser en conséquence quelques-unes de ses cibles. Elle en rendra compte au terme du prochain exercice annuel.

La présidente,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Murielle Lanciault', with a stylized flourish at the end.

Murielle Lanciault

Québec, 24 octobre 2017

---

## *Fiabilité des données et contrôles afférents*

Les informations contenues dans ce rapport annuel de gestion relèvent de ma responsabilité relative à la fiabilité des données qui y sont présentées et aux contrôles afférents.

Les résultats du *Rapport annuel de gestion 2016-2017* de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial:

- décrivent fidèlement la mission, les mandats, les valeurs et les orientations que la Commission s'est données pour l'année 2016-2017;
- présentent les objectifs, les indicateurs, les cibles à atteindre et les résultats;
- présentent des données exactes et fiables.

Je déclare que les données contenues dans le présent rapport annuel de gestion ainsi que les contrôles afférents à ces données sont fiables. Les données correspondent à la situation telle qu'elle se présentait lors de l'adoption de ce rapport le 24 octobre 2017.

La présidente,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Murielle Lanciault'.

Murielle Lanciault

Québec, le 24 octobre 2017



---

# Chapitre 1

## La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

### Présentation de la Commission

#### Vision

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial est un organisme reconnu pour son apport spécifique au développement continu de la qualité de l'enseignement collégial et de l'expertise des établissements du réseau collégial québécois en matière d'évaluation.

#### Mission et valeurs

La Commission est un organisme d'assurance qualité public et indépendant dont la mission est de contribuer au développement de la qualité de l'enseignement collégial et d'en témoigner.

Pour assurer l'accomplissement de sa mission et susciter un véritable engagement dans l'amélioration constante de la qualité de la formation, la Commission et son personnel partagent une approche basée sur les valeurs suivantes : l'impartialité, la rigueur, le respect et la collaboration.

#### Mandat

La Commission est appelée à exercer sa mission à l'égard de tous les établissements d'enseignement collégial auxquels s'applique le Règlement sur le régime des études collégiales (chapitre C-29, r. 4). Au 30 juin 2017, le réseau collégial était composé de 108 institutions d'enseignement : 48 cégeps, 21 collèges privés subventionnés, 35 collèges privés non subventionnés et 4 établissements publics relevant d'un ministère ou d'une université.

Par l'adoption de la Loi sur la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (LRQ, chapitre C-32.2) en juin 1993, le gouvernement lui confiait le mandat d'évaluer pour chacun de ces établissements :

- les politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages (PIEA), y compris les procédures de sanction des études, et leur application;
- les politiques institutionnelles d'évaluation des programmes d'études (PIEP) et leur application;
- la mise en œuvre des programmes d'études établis par la ministre responsable de l'Enseignement supérieur;
- les programmes d'études établis par l'établissement, soit les objectifs de ces programmes, leurs standards et leur mise en œuvre.

Pour les cégeps et les collèges privés subventionnés, la Commission évalue aussi la réalisation des activités reliées à leur mission éducative tant au regard de la planification administrative et pédagogique qu'à celui de l'enseignement et des divers services de soutien. Dans le cas des cégeps, cette évaluation englobe celle de leur plan stratégique.

La Commission peut également faire des recommandations à la ministre responsable de l'Enseignement supérieur sur toute question relative aux programmes d'études et aux politiques d'évaluation, y compris sur toute politique gouvernementale ou ministérielle ayant une incidence sur la gestion des programmes d'études et de l'évaluation. Enfin, elle peut recommander à la ministre d'habiliter un collège à décerner le diplôme d'études collégiales. Il revient cependant à la ministre de déterminer si elle veut habiliter des collèges à décerner ce diplôme et aux établissements de présenter leur demande à la ministre.

## **Composition et structure organisationnelle**

La Commission est composée de quatre commissaires, dont une présidente, nommés par le gouvernement pour un mandat d'au plus cinq ans renouvelable une fois. Au 31 mars 2017, deux commissaires étaient en poste. Il s'agit de M<sup>me</sup> Céline Durand, alors présidente, et de M<sup>me</sup> Sylvie Poiret. Vingt et une personnes secondaient les membres de la Commission dans leurs tâches. L'organigramme se trouve à l'annexe I.

## **Approche et processus d'évaluation**

### **Approche privilégiée**

La Commission situe l'ensemble de ses travaux dans une perspective de soutien aux collèges, de collaboration et de respect de leur culture, tout en préservant l'autonomie nécessaire à l'accomplissement de son propre mandat. Afin de réaliser des évaluations efficaces et utiles, elle a choisi d'associer étroitement les collèges et leur personnel à l'identification des éléments à améliorer et à leur prise en charge dans le cadre de solutions adaptées. D'entrée de jeu, elle a opté pour une stratégie visant à accroître progressivement la capacité des collèges à faire de l'évaluation en vue d'assurer l'amélioration continue de la qualité de l'enseignement.

### **Création de comités consultatifs**

En vertu des articles 15 et 19 à 21 de sa loi constitutive, la Commission peut former des comités consultatifs de même que déterminer leurs attributions et leurs règles de fonctionnement. Elle crée de tels comités pour l'appuyer dans la conduite des opérations d'évaluation qu'elle entreprend et nomme les membres après consultation des organismes éducatifs et socioéconomiques concernés. Chaque comité est formé de personnes provenant des milieux de l'enseignement, d'organismes socioprofessionnels et des milieux de travail intéressés à l'évaluation en question. La présidente ou un commissaire en dirige les travaux et un membre du personnel en assure la coordination.

La Commission confie à ces comités le mandat de l'assister dans la définition de la problématique et des enjeux de l'opération ainsi que dans l'élaboration des documents qui serviront à l'évaluation. Selon le cas, elle peut leur demander de contribuer à l'analyse des rapports

d'autoévaluation, de participer à la visite des établissements et de vérifier les constats ainsi que les analyses qui serviront de base au jugement de la Commission. Dans le cas de l'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges, la Commission a décidé, en 2015-2016, de confier à un comité de lecture la responsabilité de porter un regard externe sur ses rapports d'audits. Ce rôle était auparavant attribué à un comité consultatif, qui se réunissait pour procéder à l'examen des rapports. La Commission entend ainsi maintenir la rigueur de son processus de validation des rapports tout en diminuant leur délai de production. L'apport des membres du comité de lecture est d'assurer la clarté et la cohérence d'ensemble des rapports, la justesse des constats et des jugements posés ainsi que l'adéquation du texte aux attentes de la Commission. Les membres des comités consultatifs et de lecture bénéficient d'une formation particulière et collaborent bénévolement aux travaux de la Commission. L'annexe II présente les comités actifs en 2016-2017.

### **Appel à des experts externes**

En vertu de l'article 15 de sa loi constitutive, la Commission peut s'adjoindre des experts pour l'assister dans l'exercice de ses fonctions. Elle fait appel à de telles personnes pour la composition de chaque comité de visite des établissements.

Un comité de visite est habituellement composé de trois experts reconnus pour leur compétence dans l'enseignement collégial ou dans le domaine de connaissances lié à une opération d'évaluation. Il est présidé par un commissaire et un agent de recherche en assume le secrétariat. Par leur contribution aux activités reliées aux visites, la Commission s'attend à ce que les experts l'aident à déterminer les forces et les faiblesses qui ressortent de l'évaluation à laquelle ils ont participé. Elle souhaite obtenir leur opinion sur la performance de l'établissement au regard de chacun des critères d'évaluation et, par la suite, sur le jugement d'ensemble. Comme c'est le cas pour les membres des comités consultatifs, les personnes agissant à titre d'experts externes bénéficient d'une formation particulière et participent de façon bénévole aux travaux des comités de visite. L'annexe II présente la liste des experts externes auxquels la Commission a fait appel en 2016-2017.

### **Processus basé sur l'autoévaluation des établissements**

Comme le prévoient les articles 15 et 16 de sa loi constitutive, la Commission détermine les modalités selon lesquelles elle conduit une évaluation et élabore ses critères et instruments d'évaluation. Ainsi, elle a adopté un processus connu et largement utilisé en enseignement supérieur au Canada et à l'étranger. Les évaluations qu'elle mène dans les collèges s'appuient d'abord sur une autoévaluation réalisée par l'établissement en fonction des critères qu'elle a établis. Un comité de visite composé d'experts externes et de membres de la Commission examine ensuite le rapport d'autoévaluation, effectue une visite à l'établissement et propose une analyse de la situation observée. La Commission porte un jugement sur les objets évalués et, le cas échéant, formule des avis au collège dans une version préliminaire du rapport qu'il est invité à commenter. Les réactions du collège au rapport préliminaire sont prises en compte au moment de l'élaboration de la version définitive du rapport d'évaluation.

Lorsque des améliorations sont requises à la suite de recommandations de la Commission, cette dernière demande aux collèges de rendre compte des actions entreprises. Elle donne à cette fin un délai suffisant pour que les améliorations nécessaires soient apportées. Quand des lacunes graves sont relevées, elle n'hésite pas à exiger d'un collège une seconde autoévaluation et à le visiter de nouveau pour vérifier si les améliorations apportées permettent de redresser la situation observée.

En mars 2017, la Commission a ajouté une nouvelle étape à son processus en mettant en place un mécanisme de recours pour les collèges concernant leurs rapports d'évaluation de l'efficacité de leur système d'assurance qualité. Cette étape leur permet d'exprimer leur point de vue de manière indépendante à l'égard des jugements et avis émis par la Commission dans ses rapports d'évaluation définitifs. Leur réaction finale, portant sur le fond et exprimée sous forme de lettre, est publiée sur le site Internet de la Commission.

### **Processus basé sur une analyse documentaire : évaluation du texte des politiques et des plans**

La Commission s'est dotée de cadres de référence et de divers outils d'analyse adaptés aux documents officiels que les collèges sont tenus de lui transmettre pour évaluation, à savoir les politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages et les politiques institutionnelles d'évaluation des programmes, les plans de réussite ainsi que les plans stratégiques. Cet examen repose sur une base documentaire et ne comprend pas de visite aux établissements.

Lors de l'évaluation du texte d'une politique d'évaluation des apprentissages, la Commission détermine si la politique est à même d'assurer la qualité de l'évaluation des apprentissages des étudiants et si elle permet au collège d'en témoigner. Lorsqu'elle évalue la politique relative aux programmes, la Commission vérifie si elle contient les composantes et les éléments essentiels à la réalisation d'évaluations de qualité et à la prise en compte de cette fonction d'évaluation dans la gestion des programmes d'études.

Depuis juillet 2004, les plans de réussite des cégeps sont évalués au même moment que leurs plans stratégiques puisque les premiers sont désormais intégrés aux seconds. Lorsqu'elle évalue un plan de réussite, la Commission examine son efficacité potentielle et, dans le cas du plan stratégique, elle vérifie sa conformité aux dispositions de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel (LRQ, chapitre C-29). Elle examine aussi l'efficacité potentielle du plan, incluant celle du plan de réussite. L'évaluation des politiques et des plans est réalisée au fur et à mesure de leur transmission par les collèges.

À la fin de l'année 2016-2017, la Commission a convenu d'entreprendre la révision des cadres de référence des politiques institutionnelles et des plans stratégiques et de réussite des collèges. Ces travaux se poursuivront en 2017-2018.

### **Diffusion des rapports d'évaluation**

En vertu de la loi constitutive de la Commission, tous les rapports d'évaluation sont transmis aux collèges concernés ainsi qu'à la ministre responsable de l'Enseignement supérieur. La Commission en assure également la diffusion publique sur son site Internet et à toute personne qui en fait la demande. À la fin de chaque opération d'évaluation, elle publie un rapport synthèse présentant ses principaux constats et le rend public.



# Chapitre 2

## Résultats

Les résultats présentés dans ce rapport annuel de gestion sont reliés aux orientations et aux objectifs du *Plan stratégique 2012-2017* ainsi qu'aux objectifs du plan de travail 2016-2017 de la Commission.

### Sommaire des résultats liés à la planification stratégique 2012-2017

#### Contribuer à l'amélioration de l'enseignement collégial par le développement d'un système d'assurance qualité institutionnel efficace

Objectif	Indicateur	Cible prévue au plan stratégique	Résultats 2016-2017	Résultats 2015-2016	Page
1. Soutenir les établissements d'enseignement collégial dans la mise en place du système d'assurance qualité.	Réalisation d'activités d'information et de soutien auprès de la majorité des collèges. <b>[Indicateur modifié en juin 2016]</b>	Automne 2017. <b>[cible modifiée en juin 2016]</b>	Formations individualisées: objectif annuel en partie atteint.  Rencontres d'échange: objectif annuel atteint.	Objectif annuel atteint.	19
	Taux de satisfaction des établissements d'enseignement collégial relatif aux activités d'information et de soutien offertes.	80 %	Objectif annuel largement dépassé.	Objectif annuel largement dépassé.	20
2. Soutenir les établissements d'enseignement collégial dans la mise en place d'un système de suivi permettant à chacun de bien documenter la mise en œuvre des composantes de son système d'assurance qualité et les résultats obtenus.	Documents de référence publiés et diffusés sur le suivi permanent de la mise en œuvre des composantes du système d'assurance qualité.	Automne 2013.	Retrait officiel de l'objectif, des indicateurs et des cibles en juin 2014.		
	Taux de satisfaction des établissements relatif au soutien offert.	80 %			
3. Évaluer l'efficacité du système d'assurance qualité de chaque établissement d'enseignement collégial.	Cadre de référence sur les orientations de l'opération d'évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité élaboré et diffusé.	Printemps 2013.	s. o.	Objectif atteint au printemps 2013.	—
	Mise en œuvre de l'opération d'évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité.	Quatre établissements volontaires sélectionnés pour la phase de validation, d'ici l'automne 2012.	s. o.	Objectif atteint à l'automne 2012.	—

## Contribuer à l'amélioration de l'enseignement collégial par le développement d'un système d'assurance qualité institutionnel efficace (suite)

Objectif	Indicateur	Cible prévue au plan stratégique	Résultats 2016-2017	Résultats 2015-2016	Page
		Évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité des quatre établissements volontaires, d'ici l'automne 2014. <b>[Cible modifiée en juin 2014]</b>	s. o.	s. o.	—
		Production d'un rapport d'évaluation de la phase de validation, d'ici l'hiver 2015. <b>[Cible modifiée en juin 2014]</b>	s. o.	Objectif atteint selon le délai prévu.	—
		Évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité de près de la moitié des établissements, d'ici l'automne 2017. <b>[Cible modifiée en juin 2016]</b>	Objectif annuel atteint.	Objectif annuel non atteint.	21
4. Évaluer l'efficacité potentielle des composantes d'assurance qualité prévues à la réglementation pour tous les établissements d'enseignement collégial.	Travaux réalisés.	Résultats d'évaluation de toutes les politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages et de toutes les politiques institutionnelles d'évaluation des programmes des établissements du réseau collégial, disponibles d'ici le printemps 2017.	En continu. Objectif annuel atteint.	En continu. Objectif annuel atteint.	23
		Résultats d'évaluation de tous les plans stratégiques, incluant les plans de réussite, des collèges publics, disponibles d'ici le printemps 2017.	En continu. Objectif annuel atteint.	En continu. Objectif annuel atteint.	24
		Résultats d'évaluation des plans de réussite de tous les collèges privés subventionnés concernés, disponibles d'ici le printemps 2017.	En continu. Objectif annuel atteint.	En continu. Objectif annuel atteint.	25

## Contribuer à l'amélioration de l'enseignement collégial par le développement d'un système d'assurance qualité institutionnel efficace (suite)

Objectif	Indicateur	Cible prévue au plan stratégique	Résultats 2016-2017	Résultats 2015-2016	Page
5. Assurer un suivi systématique des recommandations de la Commission.	Traitement, dans un délai de six mois suivant leur réception, de tous les rapports de suivis reçus. <b>[Indicateur modifié en août 2015]</b>	En continu. <b>[Cible modifiée en août 2015]</b>	94,7 % des rapports de suivis traités [18/19].  Objectif annuel en partie atteint.	En continu.  Objectif annuel non atteint.	26
	Implantation d'une démarche de rappel annuel auprès des collèges. <b>[Indicateur modifié en août 2015 – En mars 2017, la Commission a décidé de poursuivre la démarche de rappel de façon annuelle et non semestrielle, comme envisagé au départ]</b>	Automne 2015. <b>[Cible modifiée en août 2015]</b>	s. o.	Démarche implantée.  Objectif atteint au printemps 2016.	–
	Compilation du nombre de suivis transmis par les collèges dans un délai d'un an. <b>[Indicateur modifié en août 2015]</b>	Chaque année, à compter de l'année 2015-2016. <b>[Cible modifiée en août 2015]</b>	Objectif annuel atteint.	Objectif annuel atteint.	27

## Faire reconnaître l'influence des pratiques d'évaluation sur la qualité de l'enseignement collégial

Objectif	Indicateur	Cible prévue au plan stratégique	Résultats 2016-2017	Résultats 2015-2016	Page
6. Obtenir la reconnaissance à titre d'organisme d'assurance qualité en enseignement supérieur ayant des pratiques exemplaires.	Validation des bases conceptuelles et des critères utilisés pour mesurer l'efficacité du système d'assurance qualité par des experts externes.	Automne 2013.	s. o.	Objectif atteint à l'hiver 2013.	—
	Validation du processus d'évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité par un expert externe. <b>[Indicateur modifié en juin 2014]</b>	Automne 2014. <b>[Cible modifiée en juin 2014]</b>	s. o.	Objectif atteint selon le délai prévu.	—
	Évaluation de la Commission par une agence d'assurance qualité externe.	Automne 2016.	s. o.	Objectif atteint en juin 2016, soit avant le délai prévu.	—
	Reconnaissance internationale de l'International Network for Quality Assurance Agencies in Higher Education [INQAAHE].	Automne 2017. <b>[Cible modifiée en juin 2014]</b>	Reconnaissance obtenue à l'automne 2016	s. o.	29
7. Déployer des stratégies de communication pertinentes qui permettent de témoigner des pratiques d'évaluation et de leur impact sur la qualité de l'enseignement.	Bilan de l'évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité.	Chaque année, à partir de l'année scolaire 2014-2015. <b>[Cible modifiée en juin 2014, puis en août 2015]</b>	Objectif annuel atteint.	Objectif annuel atteint.	—
	Synthèse d'une opération ou de la réalisation de l'une de ses étapes présentée aux publics visés.	À chaque opération.	s. o. en 2016-2017.	Objectif atteint [1 opération].	—
	Synthèse des opérations de la Commission, depuis sa création, et de leur impact sur la culture d'évaluation et sur l'amélioration de la qualité.	Automne 2013.	s. o.	Objectif atteint au printemps 2014.	—
	Diffusion, sur le site Internet, de nouvelles portant sur les travaux de la Commission et sur des résultats issus de la veille stratégique en matière d'assurance qualité en enseignement supérieur. <b>[Indicateur modifié en août 2015]</b>	En continu, à compter de l'hiver 2016. <b>[Cible modifiée en août 2015]</b>	Objectif annuel atteint.	Objectif annuel non atteint.	33

## Résultats détaillés pour l'année 2016-2017

Cette partie du deuxième chapitre présente les résultats annuels obtenus au regard des sept objectifs de la planification stratégique de la Commission pour les années 2012-2017 ainsi que les résultats concernant les autres travaux d'évaluation prévus à son plan de travail 2016-2017.

### Résultats détaillés à propos des objectifs stratégiques 2012-2017

Les résultats reliés aux activités de la Commission se réfèrent à l'année scolaire, soit du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2017, conformément à sa loi constitutive.

## PREMIÈRE ORIENTATION

### Contribuer à l'amélioration de l'enseignement collégial par le développement d'un système d'assurance qualité institutionnel efficace

#### AXE 1 : L'efficacité du système d'assurance qualité

#### Efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges

Au printemps 2013, la Commission a amorcé l'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des établissements d'enseignement collégial. Cette évaluation concerne l'ensemble des établissements du réseau collégial et s'appuie sur une démarche d'autoévaluation du collège et sur le rapport qu'il produit.

Les visites d'audit ont débuté à l'automne 2014 et s'étaleront jusqu'à l'hiver 2020, dans le cadre du premier cycle qui est d'une durée de six ans.



Objectif 1 : Soutenir les établissements d'enseignement collégial dans la mise en place du système d'assurance qualité.

#### Tableau synthèse

Indicateurs	Cible	Résultats 2016-2017
Réalisation d'activités d'information et de soutien auprès de la majorité des collèges. <b>[Indicateur modifié en juin 2016]</b>	Automne 2017. <b>[Cible modifiée en juin 2016]</b>	Formations individualisées : 20 établissements. Objectif annuel [21] en partie atteint. Rencontres d'échange : 2 rencontres. Objectif annuel atteint.
Taux de satisfaction des établissements d'enseignement collégial relatif aux activités d'information et de soutien offertes	80 %	99 % Objectif annuel largement dépassé.

#### Information et soutien offerts aux collèges

Soucieuse de soutenir les collèges, la Commission poursuit diverses actions pour les accompagner dans leur démarche en plus de mesurer leur degré de satisfaction à cet égard. Ainsi, elle offre à chaque collège une séance de formation individualisée. Elle tient aussi des rencontres

d'échange sur la démarche avec des représentants des collèges visités par la Commission au cours d'une même session. Les premières de ces rencontres sont l'occasion de présenter à chacun le document de référence associé à l'évaluation et de fournir aux intervenants impliqués dans l'autoévaluation du système d'assurance qualité l'information nécessaire pour amorcer leurs travaux d'autoévaluation. L'ordre de ces séances est modulé selon l'échéancier du premier cycle d'audit. Les rencontres d'échange sur la démarche se déroulent généralement un an après la formation individualisée et un an avant le dépôt du rapport d'autoévaluation des collèges. Elles permettent une mise à jour des connaissances et des communications entre les établissements.

En juin 2016, la Commission a modifié sa cible, désirant désormais informer et soutenir « la majorité » des collèges pour l'automne 2017. Elle a de nouveau révisé sa cible en juin 2017 en se donnant comme échéance le printemps 2018.

#### *Résultats 2016-2017*

Au cours de la dernière année, la Commission a tenu un total de 20 séances de formation individualisées auprès des collèges qui déposeront leur rapport d'autoévaluation durant l'année 2019-2020. Une seule séance a dû être reportée puisqu'aucun élève n'était inscrit au programme au sein du collège concerné.

Deux rencontres de suivi avec les groupes de collèges qui déposeront leur rapport d'autoévaluation durant l'année 2017-2018 ont eu lieu en cours d'année, une à l'automne et l'autre à l'hiver. Au total, 29 personnes provenant de 18 collèges ont ainsi été rencontrées lors de ces séances.

La Commission atteint la cible annuelle qu'elle s'était donnée pour le nombre de rencontres d'échange tenues.

#### **Taux de satisfaction des collèges à l'égard des activités de formation et de soutien**

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'opération d'évaluation, le taux de satisfaction des collèges relatif aux activités de formation et de soutien que la Commission met sur pied à leur intention est mesuré chaque année de la durée du *Plan stratégique 2012-2017*. Pour ce faire, la Commission a élaboré divers questionnaires et une stratégie lui permettant de recueillir l'opinion des personnes ayant participé aux activités de formation personnalisée et régionale depuis 2013-2014. À la suite des séances de formation personnalisée et régionale et des rencontres de suivi par groupes de collèges, la Commission contacte les directions des collèges ayant pris part aux rencontres et leur demande de solliciter la participation des membres de leur personnel qui y ont assisté.

#### *Résultats 2016-2017*

La compilation des réponses au questionnaire rempli par les personnes ayant participé aux activités de formation personnalisée et régionale au cours de la dernière année a permis de constater un taux élevé de satisfaction. Le taux global s'élève, pour l'année 2016-2017, à 99 % (202 personnes satisfaites sur un total de 205 répondants). Ce taux s'élevait l'année dernière à 97 %.

Par ailleurs, la Commission mesure également, chaque année, le taux de satisfaction des experts ayant participé à des comités de visite, des membres du comité de lecture de l'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité de collèges, de même que des membres des comités consultatifs pour ses autres évaluations. Pour l'année 2016-2017, le taux de satisfaction de ces derniers est de 100 % avec un taux de participation de 51 % (29 répondants sur un potentiel de 57 personnes).



Objectif 3: Évaluer l'efficacité du système d'assurance qualité de chaque établissement d'enseignement collégial.

### Tableau synthèse

Indicateurs	Cible	Résultats 2016-2017
Cadre de référence sur les orientations de l'opération d'évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité élaboré et diffusé.	Printemps 2013. <i>Objectif atteint selon le délai prévu.</i>	s. o.
Mise en œuvre de l'opération d'évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité.	Quatre établissements volontaires sélectionnés pour la phase de validation, d'ici l'automne 2012. <i>Objectif atteint selon le délai prévu.</i>	s. o.
	Évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité des quatre établissements volontaires, d'ici l'automne 2014. <b>[Modification de la cible en juin 2014]</b> <i>Objectif atteint selon le délai prévu.</i>	s. o.
	Production d'un rapport d'évaluation de la phase de validation, d'ici l'hiver 2015. <b>[Modification officielle de l'échéance en juin 2014]</b> <i>Objectif atteint selon le délai prévu.</i>	s. o.
	Évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité de près de la moitié des établissements, d'ici l'automne 2017. <b>[Modification officielle du pourcentage de la cible en juin 2016]</b>	17 collèges évalués, comme prévu. <i>Objectif annuel atteint.</i>

### Évaluer l'efficacité du système d'assurance qualité des établissements : une troisième année de mise en œuvre

L'année 2016-2017, troisième année de mise en œuvre de l'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges, a été davantage chargée que la précédente, qui avait été marquée par l'adoption d'une résolution de l'assemblée générale de la Fédération des cégeps visant notamment à suspendre les activités d'évaluation menées par la Commission dans un contexte de compression budgétaire. Cette décision a eu un impact important sur les travaux de la Commission qui a dû réviser sa planification du premier cycle d'audit. Ainsi, les activités prévues en 2015-2016 (visites et dépôt de rapports d'évaluation) pour treize cégeps ont dû être reportées aux sessions ultérieures, notamment à l'automne 2016 et à l'hiver 2017, ce qui a accru la charge de travail initialement envisagée pour la Commission durant l'année. La planification des activités d'évaluation est demeurée inchangée pour les collèges privés.

La Commission a modifié le pourcentage de la cible en juin 2016, visant désormais à évaluer « près de la moitié » des établissements. La cible a été revue en juin 2017 lorsque la Commission a décidé de prolonger d'un an son plan stratégique.

*Résultats 2016-2017*

Au cours de l'année, 15 rapports d'évaluation préliminaires ont été transmis aux collègues avant la fin de la session au cours de laquelle ils ont été adoptés. Un total de 14 rapports définitifs ont pour leur part été adoptés par la Commission, dont 11 ont été transmis aux collègues avant le 30 juin 2017.

En ce qui a trait aux jugements portés, la Commission a statué que le système d'assurance qualité des collèges et la gestion qu'ils en ont faite garantissaient l'amélioration continue de la qualité dans 35,7 % des cas (5/14), qu'ils la garantissaient généralement dans 57,1 % des cas (8/14), tandis qu'ils ne la garantissaient que partiellement dans 7,1 % des cas (1/14).

Par ailleurs, les neuf visites prévues à l'automne 2016 ont eu lieu, de même que les huit prévues à l'hiver 2017, pour un total de dix-sept visites réalisées en 2016-2017. Conformément à la cible modifiée en juin 2016, les audits auront été réalisés dans 46 % des collèges à l'automne 2017.

Par ailleurs, un bilan des résultats de l'an 2 du premier cycle d'audit (2015-2016) a été produit en cours d'année. Ce bilan est présenté sommairement à la section portant sur l'objectif 7 (page 32).

**Recrutement et formation des experts**

Afin de s'assurer qu'elle peut compter sur l'appui d'un nombre suffisant de collaborateurs externes, la Commission recrute des experts sur une base continue. Par ailleurs, elle poursuit des activités ponctuelles de recrutement lorsqu'elle le juge nécessaire.

*Résultats 2016-2017*

En 2016-2017, la Commission a effectué une démarche de recrutement auprès du réseau collégial afin d'obtenir de nouvelles collaborations pour l'évaluation des systèmes d'assurance qualité des collèges. Elle a par ailleurs sollicité d'autres réseaux (universités, ordres professionnels, etc.) pour permettre à d'autres types d'expertise de contribuer à ses travaux, et ce, tel que le lui a suggéré l'INQAAHE lors du processus d'accréditation de la qualité de ses pratiques.

En juillet 2016, le nombre total d'experts internes et externes au réseau inscrits à la banque s'élevait à 111 personnes. Au 30 juin 2017, ce nombre s'élevait à 123 personnes, ce qui correspond à une augmentation de près de 10 %.

Des démarches ont aussi été entreprises en fin d'année afin de solliciter des experts externes pour collaborer à l'Approche préalable à l'évaluation des systèmes d'assurance qualité des collèges nouvellement créés. Cet exercice nécessite une expertise plus pointue puisqu'il concerne des opérations plus anciennes de la Commission. Ce processus de recrutement se poursuivra au cours de la prochaine année.



Objectif 4: Évaluer l'efficacité potentielle des composantes d'assurance qualité prévues à la réglementation pour tous les établissements d'enseignement collégial.

### Tableau synthèse

Indicateurs	Cible	Résultats 2016-2017
Travaux réalisés.	Résultats d'évaluation de toutes les politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages et de toutes les politiques institutionnelles d'évaluation des programmes des établissements du réseau collégial, disponibles d'ici le printemps 2017.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 23 politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages examinées et 20 rapports d'évaluation transmis.</li> <li>• 19 politiques institutionnelles d'évaluation des programmes examinées et 17 rapports d'évaluation transmis.</li> </ul> <i>Objectif annuel atteint.</i>
	Résultats d'évaluation de tous les plans stratégiques, incluant les plans de réussite, des collèges publics, disponibles d'ici le printemps 2017.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 8 plans stratégiques examinés et 7 rapports d'évaluation transmis.</li> </ul> <i>Objectif annuel atteint.</i>
	Résultats d'évaluation des plans de réussite de tous les collèges privés subventionnés concernés, disponibles d'ici le printemps 2017.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 3 plans de réussite examinés et 2 rapports d'évaluation transmis.</li> </ul> <i>Objectif annuel atteint.</i>

La Commission doit s'assurer que les composantes du système d'assurance qualité sont conformes aux obligations réglementaires des collèges et contiennent les éléments essentiels pour garantir que chacune atteint ses objectifs. La procédure retenue pour examiner l'efficacité potentielle de ces documents officiels, les obligations des collèges à l'égard des recommandations de la Commission et la manière dont les résultats sont rendus publics sont connues de tous les établissements. Ces pratiques sont d'ailleurs présentées brièvement à la page 14 du présent rapport.

### Efficacité potentielle des composantes d'assurance qualité des collèges

Les quatre mécanismes d'assurance qualité évalués par la Commission sont les PIEA et les PIEP de tous les établissements du réseau collégial, les plans stratégiques des cégeps ainsi que les plans de réussite des cégeps et des collèges privés subventionnés concernés.

Au cours d'une année donnée, la Commission évalue l'ensemble des politiques et plans disponibles au plus tard au printemps de l'année de référence. Par ailleurs, l'écart entre le nombre de documents examinés (politiques et plans) et le nombre de rapports d'évaluation transmis aux collèges s'explique par le fait que certains des rapports ont été adoptés à la fin de l'année couverte par un rapport annuel et envoyés aux collèges au début de l'année suivante.

#### **Les politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages et les politiques institutionnelles d'évaluation des programmes**

En vertu des articles 24 et 25 du Règlement sur le régime des études collégiales, chaque établissement doit adopter une PIEA et une PIEP et en assurer l'application. Les collèges transmettent ensuite ces documents à la Commission pour évaluation.

La PIEA constitue l'engagement public du collège à assumer sa responsabilité d'évaluer de façon juste et équitable les apprentissages de ses étudiants et d'en témoigner. La Commission examine le contenu de la politique et vérifie si elle répond aux exigences du Règlement et aux critères d'évaluation de la Commission. Une politique répondant à ces exigences et à ces normes est jugée entièrement satisfaisante.

La PIEP est le mécanisme prévu pour assurer la qualité de la formation dans les collèges. Cette politique décrit de quelle manière le collège assume sa responsabilité d'évaluer ses programmes et d'en témoigner. Une PIEP est jugée entièrement satisfaisante lorsqu'elle comprend les composantes et les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité.

#### *Résultats 2016-2017*

Ce sont 43 rapports d'évaluation des politiques institutionnelles au total qui ont été adoptés par la Commission en 2016-2017. Parmi ceux-ci, 23 concernaient des PIEA et 20 portaient sur des PIEP.

Parmi les PIEA évaluées, 16 (69,6 %) ont été jugées satisfaisantes ou entièrement satisfaisantes, et 7 (30,4 %) partiellement satisfaisantes. Au 30 juin 2017, six collèges nouvellement créés n'avaient pas encore transmis la première version de leur PIEA à la Commission pour évaluation. Parmi ceux-ci, on compte trois collèges qui ont obtenu un permis d'enseignement en cours d'année.

La Commission a également examiné 19 PIEP. Parmi ces politiques, 15 (79 %) ont été jugées satisfaisantes ou entièrement satisfaisantes, et 4 partiellement satisfaisantes (31,1 %). Neuf collèges au total n'avaient pas encore transmis leur PIEP au 30 juin 2017, puisqu'à une exception près, ils avaient amorcé leurs activités en cours d'année ou l'année précédente.

Au total, 38 rapports d'évaluation des PIEP et des PIEA ont été transmis aux établissements en 2016-2017. Les jugements formulés pour chacune de ces politiques sont présentés à l'annexe VII.

#### ***Les plans stratégiques, incluant les plans de réussite, des collèges publics***

En vertu des articles 16.1 et 16.2 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel, les cégeps sont tenus de se doter d'un plan stratégique couvrant une période de plusieurs années et d'y intégrer leur plan de réussite. En tenant compte de sa situation et des orientations stratégiques ministérielles, chaque cégep présente dans son plan les objectifs et des moyens qu'il entend mettre en œuvre pour réaliser sa mission. Ce plan doit être révisé annuellement et, le cas échéant, actualisé. Composante d'assurance qualité spécifique aux cégeps, le plan stratégique et son éventuelle actualisation doivent être transmis à la Commission qui les évalue au fur et à mesure de leur transmission. La Commission examine alors la conformité du plan à la Loi et son efficacité potentielle. La procédure retenue pour l'évaluation des plans stratégiques et des plans de réussite est présentée à la page 14 du présent rapport.

*Résultats 2016-2017*

La Commission a évalué un total de huit nouveaux plans stratégiques en cours d'année, en plus de l'actualisation d'un plan existant. À l'exception d'un rapport adopté en fin d'année, elle les a tous transmis aux collèges concernés. Dans la majorité des cas (87,5 %), sauf un cas, elle a jugé que les plans ou les modifications qui leur avaient été apportées comprenaient les éléments ou l'ensemble des éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité.

La Commission a atteint son objectif annuel concernant l'évaluation des plans stratégiques des collèges. Les jugements formulés dans le cadre de l'évaluation des plans sont présentés à l'annexe VII du rapport.

**Les plans de réussite des collèges privés subventionnés concernés**

Dans son plan de réussite, chaque collège indique comment il entend assumer sa responsabilité d'améliorer la réussite scolaire et le taux de diplomation de ses étudiants, de même qu'en témoigner.

Les collèges privés subventionnés ne sont pas tenus d'adopter un plan de réussite. Toutefois, ils peuvent le faire pour bénéficier de l'aide financière accordée à l'intérieur d'une annexe budgétaire<sup>1</sup>. Dans un tel cas, la Commission évalue les plans qui lui sont transmis et elle se prononce alors sur la rigueur ainsi que sur l'efficacité potentielle du plan par rapport à l'atteinte des objectifs déterminés et à la prise en charge institutionnelle de la réussite des étudiants.

*Résultats 2016-2017*

Au cours de l'année, la Commission a adopté trois rapports d'évaluation concernant des plans de réussite des collèges privés subventionnés. Deux des trois plans évalués comprennent les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité. Les jugements rendus pour chacun d'eux sont présentés à l'annexe VII du rapport.



Objectif 5: Assurer un suivi systématique des recommandations de la Commission.

**Tableau synthèse**

Indicateurs	Cible	Résultats 2016-2017
Traitement, dans un délai de six mois suivant leur réception, de tous les rapports de suivis reçus. <b>[Indicateur modifié en août 2015]</b>	En continu. <b>[Cible modifiée en août 2015]</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>94,7 % [18/19] des rapports de suivis traités dans un délai de six mois.</li> </ul> <i>Objectif annuel atteint en partie.</i>
Implantation d'une démarche de rappel annuel auprès des collèges. <b>[Indicateur modifié en août 2015]</b> <i>En mars 2017, la Commission a décidé de poursuivre la démarche de rappel de façon annuelle et non semestrielle, comme envisagé au départ.</i>	Automne 2015. <b>[Cible modifiée en août 2015]</b>	s. o.
Compilation du nombre de suivis transmis par les collèges dans un délai d'un an. <b>[Indicateur modifié en août 2015]</b>	Chaque année, à compter de l'année 2015-2016. <b>[Cible modifiée en août 2015]</b>	17 suivis sur 19 examinés [89 %] et qui ont été transmis dans un délai de 1 an. <i>Objectif annuel atteint.</i>

1. En vertu de l'annexe budgétaire 039 du Régime budgétaire et financier des établissements privés d'ordre collégial, les établissements qui déposent un plan de réussite au Ministère et à la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial reçoivent un financement destiné à la mise en œuvre de ce plan.

## Suivi systématique des recommandations

L'obligation pour les collèges de donner des suites appropriées aux recommandations de la Commission fait partie du processus d'évaluation. Les délais accordés pour apporter les modifications susceptibles d'améliorer la situation observée peuvent varier d'une opération à l'autre. Ainsi, dans la majorité des cas, un délai d'un an a été imparti aux collèges. Toutefois, ce délai a parfois été modulé en fonction de l'ampleur des mesures à prendre pour donner des suites adéquates. Lors de l'évaluation institutionnelle, par exemple, la Commission a choisi de ne pas fixer d'échéance, alors que dans le cas particulier de l'évaluation de l'application de la PIEA, il a été décidé de déterminer avec chaque collège le délai qui convenait à sa situation.

Le processus est considéré comme étant incomplet tant et aussi longtemps que le collège n'a pas donné de suites appropriées à l'ensemble des recommandations émises, peu importe l'objet d'évaluation. Ainsi, des établissements peuvent produire plusieurs rapports avant que les actions réalisées répondent aux exigences de la Commission. Lorsque d'autres suites sont demandées, le nouveau délai accordé au collège est modifié en conséquence. Ce processus, basé sur l'autoévaluation des établissements, est présenté à la page 13 du rapport.

En août 2015, la Commission a précisé les actions qu'elle entendait privilégier concernant le suivi systématique de ses recommandations par les établissements. Elle énonçait ainsi trois nouveaux indicateurs ci-dessus mentionnés en remplacement de l'indicateur « Proportion des établissements qui assurent un suivi aux recommandations de la Commission », qui était jusque-là présent dans son plan stratégique. Par ailleurs, dans le cadre de l'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges, la Commission insiste, lors de ses formations individualisées, sur l'importance d'avoir complété ces suivis avant ou au moment de la visite d'audit, de façon à ce que les établissements puissent désormais s'inscrire résolument dans le nouveau paradigme de l'assurance qualité.

### **Traitement des rapports de suivi dans un délai de six mois**

La Commission s'est engagée, au cours de l'année 2015, à traiter l'ensemble des rapports de suivi (y compris ceux inclus dans le traitement intégré des suivis) que lui transmettent les collèges à l'intérieur d'un délai de six mois. L'indicateur ayant été défini dans l'année suivant son adoption, des données préliminaires ont pu être présentées dans le rapport précédent, soit le *Rapport annuel de gestion 2015-2016*.

#### *Résultats 2016-2017*

Parmi l'ensemble des suivis traités dans l'année, 94,7% (18/19) l'ont été à l'intérieur d'un délai de six mois à partir de la réception du dernier document en provenance des collèges. Le délai moyen de traitement des suivis est de trois mois.

### **Démarche systématique de relance auprès des collèges**

Afin de s'assurer que les collèges donnent des suites aux recommandations dans les délais impartis, la Commission a décidé, en août 2015, d'instaurer une démarche de relance semi-annuelle auprès des établissements. Toutefois, dans le contexte entourant la suspension par les cégeps des travaux menés par la Commission, une seule relance avait été effectuée à la fin de l'année 2015-2016.

*Résultats 2016-2017*

À l'automne 2016, la Commission a effectué le bilan de la démarche de relance réalisée durant la précédente session. Cet exercice a mis en lumière la pertinence de maintenir une seule relance annuellement. Cette démarche nécessite d'abord l'élaboration d'un portrait de la situation de chaque collègue concerné par un ou plusieurs suivis. Cette étape a pu être complétée avant la fin de l'année, mais les collègues seront finalement relancés au début de l'automne 2017. En effet, le personnel a été largement mobilisé par les opérations d'évaluation qui ont dû être effectuées en 2016-2017. Par ailleurs, l'indicateur relatif à la démarche de relance a été modifié en mars 2017.

**Suivis transmis par les collègues**

Chaque année, la Commission mesure le délai de transmission des suivis par les collègues à la suite des recommandations émises dans ses rapports, et cela, depuis qu'elle s'est engagée à le faire en août 2015. Rappelons que le délai accordé par la Commission pour transmettre un suivi est généralement d'un an.

*Résultats 2016-2017*

En 2016-2017, 89 % (17/19) des suivis traités au cours de l'année ont été reçus dans le délai prescrit d'un an par rapport à la dernière échéance convenue. Le délai moyen de transmission des suivis par les collègues s'élève à près de sept mois. Il est à noter que ce calcul est effectué à partir de la plus récente date convenue avec le collègue pour donner suite à ses recommandations. La date d'échéance formulée initialement par la Commission devance parfois de plusieurs mois ou même de plusieurs années celle qui est ici utilisée pour le calcul du délai.

Au 30 juin 2017, la Commission était en attente d'un total de 47 suivis depuis plus d'un an après l'émission de ses recommandations. Ce nombre de suivis en attente s'élevait à 54 à pareille date l'année dernière. Cette diminution peut être attribuable à la reprise des travaux avec les cégeps de même qu'à la relance faite auprès de l'ensemble des collègues en juin 2016.

**Traitement intégré des suivis**

La Commission poursuit une démarche spécifique auprès de certains collègues qui ont cumulé plusieurs recommandations touchant des opérations distinctes. Cette démarche permet d'accompagner ces collègues dans le processus de règlement de ces suivis.

En effet, avant d'entreprendre le vaste chantier d'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité, la Commission a effectué, en 2011-2012, une analyse en profondeur du dossier de chaque collègue. Elle souhaitait ainsi dresser un portrait juste de la situation et mettre en place une procédure simple et efficace qui permettrait à chacun d'entreprendre les actions requises pour répondre à ses exigences et donner des suites adéquates aux recommandations encore en vigueur. Pour les collègues dont le cas a alors été jugé problématique, la procédure suivante a été établie: sur la base des résultats de son analyse, la Commission leur a proposé un traitement intégré des recommandations adapté à leur situation; les collègues devaient ensuite inscrire cette proposition, modifiée ou non, dans un plan d'action institutionnel et le remettre pour évaluation à la Commission qui produit et adopte un rapport comprenant les modalités de traitements acceptées et les échéances pour la mise en œuvre du plan d'action. D'autres collègues ayant encore plusieurs suites à donner, mais dont la situation a été jugée moins critique, se sont vu proposer de regrouper leurs recommandations par thèmes selon un échéancier convenu avec la Commission.

Pour la majorité des collèges, les résultats de l'analyse effectuée en 2011-2012 ont démontré que le traitement des suivis pouvait se faire selon la procédure habituelle. Cependant, la situation de neuf collèges nécessitait d'avoir recours à la procédure menant à l'adoption d'un plan d'action institutionnel. Sept des neuf collèges se sont dotés d'un tel plan. Par ailleurs, l'analyse a permis de constater que des suites satisfaisantes avaient été données, lors d'opérations d'évaluation ultérieures, à des recommandations formulées précédemment. Lorsque c'était le cas, elles ont été levées au moment de l'adoption de chaque plan d'action par la Commission.

#### *Résultats 2016-2017*

Au 30 juin 2017, cinq des neuf collèges concernés au départ demeuraient visés par le traitement intégré des suivis, les quatre autres ayant complété leurs suivis. Quatre de ces cinq collèges ont déposé auprès de la Commission les plans d'action adoptés par leurs conseils d'administration respectifs. Au printemps, la Commission a soumis une nouvelle proposition de plan d'action au dernier des cinq collèges.

Par ailleurs, au cours de l'automne 2016, la Commission a dressé un nouveau portrait de la situation relative aux recommandations pendantes. Les cas de sept collèges ont alors été ciblés comme étant complexes, puisqu'ils étaient concernés par un minimum de sept recommandations toujours en vigueur. Des démarches ont donc été entreprises auprès de ces établissements pour leur proposer l'adoption d'un plan d'action dans le cadre de l'approche de traitement intégré des suivis. À ce jour, ces démarches ont permis de constater dans certains cas que les collèges sont en mouvement pour améliorer leur situation ou comptent s'y remettre. De plus, à la suite d'une proposition de plan d'action formulée par la Commission, l'un des collèges visés a accepté d'adopter un plan d'action institutionnel. Celui-ci sera évalué par la Commission à l'automne 2017. Les démarches relatives à cette approche se poursuivront aussi durant la prochaine année.

**DEUXIÈME ORIENTATION****Faire reconnaître l'influence des pratiques d'évaluation sur la qualité de l'enseignement collégial**

Objectif 6: Obtenir la reconnaissance à titre d'organisme d'assurance qualité en enseignement supérieur ayant des pratiques exemplaires.

**Tableau synthèse**

Indicateurs	Cible	Résultats 2016-2017
Validation des bases conceptuelles et des critères utilisés pour mesurer l'efficacité du système d'assurance qualité par des experts externes.	Automne 2013. <i>Objectif atteint selon le délai prévu.</i>	s. o.
Validation du processus d'évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité par un expert externe. <b>[Ajout en juin 2014]</b>	Automne 2014. <b>[Cible modifiée en juin 2014]</b> <i>Objectif atteint selon le délai prévu.</i>	s. o.
Évaluation de la Commission par une agence d'assurance qualité externe.	Automne 2016. <i>Objectif atteint avant le délai prévu.</i>	s. o.
Reconnaissance internationale de l'International Network for Quality Assurance Agencies in Higher Education [INQAAHE].	Automne 2017. <b>[Cible modifiée en juin 2014]</b>	Reconnaissance obtenue à l'automne 2016.

Note : Comme l'indique le tableau ci-dessus, les première, seconde et troisième cibles de l'objectif 6 ont été atteintes selon le délai prévu ou avant celui-ci. Aucun résultat n'est donc relié à ces cibles pour l'année 2016-2017.

**AXE 2: Des pratiques d'évaluation reconnues**

Obtenir la reconnaissance à titre d'organisme d'assurance qualité ayant des pratiques exemplaires

**Évaluation par une agence d'assurance qualité et reconnaissance des pratiques par une agence internationale**

Dans son plan stratégique, la Commission a convenu de faire les démarches nécessaires pour obtenir une reconnaissance officielle à titre d'organisme d'assurance qualité en enseignement supérieur ayant des pratiques exemplaires, celles-ci passant par une évaluation externe de ses processus et mécanismes. En 2012-2013, la Commission a donc entrepris une première démarche auprès d'une organisation reconnue et pouvant agir à ce titre, soit l'International Network for Quality Assurance Agencies in Higher Education (INQAAHE). Cet organisme, composé de membres qui proviennent de partout dans le monde – dont la Commission –, a notamment le mandat d'examiner les pratiques et de déterminer, à partir d'un guide conçu à cet effet, s'il s'agit des meilleures pratiques d'assurance qualité externe en enseignement supérieur.

Comme en témoignent les rapports annuels antérieurs de la Commission, son dossier initial a été jugé incomplet. Après différentes démarches, elle a décidé de reporter à l'automne 2017 la réalisation de cette action et elle a modifié en conséquence son plan stratégique. Ainsi, en 2015-2016, la Commission a préparé et soumis un nouveau dossier de reconnaissance de ses pratiques à l'INQAAHE.

Au cours de la semaine du 13 juin 2016, la Commission a accueilli le comité d'experts formé par l'INQAAHE pour mener son évaluation. Le comité était composé de trois personnes expérimentées dans le domaine de l'assurance qualité en enseignement supérieur. Il a rencontré différentes instances, dont les membres de la Commission, ainsi que son personnel professionnel et administratif, des représentants du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, des experts et des représentants d'établissements ayant participé aux opérations de la Commission, des représentants des associations professionnelles ainsi que des étudiants. La visite du comité a donc marqué une étape importante du processus d'évaluation de la Commission par l'agence internationale qui devait ensuite transmettre son rapport à l'automne 2016.

#### *Résultats 2016-2017*

La Commission a reçu le rapport préliminaire du comité d'experts au début de septembre 2016. Elle a communiqué rapidement ses réactions à celui-ci et le comité a transmis la version définitive de son rapport à l'agence à la fin du mois de septembre. Le conseil de l'INQAAHE a transmis son rapport d'évaluation à la Commission le 25 novembre et lui a décerné un certificat de reconnaissance de la qualité de ses pratiques. En effet, l'agence a jugé que la Commission se conformait entièrement à 8 des 12 lignes directrices établies dans le cadre de référence. Elle lui a aussi demandé de produire un rapport de suivi dans un délai de deux ans (soit avant le 23 novembre 2018) afin d'expliquer les actions réalisées pour se conformer pleinement aux quatre normes auxquelles elle répond substantiellement ou partiellement.

La Commission a actualisé le plan d'action qu'elle avait joint à son rapport d'autoévaluation afin de prendre en considération les constats issus du rapport de l'INQAAHE et pour faire état du niveau d'avancement des mesures préalablement ciblées. En février 2017, elle a acheminé son plan actualisé à l'INQAAHE qui a alors confirmé, en mars, qu'il attendrait un rapport de suivi de la part de la Commission en novembre 2018.

Afin de maximiser les répercussions positives de la démarche réalisée pour l'obtention de cette reconnaissance, la Commission s'est assurée de publier le rapport de l'INQAHEE sur son site Internet et d'en diffuser le contenu de différentes manières (communiqué, présentations, etc.) auprès du réseau collégial.



Objectif 7: Déployer des stratégies de communication pertinentes qui permettent de témoigner des pratiques d'évaluation et de leur impact sur la qualité de l'enseignement.

### Tableau synthèse

Indicateurs	Cible	Résultats 2016-2017
Bilan de l'évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité.	Chaque année, à partir de l'année scolaire 2015-2016. <b>[Cible modifiée en juin 2014 et en août 2015]</b>	Bilan des résultats de l'an 2 publié en mars 2017. <i>Objectif annuel atteint.</i>
Synthèse d'une opération ou de la réalisation de l'une de ses étapes présentée aux publics visés.	À chaque opération.	s. o. en 2016-2017.
Synthèse des opérations de la Commission, depuis sa création, et de leur impact sur la culture d'évaluation et sur l'amélioration de la qualité.	Automne 2013. <i>Objectif atteint au printemps 2014.</i>	s. o.
Diffusion, sur le site Internet, de nouvelles portant sur les travaux de la Commission et sur des résultats issus de la veille stratégique en matière d'assurance qualité en enseignement supérieur. <b>[Indicateur modifié en août 2015]</b>	En continu, à compter de l'hiver 2016. <b>[Cible modifiée en août 2015]</b>	Diffusion hebdomadaire de nouvelles sur le site Internet. <i>Objectif annuel atteint.</i>

Note : Comme l'indique le tableau ci-dessus, la troisième cible de l'objectif 7 a été atteinte au printemps 2014. Aucun résultat n'est donc relié à cette cible pour l'année 2016-2017.

## Déployer des stratégies de communication pertinentes

En vertu de sa loi constitutive, la Commission doit rendre ses rapports d'évaluation publics de la manière qu'elle juge appropriée (art. 18). Afin de répondre de la meilleure façon possible à cette obligation légale qui consiste à témoigner du développement de la qualité de l'enseignement collégial, elle publie sur son site Internet tous les rapports d'évaluation qu'elle transmet aux collègues et à la ministre. Il en est de même pour les bilans et rapports synthèses produits au terme de ses opérations, les rapports annuels de gestion et tous les documents qu'elle élabore à l'intention des collègues pour les soutenir dans les démarches d'autoévaluation qu'elle leur demande de réaliser. Elle s'assure ainsi de rendre accessibles, au plus grand nombre possible, la documentation utile aux évaluations demandées ainsi que les résultats de ses travaux.

La Commission est fréquemment amenée à communiquer l'information entourant ses opérations, incluant les résultats de ses travaux, et à mesurer leur taux de pénétration autant à l'intérieur des collèges qu'auprès des intervenants du réseau collégial et du public en général. Consciente du caractère spécialisé des contenus traités, elle souhaite accroître le rayonnement de son témoignage en axant ses pratiques de communication sur la multiplication des échanges avec les publics plus directement visés par ses opérations, tout au long du processus, de même que sur la diffusion continue de l'information relative à l'avancement de ses travaux auprès de ces publics et de la population. À cet effet, elle a élaboré un plan de communication couvrant la période du Plan stratégique 2012-2017. Ce plan est actualisé annuellement. Les activités découlant de cette stratégie qui ne sont pas en lien avec les indicateurs de l'objectif 7 sont présentées dans la section consacrée aux autres travaux à la page 37 du rapport.

### ***Bilan de l'évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité***

Dans sa planification stratégique, la Commission a envisagé de faire un premier bilan annuel de l'opération sur l'efficacité des systèmes d'assurance qualité dès l'année 2013-2014. Les modifications apportées à l'échéancier des visites d'audit de la phase de validation et de la deuxième vague de collèges ont fait en sorte qu'il était impossible de présenter un bilan pour l'année 2013-2014. La Commission a donc décidé de procéder à un tel bilan au cours de l'année suivante et, en juin 2014, elle a modifié en conséquence la cible fixée à cet égard dans son plan stratégique.

Le *Bilan de la phase de validation* ayant été rendu public à la fin du mois de janvier 2015 et les visites des collèges de la vague B complétées au cours de cette même session, la Commission a jugé qu'il serait peu pertinent et utile de proposer aux collèges un deuxième bilan au cours de la même session. Elle a décidé de reporter à nouveau la présentation de son premier bilan annuel en 2015-2016. La cible a été modifiée en conséquence lors de l'actualisation du plan stratégique de la Commission en août 2015.

Un premier bilan a été publié le 22 mars 2016.

#### *Résultats 2016-2017*

Le 16 mars 2017, la Commission a publié son second bilan annuel d'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges. Après avoir visité et évalué 11 collèges au cours de l'année 2015-2016, elle a ainsi formulé des constats globaux sur les forces des mécanismes d'assurance qualité des établissements, tout en proposant des pistes d'amélioration et en soulignant les défis qui y sont associés en vue d'une application concrète.

Comme il a été mentionné précédemment, des éléments survenus durant l'année 2015-2016 (notamment la résolution adoptée par l'assemblée générale de la Fédération des cégeps en avril 2015 et l'arrêt des travaux d'évaluation par certains cégeps) ont entraîné des ajustements à la planification des visites de l'année visée par le bilan de la deuxième année du cycle, mais aussi pour les années subséquentes. Ainsi, des dix visites prévues à l'automne dans les cégeps, six ont été reportées au printemps 2016 et deux autres à l'automne 2016. Par ailleurs, les audits prévus dans les cégeps à la session d'hiver 2016 ont été repoussés à la session d'automne 2016, ce qui a engendré le décalage d'une session du calendrier d'ensemble du cycle d'audit pour les cégeps. La Commission a toutefois respecté ses engagements envers les collèges privés.

Au regard de ce deuxième bilan annuel, la Commission est dans l'ensemble en mesure de témoigner de la qualité de l'exercice des responsabilités dans la prise en charge de la qualité des programmes d'études, de l'évaluation des apprentissages et des objectifs institutionnels dans un contexte de gestion axée sur les résultats.

Les activités poursuivies lors de la troisième année du cycle de l'audit, en 2016-2017, feront l'objet l'an prochain d'un nouveau bilan.

### **Diffusion de nouvelles sur le site Internet**

En 2015-2016, la Commission a révisé l'indicateur et la cible qui concernaient initialement la satisfaction des personnes visées par l'information qu'elle diffuse. En effet, les résultats qui avaient été obtenus à la suite d'un sondage effectué auprès des internautes pour connaître leur niveau de satisfaction n'étaient pas significatifs.

La Commission a ainsi décidé de miser sur la diffusion en continu sur son site Internet de nouvelles portant sur ses travaux et sur les résultats issus de la veille stratégique en matière d'assurance qualité en enseignement supérieur qui est réalisée au sein de son organisation.

#### *Résultats 2016-2017*

La Commission a diffusé des nouvelles concernant ses travaux (visites, publications, etc.) chaque semaine sur la page d'accueil de son site Internet, depuis le début de septembre 2016. Des informations relatives aux résultats de la veille stratégique y ont également été publiées sur une base régulière.

Quelques ajouts ou modifications ont aussi été apportés au contenu du site Internet en cours d'année de façon à l'actualiser.

Une version anglaise de certaines sections du site sera mise en ligne au cours de l'année 2017-2018.

### **Participation à la consultation sur la création d'un Conseil des collègues**

La Commission a soumis le 24 octobre 2016 un mémoire dans le cadre de la consultation sur la création d'un Conseil des collègues. Elle a présenté sa position au responsable de la consultation, M. Guy Demers, et à ses collaborateurs, M<sup>me</sup> Rachel Aubé et M. Louis Lefebvre, le 31 octobre 2016. Sommairement, sur la base des travaux qu'elle a menés depuis plus de vingt ans, elle leur a ainsi fait part de sa vision des choses : la complémentarité d'un regard externe et du processus d'assurance qualité interne des collègues constitue, selon elle, l'assise essentielle pour maintenir et améliorer de façon continue l'expertise développée par les établissements ainsi que pour faire rayonner la qualité de l'enseignement collégial au Québec et à l'international, au bénéfice des étudiants. De plus, elle a argué que l'assurance qualité devait, à son avis, être prise en charge par un organisme indépendant et autonome.

Étant donné que le projet ministériel soumis à la consultation comportait aussi la mise en place d'un Conseil des universités ainsi qu'une Commission mixte de l'enseignement supérieur, la Commission a également présenté le 9 novembre le contenu de son mémoire à M. Claude Corbo, responsable de la consultation sur la création d'un Conseil des universités.

Le mémoire de la Commission a été publié sur son site Internet le 15 novembre 2016 et un communiqué concernant cette publication a été diffusé le jour même auprès du réseau des partenaires. Dans une optique de transparence et de collaboration, la Commission a aussi créé des occasions pour échanger sur le sujet avec les principales instances du milieu collégial.

En mars 2017, elle a accueilli favorablement le rapport issu de la consultation sur le projet de création du Conseil des collègues du Québec intitulé *Pour un réseau collégial à la hauteur des aspirations des Québécoises et des Québécois*. Elle s'est dite heureuse de constater que l'essentiel de ses préoccupations ait été entendu par les responsables de la consultation, notamment la

nécessaire indépendance de l'instance responsable de l'évaluation face à la fonction conseil stratégique de l'organisme. Elle s'est aussi dite satisfaite que le rapport reconnaisse l'importance des acquis réalisés au cours des années en matière d'évaluation dans le réseau collégial et ait souligné que le modèle québécois développé par la Commission correspond à des pratiques évaluatives éprouvées et reconnues internationalement. De plus, elle a apprécié la recommandation à l'effet de doter cette nouvelle organisation des ressources nécessaires pour la réalisation de son mandat.

## Résultats détaillés à propos des autres travaux réalisés en 2016-2017

En plus de réaliser les activités prévues à sa planification stratégique pour les années 2012-2017, la Commission a poursuivi la réalisation des autres travaux inscrits à sa planification annuelle 2016-2017. C'est le cas notamment des travaux liés à l'Approche préalable à l'évaluation des systèmes d'assurance qualité des collèges, opération mise en place à l'intention des nouveaux collèges afin de les amener à se doter de mécanismes d'assurance qualité et à les appliquer.

La Commission a aussi ajouté une étape à son processus d'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges en 2016-2017 en bonifiant son mécanisme de recours pour les collèges, au terme de ses évaluations. De plus, elle continue de réaliser des travaux de veille stratégique qui lui permettent de suivre l'évolution de la situation en matière d'assurance qualité en enseignement supérieur.

Enfin, la Commission poursuit des activités de communication.

### Approche préalable à l'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges

Lors de la création d'un établissement, la direction et les membres du personnel n'ont, la plupart du temps, pas eu l'occasion de développer une expertise en matière d'évaluation et d'assurance qualité en enseignement collégial, pas plus d'ailleurs qu'ils ne connaissent le mandat et les travaux de la Commission. Afin d'accompagner tous les nouveaux établissements dans la mise en œuvre des mécanismes d'évaluation auxquels ils sont soumis selon leur statut respectif, la Commission a adopté une approche flexible leur permettant de développer une expertise d'autoévaluation nécessaire avant de passer à l'évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité que chacun est tenu de mettre en place. Certains collèges, non nouvellement créés mais qui n'ont pas complété l'évaluation de l'ensemble de leurs composantes d'assurance qualité, sont aussi concernés par cette démarche.

#### *Résultats 2016-2017*

Les travaux entourant l'approche préalable se sont poursuivis au cours de la dernière année. Une visite s'est déroulée dans un collège. De plus, une formation a été offerte aux représentants de trois collèges. Au cours de l'année, la présidente a aussi rencontré neuf nouveaux collèges afin de les informer plus à fond du mandat de la Commission, de leurs obligations en la matière et de la démarche à entreprendre dans le cadre de l'Approche préalable.

Par ailleurs, un guide destiné aux experts participant à l'opération a été publié en juin 2017. Ce guide, complémentaire au document d'orientation sur cette opération, vise à bien les outiller par rapport au rôle qu'ils ont à jouer dans le cadre de cette évaluation spécifique.

## Révision du mécanisme de recours concernant les rapports d'évaluation [SAQC]

### *Résultats 2016-2017*

En mars 2017, la Commission a révisé son mécanisme de recours concernant ses rapports d'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges. Les collèges demeurent invités à réagir à la version préliminaire de ces derniers, mais dorénavant ils peuvent exprimer leur point de vue de manière indépendante à l'égard des jugements et avis émis à l'étape de la version définitive des rapports d'évaluation.

Les collèges disposaient déjà d'un délai d'un mois pour réagir à la version préliminaire d'un rapport d'évaluation de la Commission. Celle-ci tient compte de leurs commentaires lors de l'adoption de la version définitive du rapport. Désormais, une nouvelle étape s'ajoute à la toute fin du processus d'audit. En effet, les collèges ont dorénavant un droit de réplique définitif. Ainsi, lors de la réception d'un rapport définitif, les collèges peuvent soumettre leur réaction, à l'intérieur d'une période maximale de deux mois, par l'entremise d'une lettre adressée à la Commission par leur direction générale. Les commentaires formulés par l'établissement dans cette lettre doivent porter essentiellement sur les conclusions du rapport ainsi que sur les avis et jugements émis en appui. Les éléments factuels qu'ils soulèvent demeurent traités lors de l'étape initiale de réaction au rapport préliminaire. La Commission s'engage à publier la lettre intégralement sur son site Internet, dans la section Publications.

Cette nouvelle étape du processus d'audit s'inscrit dans une volonté de transparence accrue dans la diffusion des résultats des évaluations de la Commission et fait suite à une recommandation formulée par l'INQAAHE dans le cadre de la reconnaissance internationale des pratiques de la Commission. Le droit de réplique définitif est entré en vigueur le 29 mars 2017, et ce, de façon rétroactive pour tous les établissements concernés par le premier cycle d'audit. Ainsi, les collèges ayant déjà reçu la version définitive d'un rapport d'audit peuvent bénéficier de cette mesure en transmettant leur réaction au cours des deux mois suivant l'entrée en fonction de ce mécanisme.

## Mise à jour et maintien des connaissances en assurance qualité

Dans son *Plan stratégique 2007-2012*, la Commission annonçait son intention de définir une nouvelle opération d'évaluation concernant l'efficacité du système d'assurance qualité de chaque établissement d'enseignement collégial. Afin de s'assurer que cette opération repose sur des bases conceptuelles solides et des pratiques reconnues au plan international, elle a effectué au fil des ans d'importants travaux de veille sur les processus et mécanismes d'une dizaine d'agences d'assurance qualité en enseignement supérieur en Australie, en Europe et en Amérique du Nord. Les activités de veille ont conduit à la production d'outils de travail divers et au développement d'une base de données sur les concepts reliés à l'assurance qualité en enseignement supérieur.

La Commission a aussi réalisé des missions au Canada et en Europe auprès d'agences d'assurance qualité et d'établissements évalués par ces dernières, en plus de recevoir des représentants d'agences étrangères. Dans le prolongement de ces missions et rencontres, la Commission a signé six ententes de partenariat avec des agences<sup>2</sup> portant sur la participation à des activités réalisées par un organisme ou l'autre, sur le partage de l'expertise ou encore sur la réalisation de stages de perfectionnement. Depuis, des actions entreprises avec deux de ces agences se sont concrétisées par la collaboration d'experts étrangers lors de la mise en œuvre de l'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité ainsi que par la participation de membres de la Commission à l'évaluation d'établissements à l'étranger. La Commission est aussi membre du Fraq-Sup, le réseau des agences francophones d'évaluation en enseignement supérieur, depuis janvier 2016.

Par ailleurs, elle continue de mener des travaux de veille sur les processus et mécanismes qui existent dans plusieurs agences d'assurance qualité en enseignement supérieur à l'extérieur du Québec, afin de maintenir à jour ses connaissances sur les meilleures pratiques et de s'en inspirer pour l'amélioration continue de ses processus.

#### *Résultats 2016-2017*

Au cours de l'année dernière, la Commission a poursuivi ses activités de veille stratégique sur l'assurance qualité en enseignement supérieur. Elle a notamment diffusé 18 bulletins aux membres de l'équipe, en respectant, à une exception près, la périodicité prévue. De plus, elle a amorcé la diffusion de la veille à l'externe, sur son site Internet. Elle a publié 10 bulletins entre septembre 2016 et juin 2017 et informé les abonnés par courriel de leur parution. Elle a ainsi respecté la périodicité prévue.

Dans un esprit de partage de connaissances, la Commission a aussi communiqué à un large public les résultats de ses travaux de veille à différentes occasions : à la Fédération des cégeps (septembre 2016), à son comité de liaison (septembre 2016), aux membres du comité de consultation sur la mise en place d'un Conseil des collèges (octobre 2016), à l'Association des collèges privés du Québec (novembre 2016), à la Fédération étudiante collégiale du Québec (novembre 2016), à la Fédération du personnel professionnel des collèges (novembre 2016), au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (avril 2017) et lors du colloque annuel de l'Association québécoise de pédagogie collégiale (juin 2017).

En outre, dans le cadre de la préparation du mémoire produit par la Commission lors de la consultation sur la création d'un Conseil des collèges et d'un Conseil des universités à l'automne 2016, des travaux de veille spécifiques ont également été réalisés concernant la gouvernance (statut, ressources et organisation) de sept agences.

Enfin, au cours de l'hiver 2017, d'autres travaux ont été effectués afin de documenter les mécanismes de recours implantés dans différentes agences et ainsi d'éclairer la Commission quant aux ajustements à apporter à ses façons de faire en vue de donner suite à une recommandation de l'INQAAHE dans son rapport (permettre aux établissements d'exprimer publiquement leur point de vue sur les résultats de leur évaluation).

---

2. L'Agence suisse d'accréditation et d'assurance qualité (AAQ), l'Autorité nationale d'assurance qualité de l'enseignement supérieur (ANAQ-Sup) du Sénégal, le Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES) en France, l'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur de la communauté française de Belgique (AEQES), The Quality Assurance Agency for Higher Education (QAA) du Royaume-Uni et l'Ontario College Quality Assurance Service (OCQAS).

---

## Actualisation des outils d'évaluation

La Commission s'est dotée au cours des années de cadres de référence et de divers outils d'analyse pour l'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages et des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes, des plans de réussite ainsi que des plans stratégiques. Elle s'assure de rendre ceux-ci accessibles et actuels. La Commission doit notamment les ajuster afin de tenir compte de l'évolution des pratiques au sein des collèges.

### *Résultats 2016-2017*

Au printemps 2017, la Commission a entrepris des travaux pour la révision des cadres d'analyse pour les politiques institutionnelles ainsi que les plans stratégiques et de réussite. Un comité a été mis en place à cet effet et s'est réuni à quelques reprises. Il a colligé des données qui permettront à la Commission de se doter d'un plan de travail à l'automne 2017.

## Mise en œuvre de la stratégie de communication

En matière de communication, la Commission est guidée par un plan quinquennal couvrant la période 2012-2017. Trois grands objectifs ont été retenus : faire connaître les pratiques de la Commission comme étant comparables aux meilleures pratiques d'évaluation en enseignement supérieur; faire connaître les résultats de ses travaux et leur influence sur les collègues, les décideurs et le public; témoigner de l'efficacité avec laquelle les établissements garantissent la qualité. Comme il en a été fait mention précédemment, elle entend accroître ainsi le rayonnement de son témoignage en multipliant les actions susceptibles de rejoindre directement ses publics cibles.

### *Résultats 2016-2017*

La Commission a mis en œuvre différentes actions au cours de l'année. Elle a ainsi diffusé sept communiqués sur divers sujets : bilan de mi-année des travaux réalisés, mémoire de la Commission sur la création d'un Conseil des collèges, obtention de la reconnaissance internationale de ses pratiques par l'INQAAHE, bilan annuel des résultats de l'évaluation des systèmes d'assurance qualité des collèges et changements à la présidence de l'organisation.

Une entrevue a par ailleurs été accordée par la présidente de la Commission à l'éditeur en chef du Portail du réseau collégial du Québec concernant l'obtention de l'accréditation de la Commission par l'INQAAHE. Celle-ci a été diffusée le 27 février 2017.

En outre, dans le cadre du colloque de l'AQPC, en juin 2017, la nouvelle présidente, accompagnée d'autres membres de son équipe, a donné un atelier sur les avancées et les défis de l'amélioration continue de la qualité de l'enseignement collégial. Une quarantaine de personnes ont participé à cet atelier.

Par ailleurs, des signets d'information à l'attention des membres du personnel des collèges et à l'attention des étudiants, élaborés à la fin de l'année dernière, sont désormais transmis aux différents participants, lors des visites. Depuis le début de l'automne 2016, un contact est établi par les agents de recherche avant chaque visite d'audit auprès de l'association étudiante du collège concerné afin de l'informer de la visite et de solliciter la participation des étudiants. Le signet d'information de la Commission destiné aux étudiants est toujours joint à l'envoi.



---

# Chapitre 3

## Utilisation des ressources au 31 mars 2017

### Les ressources humaines

#### La répartition de l'effectif

Au 31 mars 2017, l'effectif de la Commission était constitué de vingt-deux employés occupant un poste régulier ou occasionnel. Au cours de l'année, la Commission a aussi eu à son emploi deux personnes en prêt de service occupant temporairement des fonctions d'agents de recherche et elle a embauché, pour une courte période, un étudiant. Ce personnel n'est pas comptabilisé dans l'effectif. Plus de la moitié des postes est occupée par du personnel professionnel.

#### Évolution de l'effectif en poste par catégorie d'emploi

	Personnel d'encadrement <sup>1</sup>	Personnel professionnel	Personnel de bureau, technicien et assimilé	Total
Nombre d'employés au 31 mars 2015	5	12	7	24
Nombre d'employés au 31 mars 2016	5	12	6	23
Nombre d'employés au 31 mars 2017	3	13	6	22
Écart	-2	1	-1	-2

1. La catégorie « Personnel d'encadrement » comprend le personnel hors cadre, constitué de la présidente et de trois commissaires, ainsi que le personnel cadre composé de la secrétaire générale.

#### Cible de l'effectif utilisé

Le Conseil du trésor fixe annuellement une cible d'effectif utilisé pour les organismes dont le personnel est assujéti à la Loi sur la fonction publique. Les étudiants, les stagiaires et les employés en prêt de service ne sont pas soumis à ce contrôle. Ainsi, pour l'exercice financier 2016-2017, la cible de la Commission a été établie à 23 employés « équivalent temps complet » (ETC). La Commission a respecté cette cible puisqu'elle a atteint un résultat de 21,58 ETC utilisés au cours de la période visée.

### Évolution des heures rémunérées par catégorie d'emploi

Secteur d'activité	2016-2017	2015-2016	Écart <sup>3</sup>
Personnel d'encadrement	8 190,00	9 168,03	-978,03
Personnel professionnel	20 822,03	21 824,29	-1 002,26
Personnel de bureau, technicien et assimilé	10 400,00	10 629,10	-229,10
Total en heures rémunérées <sup>1</sup>	39 412,04	41 621,42	-2 209,38
Total en ETC transposés <sup>2</sup>	21,58	22,79	-1,21

1. Le total des heures rémunérées comprend les heures travaillées et les heures effectuées en temps supplémentaire par le personnel régulier et occasionnel à l'exclusion des stagiaires et des étudiants.
2. Le total en ETC transposés est le nombre total d'heures rémunérées converti en équivalent temps complet (ETC) sur la base de 35 heures par semaine, soit 1 826,3 heures par année.
3. L'écart négatif s'explique essentiellement par les mouvements de personnel liés à des départs à la retraite ou à des congés de maternité.

### Indicateur du taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier<sup>1</sup>

#### Taux de de départs volontaires (taux de roulement) du personnel régulier

Année financière	Personnel d'encadrement <sup>2</sup>	Personnel professionnel	Personnel de bureau, technicien et assimilé	Taux de roulement
2014-2015	0	1	0	5,2 %
2015-2016	0	0	0	0 %
2016-2017	0	2	0	10,5 %

1. Les départs volontaires incluent les démissions, les mutations et les retraites.
2. La catégorie «Personnel d'encadrement» exclut, dans ce cas-ci, le personnel hors cadre, constitué de la présidente et de trois commissaires, puisque ces employés sont à contrat.

### La formation du personnel

En 2016-2017, la Commission a consacré 16 099 \$ à la formation et au développement du personnel (incluant la rémunération). Au 31 mars, vingt-deux personnes représentant 100 % de l'effectif ont participé à au moins une activité de formation pour un total de 36 jours. La Commission a consacré 0,8 % de sa masse salariale aux activités de développement du personnel. Les dépenses relatives à la formation et au développement du personnel ont été consacrées à deux domaines, soit celui des congrès, des colloques et des conférences ainsi que celui de l'informatique et de la bureautique.

**Répartition des dépenses totales destinées à la formation  
et au développement du personnel par domaine de formation**

Année financière	Congrès, colloques et conférences	Administration	Communication	Informatique et bureautique	Autres
2014-2015	57,7 %	22,9 %	0,0 %	0,0 %	19,4 %
2015-2016	37,4 %	21,3 %	0,0 %	32,3 %	9,0 %
2016-2017	86,0 %	0,0 %	0,0 %	14,0 %	0,0 %

En 2016-2017, la Commission a consenti 36 jours de formation au personnel, soit plus d'une journée et demie en moyenne par personne formée, pour une somme moyenne de 767 \$ par personne, incluant le salaire. La majeure partie de ces journées a profité au personnel professionnel.

**Évolution des dépenses de formation**

Année financière	Proportion de la masse salariale [%]	Nombre moyen de jours de formation par personne formée	Montant alloué par personne
2014-2015	1,1 %	3	1 513,50 \$
2015-2016	0,6 %	2,2	1 139,00 \$
2016-2017	0,8 %	1,7	767,00 \$

**Évolution du nombre de journées de formation selon les catégories d'emploi**

Année financière	Personnel d'encadrement	Personnel professionnel	Personnel de bureau, technicien et assimilé
2014-2015	12,4	16	7
2015-2016	6	14	2
2016-2017	8,5	18,5	9

## Mobilisation du personnel et climat de travail

La Commission désire favoriser un climat de travail stimulant, harmonieux et mobilisateur. Les pratiques de gestion sont axées sur l'évaluation et l'accompagnement des employés, ce qui se concrétise par une évaluation bisannuelle. La Commission opte aussi pour une gestion participative et mobilisatrice dans le processus de production de ses rapports et avis (réunions, comités, etc.). Elle valorise également la conciliation travail-famille par la souplesse qui est accordée dans les horaires des employés, dans le respect des conventions collectives en vigueur et des obligations relatives à la réalisation du mandat de l'organisation.

En ce qui concerne l'arrivée de nouveaux employés, un soutien particulier est offert pour faciliter leur intégration et leur adaptation à leur nouvel environnement de travail. Un processus de parrainage a été mis en place pour les nouveaux agents de recherche qui sont accompagnés par un pair durant une période d'un an. Des séances d'information et de formation relatives aux outils informatiques et aux pratiques de gestion documentaire sont aussi offertes aux nouveaux employés par le personnel concerné de la Commission. Ces pratiques permettent un transfert de connaissances dès l'arrivée en poste des nouveaux membres du personnel.

## L'accès à l'égalité en emploi

Conformément à l'article 53.1 de la Loi sur la fonction publique (LRQ, chapitre F-3.1.1), la Commission doit rendre compte annuellement, sous une rubrique particulière, des résultats obtenus par rapport aux objectifs du programme gouvernemental en matière d'accès à l'égalité en emploi.

### Données globales

Au cours de l'exercice financier 2016-2017, la Commission a embauché une personne ayant le statut d'occasionnel et une autre ayant le statut d'étudiant. L'une de ces personnes est une femme.

#### Embauche totale au cours de la période 2016-2017, selon le statut de l'employé

Régulier	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire	Total
0	1	1	0	2

#### Taux d'embauche des femmes en 2016-2017 par statut d'emploi<sup>1</sup>

Embauche	Personnel régulier	Personnel occasionnel	Personnel étudiant	Personnel stagiaire	Total
Nombre de femmes embauchées	0	1	0	0	1
Pourcentage par rapport au nombre total de personnes embauchées	0 %	50 %	0 %	0 %	50 %

1. Ce taux est calculé par rapport à l'effectif total qui comprend le personnel régulier et occasionnel mais aussi le personnel étudiant et stagiaire.

### Membres de communautés culturelles, anglophones, autochtones et personnes handicapées

Au même titre que les ministères et organismes gouvernementaux, la Commission doit atteindre un taux d'embauche annuel de 25 % des nouveaux employés réguliers, occasionnels, étudiants et stagiaires provenant de certains groupes cibles (communautés culturelles,

anglophones, autochtones et personnes handicapées), afin de hausser la représentation de ces groupes dans la fonction publique. Aucune des deux personnes embauchées au cours de l'année ne fait partie des groupes cibles.

### **Représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif**

La Commission ne présente pas les tableaux concernant le taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier afin de préserver la confidentialité des personnes dans le contexte de la petite taille de l'organisation.

### **Représentativité des femmes au sein de l'effectif**

Au 31 mars 2017, les femmes représentaient près de 83 % de l'effectif total. Les résultats détaillés sont présentés dans le tableau qui suit.

**Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2017<sup>1</sup>**

	Personnel d'encadrement	Professionnels	Techniciens	Personnel de bureau	Total
Nombre total d'employés	3	13	3	3	22
Nombre de femmes	3	12	2	2	19
Taux de représentativité des femmes par catégorie	100 %	92,3 %	66,7 %	66,7 %	82,6 %

1. Le personnel étudiant et stagiaire n'est pas comptabilisé dans l'effectif.

## **Les bonis au rendement**

Durant l'année 2016-2017, un boni au rendement de 2 224,75 \$ a été octroyé dans la catégorie d'emploi des professionnels.

## **Les renseignements relatifs aux contrats de service**

Du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2017, la Commission n'a accordé aucun contrat de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus.

## Les ressources budgétaires et financières

En 2016-2017, la Commission disposait d'un budget de 2 471 200 \$, ce qui correspond à une augmentation de 68 300 \$ par rapport au budget de l'année précédente.

Comme les activités de la Commission sont centrées sur les travaux d'évaluation, l'utilisation des ressources budgétaires et financières est présentée selon la catégorie des dépenses plutôt que par secteur d'activité.

### Évolution du budget selon la catégorie de dépenses au cours des trois dernières années

Années financière	Traitement	Fonctionnement	Immobilisation	Amortissement	Total
2014-2015	1 920 900 \$	533 200 \$	20 000 \$	16 500 \$	2 490 600 \$
2015-2016	1 849 200 \$	517 200 \$	20 000 \$	16 500 \$	2 402 900 \$
2016-2017	1 918 000 \$	517 200 \$	19 500 \$	16 500 \$	2 471 200 \$
Variation entre les deux dernières années [%]	3,7 %	0 %	-2,5 %	0 %	2,8 %

En 2016-2017, les dépenses totales de la Commission se sont élevées à 2 143 890 \$, soit une variation à la hausse de 0,2 % par rapport à l'année précédente.

### Évolution des dépenses totales et par catégorie au cours des trois dernières années

Année financière	Traitement	Fonctionnement	Immobilisation	Amortissement	Total
2014-2015	1 656 764 \$	418 871 \$	7 248 \$	8 771 \$	2 091 654 \$
2015-2016	1 761 698 \$	362 331 \$	6 320 \$	9 004 \$	2 139 353 \$
2016-2017	1 754 407 \$	370 383 \$	11 803 \$	7 297 \$	2 143 890 \$
Variation entre les deux dernières années [%]	-0,4 %	2,2 %	86,7 %	-19,0 %	0,2 %

### **Frais occasionnés par la participation des experts externes et des membres des comités consultatifs aux travaux de la Commission**

Chaque année, la Commission fait appel à des personnes bénévoles qui proviennent en majorité des collègues et du milieu socioéconomique afin de l'aider dans la réalisation de ses opérations d'évaluation, notamment pour participer aux travaux des comités de visite des établissements et des comités consultatifs mis sur pied, comme le prévoit sa loi constitutive. Au cours de l'année, 58 personnes l'ont assistée à titre d'experts externes ou encore de membres d'un comité consultatif. Les frais occasionnés par les visites d'établissements et les réunions des

comités s'élèvent à 49 596 \$, ce qui représente 9,6 % du budget de fonctionnement, soit une augmentation de 47,1 % par rapport à l'an dernier. Cette augmentation s'explique par le nombre plus élevé de visites d'établissements et de réunions de comités durant l'année 2016-2017.

**Évolution des dépenses occasionnées par la participation des experts externes  
et des membres des comités consultatifs aux travaux de la Commission**

Année financière	Nombre de personnes	Coûts [ \$ ]	% du budget de fonctionnement
2014-2015	62	47 133 \$	8,8 %
2015-2016	43	23 344 \$	4,5 %
2016-2017	58	49 596 \$	9,6 %
Variation entre les deux dernières années [ % ]			47,1 %

## Les ressources informationnelles

En 2016-2017, la Commission a consacré 24 024 \$ au développement et à la mise à jour de ses ressources informationnelles. La part la plus importante de ces dépenses est attribuable à l'achat d'un serveur. Les prévisions étaient de 23 085 \$. Le léger écart par rapport aux dépenses réelles s'explique par le coût plus élevé du matériel informatique acquis. Deux ressources internes à temps plein sont affectées aux technologies de l'information.

**Dépenses selon le type de ressources informationnelles au cours des deux dernières années**

Année financière	Mise en place du Portail numérique	Droits d'utilisation	Parc informatique	Refonte du site Internet / Main-d'œuvre externe	Total
2014-2015	10 000 \$	8 596 \$	7 639 \$	1 182 \$	27 417 \$
2015-2016	0 \$	7 069 \$	6 321 \$	23 718 \$	37 108 \$
2016-2017	0 \$	7 634 \$	12 650 \$	3 740 \$	24 024 \$

### **Mise en œuvre du Portail numérique**

Lorsqu'elle a amorcé ses travaux sur l'implantation d'un processus de travail axé sur le numérique en 2013, la Commission a circonscrit ses besoins de la façon suivante: des besoins d'ordre économique reliés au principe de développement durable «production et consommation responsable»; des besoins d'ordre écologique découlant du principe «protection de l'environnement»; enfin, des besoins d'ordre fonctionnel suscités par la volonté de modifier les moyens de transmission de dossiers entre la Commission et les collègues, les modes d'échanges avec les experts ainsi que les processus de stockage de l'information. Le Portail numérique est la solution qui a été choisie pour répondre à ces besoins.

Le déploiement du Portail numérique a été complété durant l'année 2015-2016, en conformité avec le calendrier d'implantation. Tous les collègues ont reçu leurs droits d'accès pour le dépôt officiel de leurs documents à la Commission entre les mois d'avril et décembre 2015. Un premier bilan positif de ce projet a été réalisé au cours de l'hiver 2016, puis un second à l'hiver 2017.

Le Portail numérique permet une synergie entre les objectifs organisationnels de la Commission, ses relations avec les partenaires et la réalisation des actions dans le cadre des diverses opérations. Quant à l'utilisation future du Portail numérique, elle s'inscrit dans le processus d'amélioration continue. La Commission entend poursuivre l'initiation des nouveaux experts et des collègues au Portail CEEC et, si nécessaire, apporter des ajustements dans les procédures existantes. Bref, la mise en place de ce projet a permis à la Commission d'atteindre un nouveau stade de maturité.

Par ailleurs, la nouvelle Politique de sécurité des actifs informationnels, adoptée par la Commission en février 2017, permettra de répondre aux préoccupations évoquées dans le bilan précédent de la mise en œuvre du bureau sans papier. Ces préoccupations sont notamment reliées à l'hébergement des données informatiques et à l'autonomie à l'égard des services offerts par un prestataire de services. La nouvelle politique prévoit, entre autres, instaurer un mécanisme d'identification et d'évaluation périodique des risques de sécurité de l'information dans le but de les gérer.



---

# Chapitre 4

## Exigences législatives et gouvernementales

### Rapport d'activités

En vertu de l'article 22 de sa loi constitutive, la Commission doit, chaque année, soumettre à la ministre responsable de l'Enseignement supérieur un rapport de ses activités pour l'année scolaire se terminant le 30 juin. Comme l'essentiel de ses activités a été présenté dans le chapitre consacré aux résultats, il sera question ici uniquement des autres activités réalisées au cours de l'année.

#### Réunions de la Commission

Du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2017 la Commission a tenu 14 réunions, pour une durée totale de 23 jours. Lors de ces réunions, elle a adopté 106 rapports d'évaluation. Au cours de la période visée, elle en a transmis 100 aux collèges concernés.

#### Comité de liaison

Dans la foulée de la mise en œuvre de l'opération d'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges, la Commission a créé, à l'automne 2013, un comité de liaison en vue d'assurer une communication efficace entre la Commission et les représentants du réseau collégial. Ce comité est composé de neuf personnes provenant du réseau : cinq représentants des cégeps, deux des collèges privés subventionnés, un des collèges privés non subventionnés et un autre des écoles gouvernementales. La présidente de la Commission et les commissaires sont également membres du comité. Enfin, la secrétaire générale de la Commission y agit à titre de secrétaire.

En 2016-2017, le comité s'est réuni à quatre reprises. Les rencontres ont eu lieu en septembre 2016, décembre 2016, février 2017 et juin 2017. Elles ont notamment permis d'échanger sur les opérations d'évaluation en cours.

La liste des membres est présentée à l'annexe III.

#### Publications

En 2016-2017, la Commission a publié sur son site Internet les 100 rapports d'évaluation transmis aux collèges durant cette période. Ainsi, au 30 juin 2017, le site comptait près de 2600 rapports d'évaluation adoptés depuis 1993.

La Commission a aussi publié durant l'année six documents de nature institutionnelle :

- *Bilan des résultats de l'an 2 du premier cycle d'audit 2015-2016 : Évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois.*
- *Révision du mécanisme de recours concernant les rapports d'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges.*
- *Revision of the Appeal Mechanism for Evaluation Reports on the Effectiveness of Quality Assurance Systems in Québec Colleges.*
- *Approche préalable à l'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois : Guide des experts.*
- *Évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois : Guide des experts - Actualisation juin 2017.*
- *Rapport annuel de gestion 2015-2016.*

Ce dernier a été déposé à l'Assemblée nationale le 9 février 2017.

La liste complète des publications de la Commission au cours de l'année 2016-2017 est présentée à l'annexe X.

## Accès aux documents et protection des renseignements personnels

### **Application du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels**

Le Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels s'inscrit dans la volonté du gouvernement du Québec d'offrir plus de transparence aux citoyens. Ce règlement détermine les documents et les renseignements que les organismes publics doivent diffuser dans leur site Web. Conformément à ces exigences, incluant depuis le 1<sup>er</sup> avril 2015 la diffusion de renseignements liés aux dépenses ainsi que la diffusion des documents transmis lors d'une demande d'accès, la Commission présente dans sa page consacrée à la diffusion de l'information et à la protection des renseignements personnels les rubriques suivantes : organigramme – personnel de direction et d'encadrement; responsable de l'accès à l'information; plan de classification des documents; inventaire des fichiers de renseignements personnels; registre des communications de renseignements personnels; études et rapports de recherche ou de statistiques d'intérêt pour le public; documents transmis dans le cadre d'une demande d'accès et d'intérêt public; registres publics; services et programmes offerts; documents servant à la prise de décision sur les droits des administrés; projets de règlement publiés à la Gazette officielle du Québec; renseignements relatifs aux contrats; renseignements liés aux dépenses de la Commission; liste des engagements financiers et documents déposés à l'Assemblée nationale.

Enfin, le site de la Commission comprend également une page consacrée à la démarche à suivre pour formuler une demande d'accès à l'information.

### **Protection des renseignements personnels**

Les droits d'accès aux fichiers informatiques contenant des renseignements personnels sont accordés de façon rigoureuse, qu'il s'agisse de l'accès aux fichiers concernant les membres du personnel ou à ceux regroupant les listes des experts externes qui participent aux travaux de la Commission. À cet égard, un profil d'accès aux renseignements personnels pour chacune des catégories d'utilisateurs du système d'information et de gestion de la Commission a été défini et la sécurité a été organisée en fonction de ces profils. Par ailleurs, dans le cadre de la mise sur pied d'un portail pour le dépôt de la version électronique des documents provenant des collègues ou de la Commission, la solution informatique retenue permet un haut degré de sécurité. Les droits d'accès sont déterminés en fonction des documents déposés et du rôle de chaque personne.

### **Demandes d'accès à l'information**

Conformément aux dispositions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (LRQ, chapitre A-2.1), la Commission a traité deux demandes d'accès à l'information, toutes deux reçues en juillet 2016.

Dans le premier cas, la Commission a dû diriger le requérant vers un autre organisme pour qu'il obtienne l'information demandée. L'information relevait en effet de la gouverne de cet organisme tiers.

La Commission a répondu favorablement à la seconde demande. Celle-ci concernait les bonis accordés aux employés de la Commission en 2015-2016. Le document faisant part de la décision de la Commission est disponible sur son site Internet.

## **Accessibilité Web**

La Commission a poursuivi les travaux de refonte de son site Internet en vue de le rendre conforme au standard sur l'accessibilité d'un site Web (SGQRI 008-01). Ces travaux, confiés au printemps 2014 au Centre de services partagés du Québec, ont été complétés à l'automne 2015. Le nouveau site, mis en ligne en juin 2016, est désormais considéré comme étant généralement accessible.

Le site de la Commission est un site informatif constitué essentiellement de près de 2 600 rapports d'évaluation. Tous les modèles des rapports ont été revus afin de les rendre accessibles (standard sur l'accessibilité d'un document téléchargeable – SGQRI 008-02) et, de leur élaboration jusqu'à leur dépôt sur le site Internet, un processus interne de validation de l'accessibilité a été instauré depuis l'automne 2014. Il en est de même pour les autres documents de la Commission dont l'édition graphique est réalisée à l'externe.

### Suivi de la mise en œuvre des standards sur l'accessibilité du Web

Élément	Explication
Liste des sections ou sites Web non encore conformes	À venir
Résumé des réalisations pour la mise en œuvre des standards <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place d'un processus interne de validation de l'accessibilité et formation du personnel concerné</li> <li>• Sensibilisation de l'ensemble du personnel</li> <li>• Conception d'outils [modèles de documents, aide-mémoires, etc.]</li> </ul>	Activités réalisées en 2014-2015.
Liste des obstacles et des situations particulières	Aucun.
Ressources mises à contribution	Cinq personnes ont un rôle spécifique à jouer pour assurer l'accessibilité des documents et du site Web [opérateur en informatique, technicien en documentation, agente de secrétariat, adjointe administrative, agente d'information].
Prévision d'une refonte	Une refonte du site Internet a été complétée en 2015-2016.
Élaboration d'un plan d'action	Activité réalisée en 2014-2015.
Démarche de sensibilisation et de formation	Activité réalisée en 2014-2015.

## Code d'éthique et déontologie

Adopté en avril 2000, le *Code d'éthique et de déontologie des membres de la Commission* a été mis à jour en février 2007 puis en juin 2015. Dans le respect de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif et du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics, chaque commissaire s'engage à respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus, à assurer la confidentialité du contenu des échanges auxquels il participe et des documents qui lui sont fournis, et à ne pas se placer en situation de conflit d'intérêts.

La Commission a également adopté un code à l'intention des personnes agissant à titre d'experts au sein des comités de visite, des comités consultatifs ou de tout autre comité créé dans le cadre des opérations d'évaluation qu'elle conduit dans les établissements. Ce code a aussi été actualisé en 2015. Chaque personne qui accepte d'agir à titre d'expert s'engage donc à ne pas se placer en situation de conflit d'intérêts et à garder confidentiel tout renseignement sur un établissement acquis dans le cadre des activités d'évaluation auxquelles elle a participé.

Le code de déontologie des membres de la Commission est présenté à l'annexe XI et celui des experts est accessible sur le site Internet de la Commission.

## Développement durable

Au cours de l'année 2015-2016, la Commission a procédé au bilan de la mise en œuvre de son *Plan d'action de développement durable 2010-2015* et a élaboré son *Plan d'action de développement durable 2016-2020*.

### Activités réalisées au cours de l'année au regard du Plan d'action 2016-2020

#### **Action 1 – Consolider les pratiques écoresponsables des membres du personnel de la Commission**

Objectif gouvernemental	Objectif organisationnel [si applicable]	Action du PADD	Cible de l'action et échéance	Indicateur
Objectif gouvernemental 1.1 Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique	Objectif organisationnel 1 Favoriser et promouvoir l'adoption de pratiques écoresponsables par les membres du personnel de la Commission	Action 1 Consolider les pratiques écoresponsables des membres du personnel de la Commission	Cible 1 Avoir élaboré, d'ici 2018, une Politique de gestion intégrée des documents	Indicateur 1 Élaboration d'une Politique de gestion intégrée des documents
Résultats 2016-2017	La rédaction d'une première version de la Politique a été réalisée. Les travaux se poursuivront en 2017-2018 pour une adoption en fonction de la cible prévue.			
Mesure de l'indicateur	L'adoption du document final en régie interne permettra de témoigner de l'atteinte de la cible.			
Lien avec l'objectif et résultat recherché	Domaine d'intervention 1 : Activités courantes de gestion administrative. Résultat visé 1 : Réalisation, par 95 % des MO, d'actions écoresponsables liées aux opérations courantes de gestion des ressources matérielles et à la gestion des matières résiduelles.			
Manière de contribuer et cible – si applicable	L'adoption de la Politique permettra une meilleure gestion des documents électroniques et papier au sein de l'organisation. Par l'entremise de cette politique, la Commission affichera sa volonté d'accorder le traitement approprié à l'ensemble de ses documents dans le but d'en favoriser la conservation et le repérage par les personnes ayant à utiliser l'information qu'ils contiennent.  La Politique s'appliquera à tous les documents actifs, semi-actifs et inactifs créés ou reçus par les commissaires et le personnel de la Commission dans le cadre de leurs fonctions, peu importe leur nature [documents administratifs, financiers, légaux, opérationnels ou autres] et leur support [papier, numérique, audiovisuel, Web ou autre].			

Objectif gouvernemental	Objectif organisationnel (si applicable)	Action du PADD	Cible de l'action et échéance	Indicateur
Objectif gouvernemental 1.1 Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique	Objectif organisationnel 1 Favoriser et promouvoir l'adoption de pratiques écoresponsables par les membres du personnel de la Commission	Action 1 Consolider les pratiques écoresponsables des membres du personnel de la Commission	Cible 2 Avoir ciblé, d'ici 2017, les trois activités générant le plus grand nombre d'impressions de documents	Indicateur 2 Inventaires des activités générant le plus grand nombre d'impressions de documents
Résultats 2016-2017	Aucun résultat significatif n'est à signaler. Des travaux seront effectués d'ici décembre 2017.			
Mesure de l'indicateur	Un sondage sera effectué auprès du personnel de la Commission afin de déterminer les trois activités.			
Lien avec l'objectif et résultat recherché	Domaine d'intervention 1 : Activités courantes de gestion administrative. Résultat visé 1 : Réalisation, par 95 % des MO, d'actions écoresponsables liées aux opérations courantes de gestion des ressources matérielles et à la gestion des matières résiduelles.			
Manière de contribuer et cible – si applicable	En ciblant les activités générant le plus d'impressions, la Commission pourra réduire son utilisation de papier et d'encre.			

Objectif gouvernemental	Objectif organisationnel (si applicable)	Action du PADD	Cible de l'action et échéance	Indicateur
Objectif gouvernemental 1.1 Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique	Objectif organisationnel 1 Favoriser et promouvoir l'adoption de pratiques écoresponsables par les membres du personnel de la Commission	Action 1 Consolider les pratiques écoresponsables des membres du personnel de la Commission	Cible 3 Avoir réduit, d'ici 2020, le nombre de pages imprimées de 10 % pour les trois activités ciblées au point précédent	Indicateur 3 Nombre de pages imprimées pour les activités ciblées au point précédent
Résultats 2016-2017	Aucun résultat significatif pour l'année en cours. Des actions seront prises en fonction des cibles qui auront été déterminées d'ici décembre 2017.			
Mesure de l'indicateur	La consommation actuelle sera précisée pour les trois activités générant le plus d'impressions [cible 2 du Plan d'action de développement durable]. Le pourcentage de réduction sera calculé à partir de la consommation de 2017-2018.			
Lien avec l'objectif et résultat recherché	Domaine d'intervention 1 : Activités courantes de gestion administrative. Résultat visé 1 : Réalisation, par 95 % des MO, d'actions écoresponsables liées aux opérations courantes de gestion des ressources matérielles et à la gestion des matières résiduelles.			
Manière de contribuer et cible – si applicable	La Commission vise à réduire son utilisation de papier et d'encre.			

Objectif gouvernemental	Objectif organisationnel (si applicable)	Action du PADD	Cible de l'action et échéance	Indicateur
Objectif gouvernemental 1.1 Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique	Objectif organisationnel 1 Favoriser et promouvoir l'adoption de pratiques écoresponsables par les membres du personnel de la Commission	Action 1 Consolider les pratiques écoresponsables des membres du personnel de la Commission	Cible 4 Avoir augmenté de 20 % l'utilisation de la visioconférence pour la tenue de réunions et la participation à des rencontres d'ici 2020	Indicateur 4 Utilisation de la visioconférence pour la tenue de réunions et la participation à des rencontres
Résultats 2016-2017	Entre 2015-2016 et 2016-2017 (année d'adoption du plan), le nombre de rencontres tenues par visioconférence s'est accru de 33 %, passant de 12 à 16 rencontres. 16 visioconférences ou conférences téléphoniques ont eu lieu entre le 1 <sup>er</sup> juillet 2016 et le 30 juin 2017. <b>[Cible atteinte pour l'année en cours]</b>			
Mesure de l'indicateur	Le nombre de fois où la visioconférence a été utilisée pour la tenue de réunions et la participation à des rencontres est calculé annuellement. Le pourcentage de croissance de l'utilisation est calculé d'une année à l'autre. Un pourcentage de croissance pour la totalité de la durée du plan sera calculé à la fin de celui-ci.			
Lien avec l'objectif et résultat recherché	Domaine d'intervention 2 : Transport et déplacements des employés. Résultat visé 3 : La réalisation, par 90 % des MO, d'actions pour favoriser la réduction des déplacements et l'utilisation de modes de transport collectifs et actifs par les employés.			
Manière de contribuer et cible - si applicable	Réduire les déplacements des employés en favorisant la tenue de rencontres par visioconférence.			

Objectif gouvernemental	Objectif organisationnel (si applicable)	Action du PADD	Cible de l'action et échéance	Indicateur
Objectif gouvernemental 1.1 Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique	Objectif organisationnel 1 Favoriser et promouvoir l'adoption de pratiques écoresponsables par les membres du personnel de la Commission	Action 1 Consolider les pratiques écoresponsables des membres du personnel de la Commission	Cible 5 Utiliser, chaque année, le transport collectif (covoiturage inclus) dans 75 % des déplacements des membres du personnel de la Commission lors des visites d'évaluation et des séances de formation	Indicateur 5 Utilisation du transport collectif (covoiturage inclus) par les membres du personnel de la Commission
Résultats 2016-2017	Pendant l'année 2016-2017, les membres du personnel de la Commission ont utilisé les transports collectifs (ou ont voyagé en covoiturage) lors des déplacements pour des séances de formation ou des visites d'évaluation, dans 75 % des cas. <b>[Cible atteinte pour l'année en cours]</b>			
Mesure de l'indicateur	Le calcul de l'indicateur est basé sur le nombre de déplacements écoresponsables effectués par le personnel de la Commission, en excluant ceux effectués par la présidente.			
Lien avec l'objectif et résultat recherché	Domaine d'intervention 2 : Transport et déplacements des employés. Résultat visé 3 : La réalisation, par 90 % des MO, d'actions pour favoriser la réduction des déplacements et l'utilisation de modes de transport collectifs et actifs par les employés.			
Manière de contribuer et cible - si applicable	Favoriser l'utilisation des transports collectifs et actifs.			

Objectif gouvernemental	Objectif organisationnel (si applicable)	Action du PADD	Cible de l'action et échéance	Indicateur
Objectif gouvernemental 1.1 Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique	Objectif organisationnel 1 Favoriser et promouvoir l'adoption de pratiques écoresponsables par les membres du personnel de la Commission	Action 1 Consolider les pratiques écoresponsables des membres du personnel de la Commission	Cible 6 Récupérer ou disposer de façon écoresponsable de 100 % des équipements informatiques en fin de vie d'ici 2020	Indicateur 6 Récupération et gestion des équipements informatiques en fin de vie
Résultats 2016-2017	La Commission s'est débarrassée de ses équipements informatiques défectueux de façon écoresponsable dans 97 % des cas (34/35). La destruction physique d'un appareil a été nécessaire pour une question de sécurité de l'information. <b>[Cible en voie d'être atteinte]</b>			
Mesure de l'indicateur	Le nombre d'équipements dont la Commission se débarrasse en cours d'année, de façon écoresponsable ou non, est calculé.			
Lien avec l'objectif et résultat recherché	Domaine d'intervention 4 : Technologies de l'information et des communications. Résultat visé 6 : La mise en œuvre, par 70 % des MO, d'actions pour améliorer la gestion écoresponsable des parcs ou des systèmes informatiques.			
Manière de contribuer et cible – si applicable	Améliorer la gestion des équipements en fin de vie			

Objectif gouvernemental	Objectif organisationnel (si applicable)	Action du PADD	Cible de l'action et échéance	Indicateur
Objectif gouvernemental 1.1 Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique	Objectif organisationnel 1 Favoriser et promouvoir l'adoption de pratiques écoresponsables par les membres du personnel de la Commission	Action 1 Consolider les pratiques écoresponsables des membres du personnel de la Commission	Cible 7 Inclure au moins un critère écoresponsable dans 100 % des appels d'offres d'ici 2020	Indicateur 7 Inclusion de critères écoresponsables dans les appels d'offres auprès de graphistes et d'imprimeurs
Résultats 2016-2017	Des critères écoresponsables ont été inclus dans 100 % des appels d'offres auprès des graphistes et imprimeurs. <b>[Cible atteinte pour l'année en cours]</b>			
Mesure de l'indicateur	Présence d'une exigence relative à une impression écoresponsable dans le devis d'impression.			
Lien avec l'objectif et résultat recherché	Domaine d'intervention 5 : Communications gouvernementales et organisation d'événements. Résultat visé 7 : La réalisation, par 50 % des MO, de produits et d'activités de communication ainsi que d'événements écoresponsables.			
Manière de contribuer et cible – si applicable	Attribution de contrats en fonction de critères écoresponsables (caractéristiques du papier lors d'impression de documents, quantités réduites, etc.).			

Objectif gouvernemental	Objectif organisationnel (si applicable)	Action du PADD	Cible de l'action et échéance	Indicateur
Objectif gouvernemental 1.1 Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique	Objectif organisationnel 1 Favoriser et promouvoir l'adoption de pratiques écoresponsables par les membres du personnel de la Commission	Action 1 Consolider les pratiques écoresponsables des membres du personnel de la Commission	Cible 8 Utiliser le Répertoire des produits écoresponsables du CSPQ pour 100 % des acquisitions d'ici 2020	Indicateur 8 Utilisation du Répertoire des produits écoresponsables du CSPQ pour les acquisitions
Résultats 2016-2017	Répertoire des produits écoresponsables du CSPQ utilisé pour 100 % des acquisitions pour lesquelles les produits y étaient disponibles. <b>[Cible atteinte pour l'année en cours]</b>			
Mesure de l'indicateur	Calcul des acquisitions faites par le biais du catalogue du CSPQ qui sont écoresponsables.			
Lien avec l'objectif et résultat recherché	Domaine d'intervention 6 : Marchés publics. Résultat visé 8 : D'ici 2020, pour 50 % des MO, intégration de considérations écoresponsables dans leur politique interne de gestion contractuelle ou élaboration d'une politique d'acquisition écoresponsable.			
Manière de contribuer et cible – si applicable	Diffuser et utiliser le Répertoire des produits écoresponsables du Centre des services partagés.			

**Action 2 – Élaborer un outil d'évaluation de la prise en compte des principes de développement durable à intégrer aux pratiques d'évaluation de la Commission**

Objectif gouvernemental	Objectif organisationnel (si applicable)	Action du PADD	Cible de l'action et échéance	Indicateur
Objectif gouvernemental 1.2 Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics	Objectif organisationnel 2 Prendre en compte les principes de développement durable dans les travaux de la Commission	Action 2 Élaborer un outil d'évaluation de la prise en compte des principes de développement durable à intégrer aux pratiques d'évaluation de la Commission	Cible 9 Avoir intégré, d'ici 2020, un outil d'évaluation de la prise en compte des principes de développement durable au processus d'audit	Indicateur 9 Outil d'évaluation de la prise en compte des principes de développement durable intégré au processus d'audit
Résultats 2016-2017	Aucun résultat significatif n'est à signaler.			
Mesure de l'indicateur	La cible sera atteinte lorsque l'outil d'évaluation de la prise en compte des principes de développement durable sera intégré au processus d'audit. Un outil devra d'abord être élaboré puis intégré au processus.			
Lien avec l'objectif et résultat recherché	Résultat recherché 10 : Proportion de MO ayant mis en œuvre un processus organisationnel de prise en compte des principes de développement durable <b>[Activité incontournable 2]</b> .			
Manière de contribuer et cible – si applicable	Intégrer un outil d'évaluation de la prise en compte des principes.			

**Action 3 – Offrir des séances d’information portant sur le développement durable et sur la prise en compte des principes aux membres du personnel de la Commission**

Objectif gouvernemental	Objectif organisationnel [si applicable]	Action du PADD	Cible de l’action et échéance	Indicateur
Objectif gouvernemental 1.4 Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l’administration publique	Objectif organisationnel 3 Informers les membres du personnel de la Commission en matière de développement durable	Action 3 Offrir des séances d’information portant sur le développement durable et sur la prise en compte des principes aux membres du personnel de la Commission	Cible 10 Diffuser, chaque année, deux capsules d’information auprès du personnel de la Commission	Indicateur 10 Nombre de capsules d’information diffusées auprès du personnel de la Commission
Résultats 2016-2017	Au cours de l’année, trois capsules d’information ont été diffusées auprès du personnel de la Commission. Une première capsule a été diffusée en octobre 2016 dans le cadre de la Semaine de gestion des déchets. Une seconde, diffusée en février 2017, proposait d’adopter l’écoconduite. Une troisième a été diffusée en avril 2017 dans le cadre de la Journée de l’environnement dans l’administration publique. <b>[Cible annuelle atteinte]</b>			
Mesure de l’indicateur	Calcul du nombre de capsules diffusées par année ou du nombre d’autres activités réalisées pour former et sensibiliser les membres du personnel.			
Lien avec l’objectif et résultat recherché	Résultat recherché 16 : Formations données à des employés des MO sur des pratiques en matière de développement durable.			
Manière de contribuer et cible – si applicable	Séances d’information ou autre moyen de communication afin de former et/ou sensibiliser le personnel.			

Objectif gouvernemental	Objectif organisationnel [si applicable]	Action du PADD	Cible de l’action et échéance	Indicateur
Objectif gouvernemental 1.4 Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l’administration publique	Objectif organisationnel 3 Informers les membres du personnel de la Commission en matière de développement durable	Action 3 Offrir des séances d’information portant sur le développement durable et sur la prise en compte des principes aux membres du personnel de la Commission	Cible 11 Avoir donné accès, d’ici 2020, à au moins une séance d’information à 90 % des membres du personnel de la Commission	Indicateur 11 Proportion des membres du personnel ayant participé à des séances d’information
Résultats 2016-2017	Les employés de la Commission ont été sensibilisés au développement durable à deux reprises, alors qu’ils ont été informés des résultats atteints par l’organisation par rapport au plan d’action en développement durable. Lors de ces séances, 90,2 % des membres du personnel étaient présents. <b>[Cible annuelle atteinte]</b>			
Mesure de l’indicateur	Calcul du nombre de personnes présentes lors des rencontres et du nombre total de membres du personnel.			
Lien avec l’objectif et résultat recherché	Résultat recherché 16 : Formations données à des employés des MO sur des pratiques en matière de développement durable.			
Manière de contribuer et cible – si applicable	Séances d’information ou autre moyen de communication afin de former et/ou sensibiliser le personnel.			

**Action 4 – Mettre les membres du personnel de la Commission en contact avec des productions artistiques québécoises**

Objectif gouvernemental	Objectif organisationnel [si applicable]	Action du PADD	Cible de l'action et échéance	Indicateur
Objectif gouvernemental 1.5 Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial	Objectif organisationnel 4 Mettre en valeur les productions artistiques québécoises	Action 4 Mettre les membres du personnel de la Commission en contact avec des productions artistiques québécoises	Cible 12 Organiser, chaque année, une activité culturelle à l'intention des membres du personnel de la Commission	Indicateur 12 Participation des membres du personnel de la Commission à des activités culturelles
Résultats 2016-2017	Une activité culturelle a été organisée en juin 2017 à l'intention des membres du personnel de la Commission. Un rallye historique dans le Vieux-Québec, ciblant des attrait liés à l'éducation, a été organisé. <b>[Cible atteinte pour l'année en cours]</b>			
Mesure de l'indicateur	Nombre d'activités organisées par année.			
Lien avec l'objectif et résultat recherché	Lié à l'objectif 5 de l'Agenda 21 de la culture (Favoriser l'épanouissement culturel des citoyennes et des citoyens ainsi que l'accès et la participation à la vie culturelle).			
Manière de contribuer et cible – si applicable				

Objectif gouvernemental	Objectif organisationnel [si applicable]	Action du PADD	Cible de l'action et échéance	Indicateur
Objectif gouvernemental 1.5 Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial	Objectif organisationnel 4 Mettre en valeur les productions artistiques québécoises	Action 4 Mettre les membres du personnel de la Commission en contact avec des productions artistiques québécoises	Cible 13 Avoir créé, d'ici 2020, un espace dans le site intranet de la Commission réservé à la promotion de productions artistiques québécoises	Indicateur 13 Espace du site intranet de la Commission réservé à la promotion de productions artistiques québécoises
Résultats 2016-2017	Aucun résultat significatif n'est à signaler.			
Mesure de l'indicateur	Présence dans l'intranet de la Commission de productions artistiques québécoises (nombre et nature).			
Lien avec l'objectif et résultat recherché	Lié à l'objectif 5 de l'Agenda 21 de la culture (Favoriser l'épanouissement culturel des citoyennes et des citoyens ainsi que l'accès et la participation à la vie culturelle).			
Manière de contribuer et cible – si applicable				

## Emploi et qualité de la langue française

Conformément à la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'administration publique, la Commission dispose d'une politique linguistique depuis 2007. Celle-ci a fait l'objet d'une révision à la fin de l'année 2014-2015. Au terme d'un processus de prévalidation du projet auprès de représentants de l'Office québécois de la langue française (OQLF), la Commission a adopté, en mars 2016, une nouvelle politique linguistique et l'a diffusée auprès de son personnel.

### Informations relatives au comité permanent et au mandataire

L'organisation a un mandataire.	Oui
Au cours de l'exercice, le mandataire et son rôle se sont fait connaître.	Oui
L'organisation compte moins de 50 employés.	Oui
L'organisation compte un comité permanent.	Non
Nombre de réunions du comité permanent au cours de l'exercice.	s.o.
Organisation, au cours de l'exercice, d'activités pour faire connaître le comité permanent.	s.o.

### Étapes réalisées par l'organisation dans l'élaboration ou l'approbation de la politique linguistique institutionnelle

Élaboration du projet.	Terminée
Soumission du projet à l'OQLF pour commentaires.	Terminée
Soumission du projet à l'OQLF pour avis officiel.	Terminée
Avis officiel de l'OQLF reçu.	Terminée
Politique linguistique institutionnelle approuvée par le sous-ministre ou le dirigeant.	Terminée
Politique linguistique institutionnelle approuvée transmise à l'OQLF.	Terminée
Date d'approbation de la politique linguistique institutionnelle par la présidente de la Commission.	10 mars 2016

### Implantation de la politique linguistique institutionnelle adoptée après mars 2011

Au cours de l'exercice, l'organisation a pris des mesures pour faire connaître sa politique linguistique institutionnelle.	Oui
Mesures prises.	Diffusion de la politique sur l'intranet de la Commission en avril 2016. Présentation de la politique à la réunion du personnel du 21 juin 2016.
Au cours de l'exercice, l'organisation a pris des mesures pour assurer la formation du personnel sur l'application de sa politique linguistique institutionnelle.	Oui
Mesures prises.	Formation du personnel lors de la réunion du 21 juin 2016.

## **Occupation et vitalité des territoires**

En vertu de son mandat, la Commission peut participer à la stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires en contribuant à la mise en œuvre de la première orientation qui consiste à agir pour mieux habiter nos territoires, et plus spécifiquement de l'objectif d'offrir des services de proximité de qualité. De fait, par son témoignage sur la qualité de la formation offerte dans la centaine d'établissements couvrant l'ensemble du territoire québécois, la Commission participe à l'amélioration de la qualité des services offerts à la population et apporte sa contribution à l'offre de services adaptés aux divers contextes territoriaux. Cet apport est mentionné dans le *Plan stratégique 2012-2017* de la Commission.

## **Services au citoyen**

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial n'offre pas de services directs aux citoyens.





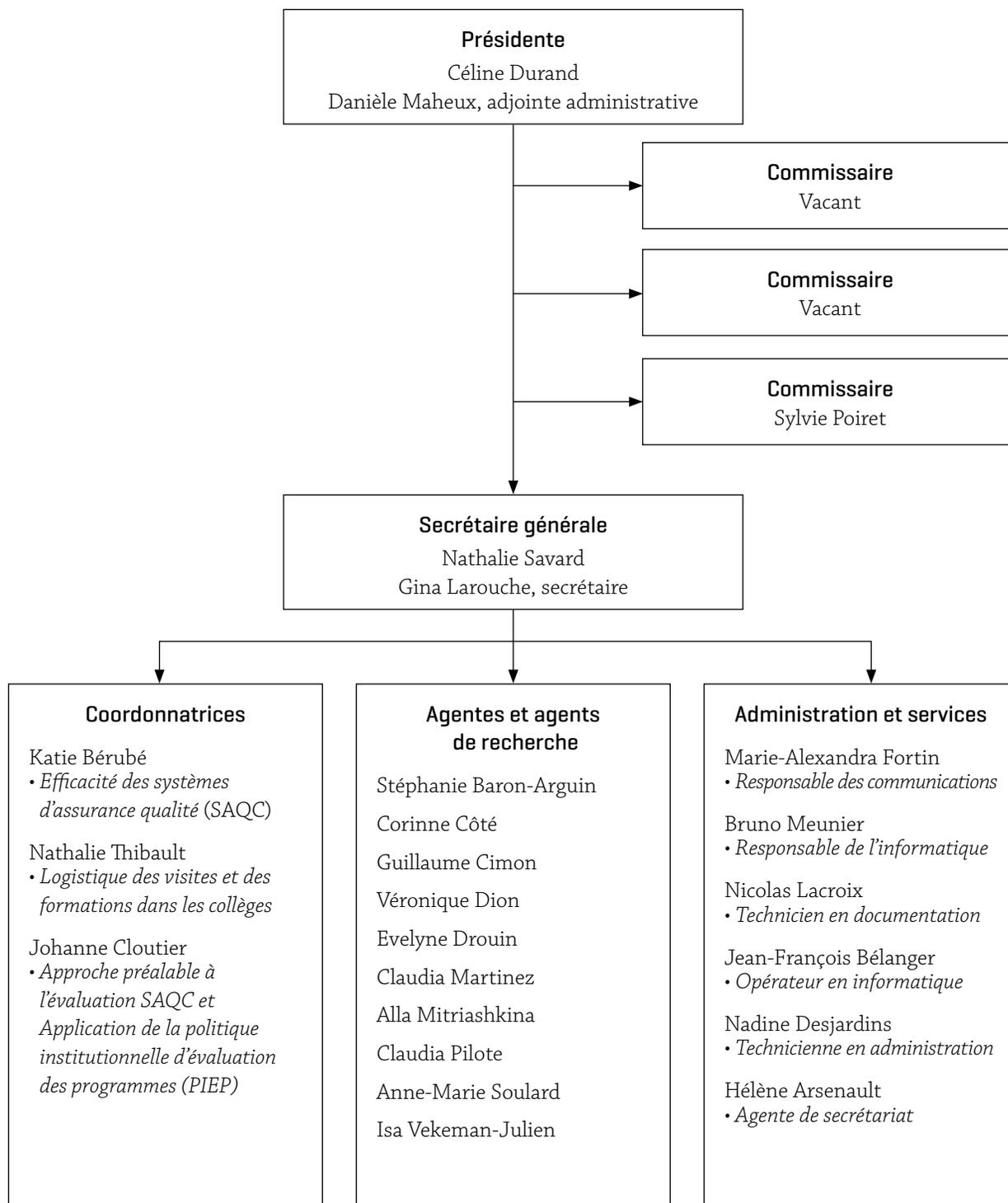
Commission d'évaluation  
de l'enseignement collégial

*RAPPORT ANNUEL  
DE GESTION 2016-2017*

**ANNEXES**



Annexe I  
Organigramme au 31 mars 2017<sup>3</sup>



3. L'organigramme présente le personnel régulier, occasionnel et à contrat en vertu d'un prêt de service. Parmi les membres du personnel, trois employées sont en congé de maternité.

---

## Annexe II

### Comités consultatifs et experts externes

#### Membres des comités au 30 juin 2017

Comité de lecture sur l'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois

---

**Nicole Bilodeau**

Directrice générale  
Collège Mérici

**Denyse Blanchet**

Directrice générale  
Cégep de Chicoutimi

**Louis Côté**

Professeur retraité  
Collège d'Alma

**Marcel Côté**

Directeur général  
Cégep régional de Lanaudière

**Jacques Delagrave**

Directeur des études  
Retraité  
Cégep de Sept-Îles

**Hélène Dubois**

Directrice de la recherche et de l'analyse  
Retraîtée  
Office des professions du Québec

**Isabelle Dufour**

Conseillère à la direction générale  
Collège de Maisonneuve

**Hubert Fortin**

Directeur des études Retraité  
Collège Laflèche

**Brenda Gareau**

Conseillère pédagogique  
Cégep de Saint-Jérôme

**François Labrousse**

Vice-président conseil Retraité  
CGI

**Lucie Lahaie**

Directrice des études par intérim  
Retraîtée  
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu

**Carole Lanoville**

Professeure  
Faculté de l'éducation, UQAM

**Mathieu Lépine**

Directeur adjoint à la Direction des études  
Collège LaSalle

**Lucie-Marie Magnan**

Conseillère pédagogique  
Cégep de Sainte-Foy

**Gabrielle Matte**

Directrice de l'École des sciences  
et techniques humaines  
Collège LaSalle

**Robert St-Amour**

Professeur  
Collège Ahuntsic

**Marianne St-Onge**

Conseillère en évaluation des programmes  
Université de Montréal

#### Experts externes auxquels la Commission a fait appel en 2016-2017

[du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2017]

Évaluation de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes et évaluation d'un programme des collèges privés non subventionnés

---

**Florian Côté**

Conseiller pédagogique  
à la formation continue  
Retraité Collège d'Alma

**Louis Pilote**

Professeur  
Retraité  
Cégep de Sainte-Foy

Évaluation de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes

---

**Florian Côté**

Conseiller pédagogique  
à la formation continue  
Retraité  
Collège d'Alma

**Bernard Legault**

Conseiller à la gouvernance  
et à l'assurance qualité  
Retraité  
Cégep André-Laurendeau

**Louis Pilote**

Professeur  
Retraité  
Cégep de Sainte-Foy

## Efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges

**Johanne Authier**

Conseillère pédagogique  
Retraitée  
Collège Ahuntsic

**Claude Belzile**

Coordonnateur de programme  
Université du Québec (siège social)

**Dominique Béraud**

Conseillère pédagogique  
Collège de Rosemont

**Réjean Bergeron**

Directeur des études  
Retraité  
Cégep de Sherbrooke

**Normand W. Bernier**

Directeur général  
Retraité  
Collège Vanier

**Denyse Blanchet**

Directrice générale  
Cégep de Chicoutimi

**Michelle Bouchard**

Conseillère pédagogique  
Retraitée  
Collège d'Alma

**Roger Bouchard**

Directeur des études  
Retraité  
Cégep de Lévis-Lauzon

**Jacky Boucher**

Directeur adjoint à la Direction des études  
Collège O'Sullivan de Québec

**Lisa Boyle**

Conseillère pédagogique  
Cégep John Abbott

**Éric Brunelle**

Professeur  
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu

**Julie Caron**

Professeure  
Cégep de Drummondville

**Louis Côté**

Professeur  
Retraité  
Collège d'Alma

**Marcel Côté**

Directeur général  
Cégep régional de Lanaudière

**Lucie D'Amour**

Directrice adjointe  
Institut Teccart

**Jacques Delagrave**

Directeur des études  
Retraité  
Cégep de Sept-Îles

**Daniel Delisle**

Directeur des études  
Retraité  
Collège Ellis

**Annie Doré-Côté**

Conseillère pédagogique  
Cégep de Drummondville

**Sylvain Dubé**

Conseiller pédagogique  
Collège de Bois-de-Boulogne

**Isabelle Dufour**

Conseillère pédagogique  
Collège de Maisonneuve

**Hubert Fortin**

Directeur des études  
Retraité  
Collège Lafèche

**Réjeanne Gagnon**

Conseillère pédagogique  
Cégep de l'Outaouais

**Brenda Gareau**

Conseillère pédagogique  
Cégep de Saint-Jérôme

**Lucie Hamel**

Directrice adjointe des études, au soutien à  
la pédagogie et à la réussite  
Cégep de Trois-Rivières

**Mario Julien**

Directeur adjoint à la Direction des études  
Cégep de Jonquière

**Lucie Lahaie**

Directrice des études par intérim  
Retraitée  
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu

**Carole Lanoville**

Professeure  
Faculté de l'éducation, UQAM

**Vincent Larose**

Directeur des ressources humaines  
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu

**Louis Lavoie**

Directeur des ressources humaines  
et des affaires corporatives  
Retraité  
Cégep Gérald Godin

**Bernard Legault**

Conseiller à la gouvernance  
et à l'assurance qualité  
Retraité  
Cégep André-Laurendeau

**Mathieu Lépine**

Directeur adjoint à la Direction des études  
Collège LaSalle

**Mireille Limoges**

Professeure  
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu

**Monica Lopez**

Conseillère pédagogique  
Collège Marianopolis

**Lucie-Marie Magnan**

Conseillère pédagogique  
Cégep de Sainte-Foy

**Monique Magnan**

Directrice des services aux étudiants  
Collège Vanier

**Danielle Malboeuf**

Directrice des études  
Retraitée  
Cégep Garneau

**Gabrielle Matte**

Directrice de l'École des sciences  
et techniques humaines  
Collège LaSalle

**Patrick Merrien**

Directeur du développement  
Retraité  
Cégep de Sorel-Tracy

**Nathalie Michaud**

Professeure  
Université du Québec à Montréal

**Isabelle Morin**

Directrice adjointe à la Direction des  
études  
Collège Ahuntsic

**Liberata Mukarugagi**

Directrice adjointe à la Direction des  
études  
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu

**Odette Nappert**

Directrice de la pédagogie  
et des programmes  
Campus Notre-Dame-de-Foy

**Mariannick Paris**

Conseillère pédagogique  
Cégep de Victoriaville

**Christiane Piché**

Vice-rectrice adjointe à la recherche  
et à la création  
Retraitée  
Université Laval

**Maurice Piché**

Directeur général  
Collège de Bois-de-Boulogne

**Louis Pilote**

Professeur  
Retraité  
Cégep de Sainte-Foy

**Louis Poirier**

Directeur des études  
Retraité  
Cégep de Matane

**Benoît Régis**

Professeur  
Cégep de Thetford

**Pierre Richard**

Directeur des études  
Collège Mérici

**Richard Riopel**

Conseiller pédagogique  
Retraité  
Cégep de l'Outaouais

**Serge Rioux**

Directeur adjoint  
Retraité  
Cégep Édouard-Montpetit

**Marjolaine Roy**

Directrice des études  
Cégep de Rivière-du-Loup

**Simon Sabik**

Directeur adjoint à la Direction des études  
Collège Marianopolis

**Robert St-Amour**

Professeur  
Collège Ahuntsic

**Roxanne Tremblay**

Directrice adjointe à la Direction des  
études  
Cégep de Jonquière

---

## Annexe III

### Comité de liaison

#### Membres du comité de liaison au 31 mars 2017

##### Membres du réseau collégial

---

**Guy Côté**

Directeur régional  
Collège CDI

**John Halpin**

Directeur général  
Cégep John Abbott

**Carole Lavallée**

Directrice des études  
Cégep de Saint-Laurent

**Isabelle Laurent**

Directrice des affaires éducatives et de la  
recherche  
Fédération des cégeps

**Pierre L'Heureux**

Directeur général  
Association des collèges privés du Québec

**Gilles Perron**

Directeur des ressources humaines  
Cégep Limoilou

**Marie-France Tassé**

Directrice des études  
Collège LaSalle

**Élise Tousignant**

Directrice de la formation continue  
Collège de Rosemont

N. B. : le siège réservé à un représentant des écoles gouvernementales était vacant

##### Membres de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

---

**Céline Durand**

Présidente

**Vacant**

Commissaire

**Nathalie Savard**

Secrétaire générale

**Vacant**

Commissaire

**Sylvie Poiret**

Commissaire



## **Méthodologie utilisée pour mesurer les taux de satisfaction pour l'année 2016-2017**

### **Méthodologie**

Pour tous les sondages réalisés au cours de l'année, le taux de satisfaction a été mesuré de la même manière. À partir d'un certain nombre d'énoncés (entre six et onze) pour lesquels les répondants ont dû indiquer leur degré d'accord (tout à fait en accord; en accord; en désaccord; tout à fait en désaccord), un taux de satisfaction a été calculé pour chacun des répondants au sondage. Pour être déclaré satisfait, un répondant devait avoir répondu « tout à fait en accord » ou « en accord » pour plus de 50 % des énoncés. Pour être déclaré insatisfait, un répondant devait avoir répondu « tout à fait en désaccord » ou « en désaccord » pour plus de 50 % des énoncés. Les répondants pour lesquels il a été impossible de déclarer s'ils étaient satisfaits ou insatisfaits (parce qu'ils se sont dit en accord et en désaccord sur un nombre égal d'énoncés) n'ont pas été considérés dans le calcul du taux de satisfaction. Le taux de satisfaction correspond à la proportion de répondants déclarés satisfaits par rapport au nombre total de répondants.

### **Taux de satisfaction des établissements d'enseignement collégial relatif aux activités d'information et de soutien**

Afin de connaître le taux de satisfaction des collèges à l'égard de la formation et du soutien offerts par la Commission dans le cadre de la mise en œuvre de l'opération d'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité, les directions des collèges visés ont été contactées pour qu'elles sollicitent la participation des membres de leur personnel ayant assisté aux séances tenues. L'exercice demandé a pris la forme d'un sondage en ligne lancé en janvier 2014 et auquel sont invités à participer les collèges depuis ce temps.



---

## Annexe V

### Rapports d'évaluation adoptés en 2016-2017

Note : Un astérisque a été ajouté à côté du nom de l'établissement lorsque le rapport lui a été transmis après le 30 juin 2017.

#### Effacité des systèmes d'assurance qualité [29 rapports]

Rapports dans leur version préliminaire [15]

##### Établissements publics (13)

Cégep Beauce-Appalaches  
Collège de Bois-de-Boulogne  
Cégep de Chicoutimi  
Cégep Garneau  
Cégep de Granby  
Cégep de Lévis-Lauzon\*  
Cégep Limoilou  
Collège Lionel-Groulx\*  
Cégep de Saint-Hyacinthe  
Cégep de Saint-Laurent  
Cégep de Sherbrooke  
Cégep de Sorel-Tracy  
Collège de Valleyfield

##### Établissements privés subventionnés (2)

Campus Notre-Dame-de-Foy  
Collège O'Sullivan de Montréal\*

Rapports définitifs [14]

##### Établissements publics (10)

Cégep Beauce-Appalaches  
Collège de Bois-de-Boulogne  
Cégep de Chicoutimi  
Cégep Garneau  
Cégep Limoilou  
Cégep de Saint-Hyacinthe  
Cégep de Saint-Laurent\*  
Cégep de Sherbrooke  
Cégep de Sorel-Tracy\*  
Collège de Valleyfield\*

##### Établissements privés subventionnés (4)

Campus Notre-Dame-de-Foy\*  
Collège Jean-de-Brébeuf  
Collège Laflèche  
Collège Mérici

#### Application de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes et évaluation d'un programme des établissements privés non subventionnés [2 rapports]

Rapport dans sa version préliminaire [1]

Collège d'enseignement en immobilier inc.

Rapports définitifs [1]

Collège d'enseignement en immobilier inc.\*

#### Traitement intégré des suivis [2 rapports]

Rapport de mise à jour du plan [1]

##### Établissement public (1)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue

Rapport de mise à jour de la proposition de plan [1]

##### Établissement public (1)

Cégep de l'Outaouais

#### Plans de réussite des collèges privés subventionnés [3 rapports]

Collège Bart (1975)\*  
Collège Marianopolis

Séminaire de Sherbrooke

#### Plans stratégiques des cégeps incluant le plan de réussite [9 rapports]

Cégep André-Laurendeau  
Cégep de Baie-Comeau  
Cégep Gerald-Godin  
Cégep John Abbott\*  
Collège Lionel-Groulx

Cégep de Rivière-du-Loup  
Cégep de Saint-Laurent  
Cégep de Sainte-Foy  
Cégep de Trois-Rivières

## Politiques institutionnelles [43 rapports]

### Politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages [23]

#### Établissements publics (9)

Cégep André-Laurendeau  
Cégep de Baie-Comeau  
Collège de Bois-de-Boulogne  
Cégep Garneau  
Cégep Gérald-Godin  
Cégep de Rivière-du-Loup  
Cégep de Saint-Hyacinthe\*  
Cégep de Sorel-Tracy  
Collège Vanier

#### Établissements privés subventionnés (5)

Collège Bart (1975)  
Collège Ellis  
Collège Jean-de-Brébeuf  
Collège LaSalle  
Séminaire de Sherbrooke

#### Établissements privés non subventionnés (8)

Air Richelieu  
Collège Canada inc.\*  
Collège CDI - Administration. Technologie. Santé  
Collège Herzing\* (2 rapports)  
Collège Inter-Dec  
Collège Salette inc.  
Collège Technique de Montréal inc.

#### Établissement relevant d'un ministère ou d'une université (1)

Institut de technologie agroalimentaire

### Politiques institutionnelles d'évaluation des programmes [20]

#### Établissements publics (8)

Cégep André-Laurendeau  
Cégep de Baie-Comeau  
Cégep Beauce-Appalaches  
Collège régional Champlain  
Cégep John Abbott  
Cégep de Saint-Hyacinthe\*  
Cégep de Saint-Laurent  
Collège Vanier

#### Établissements privés subventionnés (3)

Collège Jean-de-Brébeuf  
Collège LaSalle  
École nationale de cirque

#### Établissements privés non subventionnés (9)

Air Richelieu  
Collège Canada inc.\*  
Collège CDI - Administration. Technologie. Santé  
Collège d'enseignement en immobilier inc.  
Collège Herzing  
Collège Salette inc.  
Collège des Technologies de l'Information de Montréal  
Collège Technique de Montréal inc.  
Isart Digital Montréal inc.

## Suites données aux recommandations de la Commission [20 suivis] [en 19 rapports]

### Évaluation de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages [6]

Cégep de Saint-Jérôme  
Cégep de Saint-Laurent  
Collège de Valleyfield  
Institut d'enregistrement du Canada  
Musitechnic Formation  
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec

### Évaluation de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes des établissements privés non subventionnés [2]

Collège Technique de Montréal inc.  
École nationale de l'humour

### Évaluation institutionnelle [2]

Collège Ahuntsic  
Collège de Maisonneuve

### Programme d'études – Opération 2005-2008 [4]

Champlain - Saint-Lambert  
Champlain - St. Lawrence\*  
Cégep de Saint-Félicien  
Collège O'Sullivan de Montréal\*

### Formation générale [1]

Cégep Édouard-Montpetit\*

### Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages [1]

Cégep Limoilou

### Traitement intégré des suivis [2]

Séminaire de Sherbrooke  
Collège de Maisonneuve

---

## Annexe VI

### Opérations d'évaluation en cours au 30 juin 2017

#### 1. Efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois [100 établissements]

Processus terminé [16]

---

##### Établissements publics (11)

Cégep Beauce-Appalaches  
Cégep Limoilou  
Cégep Marie-Victorin  
Cégep de Rimouski  
Cégep de Saint-Hyacinthe  
Cégep de Saint-Jérôme  
Cégep de Sainte-Foy  
Collège Shawinigan  
Cégep de Sherbrooke  
Cégep de Sorel-Tracy  
Collège de Valleyfield

##### Établissements privés subventionnés (5)

Campus Notre-Dame-de-Foy  
Collège André-Grasset  
Collège Jean-de-Brébeuf  
Collège Lafliche  
Collège LaSalle

Rapports dans leur version préliminaire transmis ou sur le point d'être transmis aux collèges [4]

---

##### Établissements publics (3)

Cégep de Granby  
Cégep de Lévis-Lauzon  
Collège Lionel-Groulx

##### Établissement privé subventionné (1)

Collège O'Sullivan de Montréal

Rapports dans leur version préliminaire en cours d'élaboration [8]

---

##### Établissements publics (6)

Cégep André-Laurendeau  
Cégep Édouard-Montpetit  
Cégep de Jonquière  
Collège Montmorency  
Collège de Rosemont  
Cégep de Sept-Îles

##### Établissements privés subventionnés (2)

Collège Ellis  
Collège Marianopolis

Rapports d'autoévaluation reçus et visites à faire [6]

---

##### Établissements publics (4)

Cégep Gérard-Godin  
Cégep régional de Lanaudière  
Cégep de Saint-Félicien  
Collège de Maisonneuve

##### Établissements privés subventionnés (2)

Collège Bart (1975)  
Collège TAV

Suites attendues [9]

---

##### Établissements publics (8)

Collège de Bois-de-Boulogne  
Cégep de Chicoutimi  
Collège Dawson  
Cégep Garneau  
Cégep de Rivière-du-Loup  
Cégep de Saint-Laurent  
Cégep de Thetford  
Cégep de Trois-Rivières

##### Établissement privé subventionné (1)

Collège Mérici

---

 Rapports d'autoévaluation attendus [57]
 

---

**Établissements publics (16)**

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue  
 Collège Ahuntsic  
 Collège d'Alma  
 Cégep de Baie-Comeau  
 Collège régional Champlain  
 Cégep de Drummondville  
 Cégep de la Gaspésie et des Îles  
 Collège Héritage  
 Cégep John Abbott  
 Cégep de La Pocatière  
 Cégep de Matane  
 Cégep de l'Outaouais  
 Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu  
 Collège Vanier  
 Cégep de Victoriaville  
 Cégep du Vieux Montréal

**Établissements privés subventionnés (10)**

Collège Centennial  
 Collège international des Marcellines  
 Collège Nouvelles Frontières  
 Collège O'Sullivan de Québec  
 Collégial international Sainte-Anne  
 École de musique Vincent-d'Indy  
 École de sténographie judiciaire du Québec  
 École nationale de cirque  
 Institut Teccart  
 Séminaire de Sherbrooke

**Établissements privés non subventionnés (25)**

Air Richelieu  
 CDE Collège  
 Collège April-Fortier  
 Collège Canada inc.  
 Collège CDI - Administration. Technologie. Santé  
 Collège d'enseignement en immobilier inc.  
 Collège de l'immobilier du Québec  
 Collège de photographie Marsan  
 Collège Herzing  
 Collège Inter-Dec  
 Collège La Cabriole  
 Collège MultiHexa Saguenay-Lac-Saint-Jean  
 Collège Saint-Michel  
 Collège Salette inc.  
 Collège Technique de Montréal inc.  
 Collège des Technologies de l'Information de Montréal  
 École de danse contemporaine de Montréal  
 École de danse de Québec  
 École du Show-Business  
 École nationale de l'humour  
 Institut d'enregistrement du Canada  
 Institut supérieur d'informatique (ISI)  
 Institut Trebas Québec inc.  
 Isart Digital Montréal inc.  
 Musitechnic Formation

**Établissements relevant d'un ministère ou d'une université (4)**

Campus Macdonald  
 Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec  
 Institut de technologie agroalimentaire  
 Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec

## 2. Application de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes et évaluation d'un programme des collèges privés non subventionnés

[20 établissements]

L'évaluation a touché 21 établissements. À la suite de l'acquisition d'un établissement par un autre ayant déjà réalisé l'autoévaluation demandée, la Commission a décidé, en décembre 2015, de dispenser le premier de cet exercice. Le tableau porte donc sur la situation pour 20 établissements.

 Processus terminé [7]
 

---

Collège April-Fortier  
 CDE Collège  
 Collège CDI - Administration. Technologie. Santé  
 Collège d'enseignement en immobilier inc.

Collège Inter-Dec  
 Collège de photographie Marsan  
 Collège radio télévision de Québec inc.

 Suites attendues [12]
 

---

Collège Herzing  
 Collège Salette inc.  
 Collège de l'immobilier du Québec  
 Collège MultiHexa Saguenay-Lac-Saint-Jean  
 Collège Technique de Montréal inc.  
 École de danse de Québec

École du Show-Business  
 École nationale de l'humour  
 Institut d'enregistrement du Canada  
 Institut supérieur d'informatique (ISI)  
 Institut Trebas Québec inc.  
 Musitechnic Formation

 Rapport d'autoévaluation attendu [1]
 

---

Collège La Cabriole

### 3. Approche préalable à l'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité [16 établissements]

Le nombre évoluera en fonction de la création de nouveaux établissements.

Suites attendues [1]

#### Établissement privé subventionné (1)

École de sténographie judiciaire du Québec

Rapport dans sa version préliminaire en cours d'élaboration [1]

#### Établissement privé non subventionné (1)

Collège Saint-Michel

Rapports d'autoévaluation attendus [14]

#### Établissement privé subventionné (1)

Collégial international Sainte-Anne

École de pilotage Saint-Hubert inc.

École des entrepreneurs

Hélicraft

Isart Digital Montréal inc.

Lachute Aviation

Syn Studio

#### Établissements privés non subventionnés (12)

Académie du Savoir

Air Richelieu

Cargair ltée

Collège Canada inc.

Collège de gestion, technologie et santé Matrix inc.

Collège des Technologies de l'Information de Montréal

#### Établissement relevant d'un ministère ou d'une université (1)

Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec

## 4. Traitement intégré des suivis aux recommandations de la Commission

### 4.1 Liste des collèges ayant élaboré, à la demande de la Commission, un plan d'action institutionnel

Établissements	Opérations d'évaluation touchées
<b>Établissements publics (4)</b>	
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	Application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages, application de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes, évaluation institutionnelle, évaluation de programme 2005-2008 ( <i>Sciences de la nature</i> ), formation générale.
Cégep André-Laurendeau	Application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages, évaluation institutionnelle, évaluation de programme 2005-2008 ( <i>Sciences de la nature</i> ), formation générale, <i>Techniques administratives</i> .
Collège de Maisonneuve	Formation générale, évaluation institutionnelle, évaluation de programme 2005-2008 ( <i>Techniques d'hygiène dentaire</i> ), application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages.
Cégep de Saint-Hyacinthe	Application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages, évaluation institutionnelle.
<b>Établissements privés subventionnés (3)</b>	
Collège Centennial	Application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages, évaluation de programme 2005-2008 ( <i>Sciences humaines</i> ), application de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes.
Institut Teccart	Évaluation institutionnelle, plan de réussite, Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages et son application, Politique institutionnelle d'évaluation des programmes et son application.
Séminaire de Sherbrooke	Application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages, évaluation institutionnelle, formation générale, Politique institutionnelle d'évaluation des programmes et son application.

Établissements	Opérations d'évaluation touchées
<b>Établissement relevant d'un ministère ou d'une université (1)</b>	
Campus Macdonald	Application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages, évaluation institutionnelle, Politique institutionnelle d'évaluation des programmes et son application.

Note : Le 24 novembre 2016, la Commission a adopté un rapport relatif au plan d'action institutionnel du Cégep de l'Outaouais dans le cadre de l'Approche intégrée des suivis.

#### 4.2 Collège ayant donné des suites satisfaisantes à l'ensemble des recommandations incluses dans son plan d'action, au 30 juin 2017

Cégep André Laurendeau  
Cégep de Saint-Hyacinthe  
Collège Centennial  
Institut Teccart

#### 4.3 Collège ayant procédé à la mise à jour de son plan d'action en 2016-2017

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue

#### 4.4 Collèges ayant donné des suites satisfaisantes en 2016-2017

Établissements	Opérations d'évaluation touchées
<b>Établissements publics (2)</b>	
Collège de Maisonneuve	1 recommandation levée en évaluation de programme 2005-2008 ( <i>Techniques d'hygiène dentaire</i> ) et 1 recommandation levée en application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages.
Séminaire de Sherbrooke	Application de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes.

#### 4.5 Portrait de la situation sur les suites à donner au 30 juin 2017

Établissements	Opérations d'évaluation touchées
<b>Établissement public (3)</b>	
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	Application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages, évaluation institutionnelle, évaluation de programme 2005-2008 ( <i>Sciences de la nature</i> ), formation générale.
Collège de Maisonneuve	Formation générale, évaluation institutionnelle.
Cégep de l'Outaouais	Application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages, évaluation de programme 2005-2008 ( <i>Sciences de la nature</i> ), évaluation institutionnelle, application de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes.
<b>Établissement privé subventionné (1)</b>	
Séminaire de Sherbrooke	Application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages, évaluation institutionnelle, formation générale.
<b>Établissement relevant d'un ministère ou d'une université (1)</b>	
Campus Macdonald	Application de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes.

---

## Annexe VII

### Politiques et plans évalués en 2016-2017

#### POLITIQUES INSTITUTIONNELLES

Politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages [24 politiques]

---

##### Les jugements

ES : entièrement satisfaisante

S : satisfaisante

PS : partiellement satisfaisante

IS : insatisfaisante

Établissements	Jugement
<b>Publics (9)</b>	
Cégep André-Laurendeau	ES
Cégep de Baie-Comeau	S
Collège de Bois-de-Boulogne	PS
Cégep Garneau	PS
Cégep Gérard-Godin	ES
Cégep de Rivière-du-Loup	ES
Cégep de Saint-Hyacinthe	ES
Cégep de Sorel-Tracy	ES
Collège Vanier	PS
<b>Privés subventionnés (5)</b>	
Collège Bart (1975)	ES
Collège Ellis	ES
Collège Jean-de-Brébeuf	S
Collège LaSalle	S
Séminaire de Sherbrooke	PS
<b>Privés non subventionnés (8)</b>	
Air Richelieu	PS
Collège Canada inc.	S
Collège CDI - Administration.	ES
Technologie. Santé	
Collège Herzing	PS
Collège Herzing	ES
Collège Inter-Dec	ES
Collège Salette inc.	ES
Collège Technique de Montréal inc.	PS
<b>Relevant d'un ministère ou d'une université (1)</b>	
Institut de technologie agroalimentaire	ES

Établissements n'ayant pas transmis leur politique au 30 juin 2017 [6]

---

##### Établissements privés non subventionnés (6)

Académie du Savoir

Cargair ltée

École de pilotage Saint-Hubert inc.

École des entrepreneurs

Lachute Aviation

Syn Studio

---

 Politiques institutionnelles d'évaluation  
des programmes [19 politiques]
 

---

**Les jugements**

ES: entièrement satisfaisante

S: satisfaisante

PS: partiellement satisfaisante

IS: insatisfaisante

Établissements	Jugement
<b>Publics (7)</b>	
Cégep André-Laurendeau	ES
Cégep de Baie-Comeau	S
Cégep Beauce-Appalaches	S
Collège régional Champlain	PS
Cégep John Abbott	PS
Cégep de Saint-Hyacinthe	ES
Cégep de Saint-Laurent	S
<b>Privés subventionnés (3)</b>	
Collège Jean-de-Brébeuf	S
Collège LaSalle	S
École nationale de cirque	S
<b>Privés non subventionnés (9)</b>	
Air Richelieu	PS
Collège Canada inc.	S
Collège CDI - Administration. Technologie. Santé	ES
Collège d'enseignement en immobilier inc.	ES
Collège des Technologies de l'Informa- tion de Montréal	S
Collège Herzing	ES
Collège Salette inc.	ES
Collège Technique de Montréal inc.	PS
Isart Digital Montréal inc.	ES

---

 Établissements n'ayant pas transmis leur politique  
au 30 juin 2017 [9]
 

---

**Établissements privés non subventionnés (9)**

Académie du Savoir

Cargair ltée

Collège de gestion, technologie et santé Matrix inc.

École de danse contemporaine de Montréal

École de pilotage Saint-Hubert inc.

École des entrepreneurs

Hélicraft

Lachute Aviation

Syn Studio

## PLANS STRATÉGIQUES ET PLANS DE RÉUSSITE

### Plans stratégiques et plans actualisés des cégeps

Établissement	Jugement
Cégep André-Laurendeau	Partiellement conforme et ne comprend pas tous les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité.
Cégep de Baie-Comeau - Actualisation	De qualité, conforme aux dispositions de la loi et comprend l'ensemble des éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité.
Cégep Gérard-Godin	Généralement conforme et comprend les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité.
Collège Lionel-Groulx	Conforme aux dispositions de la loi et ne comprend pas tous les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité.
Cégep de Rivière-du-Loup	De qualité, conforme aux dispositions de la loi et comprend l'ensemble des éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité.
Cégep de Saint-Laurent	Conforme aux dispositions de la loi et comprend les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité.
Cégep de Sainte-Foy	De qualité, conforme aux dispositions de la loi et comprend l'ensemble des éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité.
Cégep de Trois-Rivières	Comprend les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité.

### Plans de réussite des collèges privés subventionnés

Établissement	Jugement
Collège Marianopolis	Comprend les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité.
Séminaire de Sherbrooke	Ne comprend pas tous les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité.
Collège Bart (1975)	Comprend les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité.



---

## Annexe VIII

### Opérations d'évaluation antérieures : suites attendues au 30 juin 2017

Dans les annexes VIII et IX, les collèges sont présentés selon leur appellation au moment de l'évaluation.

#### EFFICACITÉ DES PLANS STRATÉGIQUES ET DES PLANS DE RÉUSSITE

##### Effacité des plans stratégiques [48 établissements]

###### Processus terminé [46]

---

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue  
Collège d'Alma  
Collège Ahuntsic  
Cégep André-Laurendeau  
Cégep de Baie-Comeau  
Cégep Beauce-Appalaches  
Collège de Bois-de-Boulogne  
Collège régional Champlain  
Cégep de Chicoutimi  
Collège Dawson  
Cégep de Drummondville  
Collège Édouard-Montpetit  
Cégep Garneau  
Cégep Gérald-Godin  
Cégep de Granby  
Collège Héritage  
Cégep John Abbott  
Cégep de Jonquière  
Cégep de La Pocatière  
Cégep régional de Lanaudière  
Cégep de Lévis-Lauzon  
Cégep Limoilou  
Collège Lionel-Groulx  
Collège de Maisonneuve  
Cégep Marie-Victorin  
Cégep de Matane

Collège Montmorency  
Cégep de l'Outaouais  
Cégep de Rimouski  
Cégep de Rivière-du-Loup  
Collège de Rosemont  
Cégep de Saint-Félicien  
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu  
Cégep de Saint-Jérôme  
Cégep de Saint-Laurent  
Cégep de Sainte-Foy  
Cégep de Saint-Hyacinthe  
Cégep de Sept-Îles  
Collège Shawinigan  
Cégep de Sherbrooke  
Cégep de Sorel-Tracy  
Cégep de Trois-Rivières  
Cégep de Thetford  
Collège de Valleyfield  
Cégep de Victoriaville  
Cégep du Vieux Montréal

###### Suites attendues [2]

---

Cégep de la Gaspésie et des Îles  
Collège Vanier

##### Effacité des plans de réussite des collèges privés subventionnés [20 établissements]

###### Processus terminé [16]

---

Campus Notre-Dame-de-Foy  
Collège André-Grasset  
Collège Bart (1975)  
Collège Ellis  
Collège international des Marcellines  
Collège Jean-de-Brébeuf  
Collège Lafèche  
Collège LaSalle

Collège Mérici  
Collège O'Sullivan de Montréal  
Collège O'Sullivan de Québec  
Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières  
Collège TAV  
Conservatoire Lassalle  
École de musique Vincent-d'Indy  
École nationale de cirque

###### Suites attendues [4]

---

Collège Centennial  
Collège Marianopolis

Institut Teccart  
Séminaire de Sherbrooke

## APPLICATION DES POLITIQUES INSTITUTIONNELLES

### Application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages en 2005-2012 [94 établissements]

L'évaluation a touché 98 établissements. Depuis, trois d'entre eux ont cessé leurs activités collégiales et un autre procédera à son autoévaluation dans le cadre d'une opération qu'il reste encore à préciser et regroupera l'évaluation de l'application de cette politique et de celle relative aux programmes d'études incluant l'évaluation d'un programme. Le tableau porte donc sur la situation pour 94 établissements.

Un astérisque désigne les sept collèges dont le dossier a été inclus dans leur plan institutionnel de traitement intégré des suivis aux recommandations.

Deux astérisques correspondent aux collèges dont le dossier est traité par l'approche préalable.

#### Processus d'évaluation terminé [56]

##### Établissements publics (24)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue\*  
Collège d'Alma  
Cégep André-Laurendeau\*  
Cégep Beauce-Appalaches  
Cégep de Chicoutimi  
Cégep de Drummondville  
Cégep de la Gaspésie et des Îles  
Collège Gérald-Godin  
Cégep de Granby-Haute-Yamaska  
Collège Héritage  
Cégep de Jonquière  
Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption  
Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne  
Collège de Maisonneuve\*  
Cégep Marie-Victorin  
Cégep de Rivière-du-Loup  
Collège de Rosemont  
Cégep de Saint-Félicien  
Cégep de Saint-Hyacinthe\*  
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu  
Collège Shawinigan  
Cégep de Sorel-Tracy  
Collège de Valleyfield  
Cégep du Vieux Montréal

##### Établissements privés subventionnés (17)

Campus Notre-Dame-de-Foy  
Collège André-Grasset  
Collège Bart (1975)  
Collège Centennial\*

Collège Ellis  
Collège Lafleche  
Collège LaSalle  
Collège international des Marcellines  
Collège Mérici  
Collège O'Sullivan de Montréal  
Collège O'Sullivan de Québec  
Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières  
Conservatoire Lassalle  
École de musique Vincent-d'Indy  
École nationale de cirque  
Institut Teccart\*  
Séminaire de Sherbrooke\*

##### Établissements privés non subventionnés (12)

Collège de l'immobilier du Québec  
Collège d'enseignement en immobilier inc.  
Collège La Cabriole  
CDE Collège  
Collège CDI – Administration. Technologie. Santé  
Collège Herzing  
Collège Inter-Dec  
Collège radio télévision de Québec inc.  
École du Show-Business  
École nationale de l'humour  
École nationale de théâtre du Canada  
Institut d'enregistrement du Canada enr.

##### Établissements relevant d'un ministère ou d'une université (3)

Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec \*\*  
Institut de technologie agroalimentaire  
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec

#### Suites attendues [37]

##### Établissements publics (25)

Collège Ahuntsic  
Cégep de Baie-Comeau  
Collège de Bois-de-Boulogne  
Collège Dawson  
Collège Édouard-Montpetit  
Collège François-Xavier-Garneau  
Cégep John Abbott  
Cégep de La Pocatière  
Cégep régional de Lanaudière à Joliette  
Cégep de Lévis-Lauzon

Cégep Limoilou  
Collège Lionel-Groulx  
Cégep de Matane  
Collège Montmorency  
Cégep de l'Outaouais  
Cégep de Rimouski  
Cégep de Saint-Jérôme  
Cégep de Saint-Laurent  
Cégep de Sainte-Foy  
Cégep de Sept-Îles  
Cégep de Sherbrooke

Cégep de Thetford  
Cégep de Trois-Rivières  
Collège Vanier  
Cégep de Victoriaville

#### Établissements privés subventionnés (2)

Collège Jean-de-Brébeuf  
Collège Marianopolis

#### Établissements privés non subventionnés (9)

Académie de l'Entrepreneurship Québécois inc.  
Collège April-Fortier

Collège de photographie Marsan  
Collège MultiHexa Saguenay-Lac-Saint-Jean  
Collège Salette inc.  
Collège Technique de Montréal inc.  
Institut supérieur d'informatique (ISI)  
Institut Trebas Québec inc.  
Musitechnic Formation

#### Établissement relevant d'un ministère ou d'une université (1)

Campus Macdonald

Rapports d'autoévaluation attendus [1]

#### Établissement public (1)

Collège régional Champlain

## Évaluation de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes en 1997-2002 [84 établissements]

L'évaluation a touché 87 établissements. Depuis, trois établissements privés subventionnés ont cessé d'offrir de la formation collégiale. Le tableau porte donc sur la situation pour 84 établissements. Dans le cadre de cette opération, un établissement dont le processus est terminé peut avoir reçu un rapport contenant des recommandations. Lorsque la Commission n'a pas demandé de suites explicites, le processus est considéré comme étant terminé.

Un astérisque désigne les cinq collèges dont le dossier a été inclus dans leur plan institutionnel de traitement intégré des suivis aux recommandations. Deux astérisques désignent les collèges qui devaient compléter l'évaluation dans le cadre de l'opération 2005-2008 en évaluation de programme. Le Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne devait évaluer l'application de sa politique dans le cadre de cette opération. Au moment de cette opération, il n'avait pas encore élaboré sa propre politique. La Commission procédera donc à l'évaluation de l'application de cette dernière à un autre moment.

Processus d'évaluation terminé [82]

#### Établissements publics (51)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue\*  
Collège Ahuntsic  
Cégep André-Laurendeau  
Collège d'Alma  
Cégep de Baie-Comeau  
Cégep Beauce-Appalaches  
Collège de Bois-de-Boulogne  
Collège Champlain – Lennoxville  
Collège Champlain – Saint-Lambert  
Collège Champlain – St. Lawrence  
Cégep de Chicoutimi  
Collège Dawson  
Cégep de Drummondville  
Collège Édouard-Montpetit\*\*  
Collège François-Xavier-Garneau  
Cégep de la Gaspésie et des Îles  
Collège Gerald-Godin\*\*  
Cégep de Granby-Haute-Yamaska  
Collège Héritage  
Cégep de Jonquière\*\*  
Cégep John Abbott  
Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption

Cégep régional de Lanaudière à Joliette\*\*  
Cégep de La Pocatière  
Cégep de Lévis-Lauzon  
Cégep Limoilou  
Collège Lionel-Groulx  
Collège de Maisonneuve  
Cégep Marie-Victorin  
Cégep de Matane  
Collège Montmorency  
Cégep de l'Outaouais (\*\*)\*  
Cégep de Rimouski\*\*  
Cégep de Rivière-du-Loup  
Collège de Rosemont  
Cégep de Saint-Félicien\*\*  
Cégep de Sainte-Foy  
Cégep de Saint-Hyacinthe  
Cégep de Saint-Jérôme  
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu  
Cégep de Saint-Laurent  
Cégep de Sept-Îles\*\*  
Collège Shawinigan  
Cégep de Sherbrooke  
Cégep de Sorel-Tracy

Cégep de Thetford  
 Cégep de Trois-Rivières  
 Collège de Valleyfield  
 Collège Vanier\*\*  
 Cégep de Victoriaville  
 Cégep du Vieux Montréal

**Établissements privés subventionnés (19)**

Campus Notre-Dame-de-Foy  
 Collège André-Grasset  
 Collège Bart (1975)  
 Collège Centennial\*\*  
 Collège Ellis campus de Drummondville\*\*  
 Collège Ellis campus de Trois-Rivières\*\*  
 Collège international des Marcellines  
 Collège Jean-de-Brébeuf  
 Collège Lafleche  
 Collège LaSalle\*\*

Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières\*\*  
 Collège Marianopolis  
 Collège Mérici  
 Collège O'Sullivan de Montréal  
 Collège O'Sullivan de Québec  
 Conservatoire Lassalle\*\*  
 École de musique Vincent-d'Indy en 2007\*\*  
 Institut Teccart (\*\*)\*  
 Séminaire de Sherbrooke (\*\*)\*

**Établissements relevant d'un ministère ou d'une université (12)**

Campus Macdonald\*  
 Conservatoires de musique (Gatineau, Québec, Rimouski, Saguenay, Trois-Rivières, Val-d'Or, Montréal)  
 Institut de technologie agroalimentaire  
     Campus de La Pocatière  
     Campus de Saint-Hyacinthe  
 Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec

Rapports dans leur version préliminaire transmis aux collèges [1]

**Établissement privé subventionné (1)**

École nationale de cirque

Évaluation reportée à une date ultérieure [1]

**Établissement public (1)**

Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne – Dans le cadre de l'audit sur l'efficacité du système d'assurance qualité prévu à l'hiver 2017

## PROGRAMMES D'ÉTUDES ET FORMATION GÉNÉRALE

### 1. Opération 2005-2008 [72 établissements]

L'évaluation a touché 73 établissements. Un établissement privé subventionné n'offre plus de formation collégiale depuis juin 2008. Le tableau porte donc sur la situation pour 72 établissements.

Un astérisque désigne les cinq collèges dont le dossier est inclus dans leur plan institutionnel de traitement intégré des suivis aux recommandations. Deux astérisques désignent ceux qui, lors de l'évaluation de programme en 2005, devaient compléter l'évaluation de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes réalisée en 1998-2002.

#### Processus d'évaluation terminé [62]

##### Établissements publics (43)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue\*  
 Collège Ahuntsic  
 Cégep André-Laurendeau\*  
 Cégep de Baie-Comeau  
 Cégep Beauce-Appalaches  
 Collège de Bois-de-Boulogne  
 Collège Champlain – Lennoxville  
 Collège Champlain – Saint-Lambert  
 Cégep de Chicoutimi  
 Collège Dawson  
 Cégep de Drummondville  
 Collège Édouard-Montpetit\*\*  
 Cégep de la Gaspésie et des Îles  
 Collège Gérald-Godin\*\*  
 Cégep de Granby-Haute-Yamaska  
 Collège Héritage  
 Cégep de Jonquière  
 Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption  
 Cégep régional de Lanaudière à Joliette\*\*  
 Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne\*\*  
 Cégep de La Pocatière  
 Cégep Limoilou  
 Collège de Maisonneuve\*  
 Cégep Marie-Victorin  
 Cégep de Matane  
 Collège Montmorency  
 Cégep de l'Outaouais (\*\*)\*  
 Cégep de Rimouski\*\*  
 Cégep de Rivière-du-Loup  
 Collège de Rosemont  
 Cégep de Saint-Hyacinthe

Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu  
 Cégep de Sainte-Foy  
 Collège Shawinigan  
 Cégep de Saint-Félicien\*\*  
 Cégep de Saint-Jérôme  
 Cégep de Saint-Laurent  
 Cégep de Sorel-Tracy  
 Cégep de Thetford  
 Cégep de Trois-Rivières  
 Collège de Valleyfield  
 Cégep de Victoriaville  
 Cégep du Vieux Montréal

##### Établissements privés subventionnés (19)

Campus Notre-Dame-de-Foy  
 Collège André-Grasset  
 Collège Bart (1975)  
 Collège Centennial (\*\*)\*  
 Collège Ellis, campus de Drummondville\*\*  
 Collège Ellis, campus de Trois-Rivières\*\*  
 Collège Lafèche  
 Collège LaSalle\*\*  
 Collège international des Marcellines  
 Collège Marianopolis  
 Collège Mérici  
 Collège O'Sullivan de Montréal  
 Collège O'Sullivan de Québec  
 Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières  
 Conservatoire Lassalle\*\*  
 École de musique Vincent-d'Indy\*\*  
 École nationale de cirque\*\*  
 Institut Teccart\*  
 Séminaire de Sherbrooke\*

#### Suites attendues [10]

##### Établissements publics (9)

Collège d'Alma  
 Collège Champlain – St. Lawrence  
 Cégep Garneau  
 Cégep John Abbott  
 Cégep de Lévis-Lauzon  
 Collège Lionel-Groulx  
 Cégep de Sept-Îles\*\*  
 Cégep de Sherbrooke  
 Collège Vanier\*\*

##### Établissement privé subventionné (1)

Collège Jean-de-Brébeuf

## 2. Évaluation de la composante de formation générale des programmes d'études en 1997-2000 [84 établissements]

L'évaluation a touché 87 établissements. Depuis, trois établissements privés subventionnés ont cessé d'offrir de la formation collégiale. Le tableau porte donc sur la situation pour 84 établissements. La formation générale a été réévaluée dans ces trois écoles relevant du Cégep Marie-Victorin au cours de l'année 2002-2003 : Campus Beth Jacob, Chaya Mushka et Torah and Vocational Institute.

Un astérisque identifie les trois collèges dont le dossier est inclus dans leur plan institutionnel de traitement intégré des suivis aux recommandations.

Processus d'évaluation terminé [82]

### Établissements publics (58)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue\*  
 Collège Ahuntsic  
 Collège d'Alma  
 Cégep André-Laurendeau\*  
 Cégep de Baie-Comeau  
 Cégep Beauce-Appalaches  
 Collège de Bois-de-Boulogne  
 Collège Champlain – Lennoxville  
 Collège Champlain – Saint-Lambert  
 Collège Champlain – St. Lawrence  
 Cégep de Chicoutimi  
 Collège Dawson  
 Cégep de Drummondville  
 Collège François-Xavier-Garneau  
 Cégep de la Gaspésie et des Îles  
 Centre d'études collégiales de Carleton (Gaspésie)  
 Cégep de Granby-Haute-Yamaska  
 Collège Héritage  
 Cégep John Abbott  
 Cégep de Jonquière  
 Centre d'études collégiales en Charlevoix (Jonquière)  
 Cégep régional de Lanaudière à Joliette  
 Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption  
 Cégep de La Pocatière  
 Centre d'études collégiales de Montmagny  
 Cégep de Lévis-Lauzon  
 Cégep Limoilou  
 Collège Lionel-Groulx  
 Collège de Maisonneuve  
 Cégep Marie-Victorin  
 Cégep Marie-Victorin :  
 Campus Beth Jacob et Chaya Mushka  
 Torah and Vocational Institute  
 Cégep de Matane  
 Collège Montmorency  
 Cégep de l'Outaouais  
 Collège de la région de l'Amiante  
 Cégep de Rivière-du-Loup  
 Cégep de Rimouski  
 Centre matapédien d'études collégiales (Rimouski)  
 Institut maritime du Québec (Rimouski)  
 Collège de Rosemont  
 Cégep@distance (Rosemont)  
 Cégep de Saint-Félicien

Centre d'études collégiales à Chibougamau (Saint-Félicien)  
 Cégep de Saint-Hyacinthe  
 Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu  
 Cégep de Saint-Jérôme  
 Centre collégial de Mont-Laurier (Saint-Jérôme)  
 Cégep de Sainte-Foy  
 Cégep de Saint-Laurent  
 Cégep de Sept-Îles  
 Collège Shawinigan  
 Cégep de Sherbrooke  
 Cégep de Sorel-Tracy  
 Cégep de Trois-Rivières  
 Collège de Valleyfield  
 Cégep de Victoriaville  
 Cégep du Vieux Montréal

### Établissements privés subventionnés (18)

Campus Notre-Dame-de-Foy  
 Collège André-Grasset  
 Collège d'affaires Ellis inc.  
 Collège Bart (1975)  
 Collège Centennial  
 Collège international des Marcellines  
 Collège Jean-de-Brébeuf  
 Collège Lafleche  
 Collège LaSalle  
 Collège Marianopolis  
 Collège Mérici  
 Collège O'Sullivan de Montréal  
 Collège O'Sullivan de Québec  
 Conservatoire Lassalle  
 Institut Teccart  
 École commerciale du Cap  
 École de musique Vincent-d'Indy  
 Séminaire de Sherbrooke\*

### Établissements relevant d'un ministère ou d'une université (6)

Campus Macdonald  
 Conservatoire de musique de Montréal  
 Conservatoire de musique de Québec  
 Institut de technologie agroalimentaire  
 Campus de La Pocatière  
 Institut de technologie agroalimentaire  
 Campus de Saint-Hyacinthe  
 Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec

Suites attendues [2]

### Établissements publics (2)

Collège Édouard-Montpetit  
 Collège Vanier

## ÉVALUATION INSTITUTIONNELLE

### Opération réalisée en 2000-2004 [69 établissements]

L'évaluation a touché 70 établissements. Un établissement privé subventionné n'offre plus de formation collégiale depuis juillet 2003. Le tableau porte donc sur la situation pour 69 établissements.

Un astérisque désigne les six collèges dont le dossier est inclus dans leur plan institutionnel de traitement intégré des suivis aux recommandations.

#### Processus d'évaluation terminé [55]

##### Établissements publics (34)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue\*  
 Collège Ahuntsic  
 Collège d'Alma  
 Cégep André-Laurendeau\*  
 Cégep Beauce-Appalaches  
 Collège de Bois-de-Boulogne  
 Collège régional Champlain  
 Collège Dawson  
 Cégep de Drummondville  
 Collège Édouard-Montpetit  
 Collège François-Xavier-Garneau  
 Collège Gérard-Godin  
 Cégep de Granby-Haute-Yamaska  
 Collège Héritage  
 Cégep régional de Lanaudière  
 Cégep Limoilou  
 Collège Lionel-Groulx  
 Collège de Maisonneuve\*  
 Cégep Marie-Victorin  
 Collège Montmorency  
 Cégep de l'Outaouais\*  
 Cégep de Rimouski  
 Cégep de Rivière-du-Loup  
 Cégep de Sainte-Foy  
 Cégep de Saint-Félicien  
 Cégep de Saint-Jérôme  
 Cégep de Saint-Hyacinthe\*  
 Cégep de Saint-Laurent  
 Collège Shawinigan

Cégep de Sherbrooke  
 Cégep de Sorel-Tracy  
 Cégep de Thetford  
 Collège de Valleyfield  
 Cégep de Victoriaville

##### Établissements privés subventionnés (18)

Campus Notre-Dame-de-Foy  
 Collège André-Grasset  
 Collège Bart (1975)  
 Collège Centennial  
 Collège Ellis, campus de Drummondville  
 Collège Ellis, campus de Trois-Rivières  
 Collège international des Marcellines  
 Collège Jean-de-Brébeuf  
 Collège Lafèche  
 Collège LaSalle  
 Collège Marianopolis  
 Collège Mérici  
 Collège O'Sullivan de Montréal  
 Collège O'Sullivan de Québec  
 Conservatoire Lassalle  
 École de musique Vincent-d'Indy  
 Institut Teccart\*  
 Séminaire de Sherbrooke\*

##### Établissements relevant d'un ministère ou d'une université (3)

Campus Macdonald\*  
 Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec  
 Institut de technologie agroalimentaire

#### Suites attendues [14]

##### Établissements publics (14)

Cégep de Baie-Comeau  
 Cégep de Chicoutimi  
 Cégep de la Gaspésie et des Îles  
 Cégep John Abbott  
 Cégep de Jonquière  
 Cégep de La Pocatière  
 Cégep de Lévis-Lauzon

Cégep de Matane  
 Collège de Rosemont  
 Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu  
 Cégep de Sept-Îles  
 Cégep de Trois-Rivières  
 Collège Vanier  
 Cégep du Vieux Montréal

---

## Annexe IX

### Opérations d'évaluation terminées au 30 juin 2017

#### Évaluation des programmes *Techniques administratives et Coopération en 1996-1999* [59 établissements]

L'évaluation a touché 67 établissements. Le tableau porte sur les 59 établissements encore actifs lorsque cette opération s'est terminée le 3 février 2015.

Un astérisque identifie un collège dont le dossier est inclus dans son plan institutionnel de traitement intégré des suivis aux recommandations.

##### **Établissements publics (51)**

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue  
Collège Ahuntsic  
Collège d'Alma  
Cégep André-Laurendeau\*  
Cégep de Baie-Comeau  
Cégep Beauce-Appalaches  
Collège de Bois-de-Boulogne  
Collège Champlain – Lennoxville  
Collège Champlain – Saint-Lambert  
Collège Champlain – St. Lawrence  
Cégep de Chicoutimi  
Collège Dawson  
Cégep de Drummondville  
Collège Édouard-Montpetit  
Collège François-Xavier-Garneau  
Cégep de la Gaspésie et des Îles  
Cégep de Granby-Haute-Yamaska  
Collège Héritage  
Cégep John Abbott  
Cégep de Jonquière  
Cégep de La Pocatière  
Cégep de Lévis-Lauzon  
Cégep Limoilou  
Collège Lionel-Groulx  
Collège de Maisonneuve  
Cégep Marie-Victorin  
Cégep de Matane  
Collège Montmorency  
Cégep de l'Outaouais  
Collège de la région de l'Amiante  
Cégep régional de Lanaudière à Joliette

Cégep de Rimouski  
Cégep de Rivière-du-Loup  
Collège de Rosemont  
Cégep de Saint-Félicien  
Centre d'études collégiales à Chibougamau (Saint-Félicien)  
Cégep de Sainte-Foy  
Cégep de Saint-Hyacinthe  
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu  
Cégep de Saint-Jérôme  
Centre collégial de Mont-Laurier (Saint-Jérôme)  
Cégep de Saint-Laurent  
Cégep de Sept-Îles  
Collège Shawinigan  
Cégep de Sherbrooke  
Cégep de Sorel-Tracy  
Cégep de Trois-Rivières  
Collège de Valleyfield  
Collège Vanier  
Cégep de Victoriaville  
Cégep du Vieux Montréal

##### **Établissements privés subventionnés (6)**

Collège d'affaires Ellis inc.  
Collège de L'Assomption  
Collège Bart (1975)  
Collège LaSalle  
Collège O'Sullivan de Montréal  
Séminaire de Sherbrooke

##### **Établissements privés non subventionnés (2)**

Académie de l'Entrepreneurship Québécois inc.  
Collège de l'immobilier du Québec

## Évaluation de programme conduisant à une attestation d'études collégiales dans les établissements privés non subventionnés en 2001-2003 [8 établissements]

L'évaluation a touché 19 établissements. Le tableau porte sur les huit établissements encore actifs lorsque cette opération s'est terminée le 3 février 2015. L'École du Show-Business a complété la deuxième autoévaluation demandée dans le cadre de l'évaluation de l'évaluation d'un programme et de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes des collèges privés non subventionnés.

Collège CDI – Administration, Technologie, Santé  
CDE Collège  
Collège Herzing  
Collège Inter-Dec

École du Show-Business  
Institut d'enregistrement du Canada  
Institut supérieur d'informatique (ISI)  
Institut Trebas Québec inc.

## Évaluation de programme conduisant à une attestation d'études collégiales dans les établissements privés non subventionnés en 1997-1999 [11 établissements]

L'évaluation a touché 23 établissements. Le tableau porte sur les 11 établissements encore actifs lorsque cette opération s'est terminée le 19 juin 2008.

Académie internationale du design et de la technologie  
Collège April-Fortier  
Les Ateliers de danse moderne de Montréal inc.  
Collège de photographie Marsan  
Collège Inter-Dec  
Collège radio télévision de Québec inc.

Collège Salette inc.  
Collège Technique de Montréal inc.  
École nationale de l'humour  
École nationale de théâtre du Canada  
Musitechnic services éducatifs inc.

## Évaluation du programme *Sciences humaines* en 1995-1997 [61 établissements]

L'évaluation a touché 64 établissements. Le tableau porte sur les 61 établissements encore actifs lorsque cette opération s'est terminée le 27 septembre 2007.

### Établissements publics (51)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue  
Collège Ahuntsic  
Collège d'Alma  
Cégep André-Laurendeau  
Cégep de Baie-Comeau  
Cégep Beauce-Appalaches  
Collège de Bois-de-Boulogne  
Collège Champlain – Lennoxville  
Collège Champlain – Saint-Lambert  
Collège Champlain – St. Lawrence  
Cégep de Chicoutimi  
Collège Dawson  
Cégep de Drummondville  
Collège Édouard-Montpetit  
Collège François-Xavier-Garneau  
Cégep de la Gaspésie et des Îles  
Cégep de Granby-Haute-Yamaska  
Collège Héritage  
Cégep de Joliette-De Lanaudière  
Cégep John Abbott  
Cégep de Jonquière  
Cégep de La Pocatière  
Cégep de Lévis-Lauzon  
Cégep Limoilou  
Collège Lionel-Groulx  
Collège de Maisonneuve

Cégep Marie-Victorin  
Cégep de Matane  
Collège Montmorency  
Cégep de l'Outaouais  
Collège de la région de l'Amiante  
Cégep de Rivière-du-Loup  
Cégep de Saint-Félicien  
Centre d'études collégiales à Chibougamau (Saint-Félicien)  
Cégep de Sainte-Foy  
Cégep de Sorel-Tracy  
Cégep de Rimouski  
Collège de Rosemont  
Cégep de Saint-Hyacinthe  
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu  
Cégep de Saint-Jérôme  
Centre collégial de Mont-Laurier (Saint-Jérôme)  
Cégep de Saint-Laurent  
Cégep de Sept-Îles  
Collège Shawinigan  
Cégep de Sherbrooke  
Cégep de Trois-Rivières  
Collège de Valleyfield  
Collège Vanier  
Cégep de Victoriaville  
Cégep du Vieux Montréal

**Établissements privés subventionnés (10)**

Campus Notre-Dame-de-Foy  
 Collège André-Grasset  
 Collège de L'Assomption  
 Collège Centennial  
 Collège international des Marcellines

Collège Jean-de-Brébeuf  
 Collège Lafleche  
 Collège Marianopolis  
 Collège Mérici  
 Séminaire de Sherbrooke

**Évaluation des programmes d'informatique en 1994-1996 [49 établissements]**

L'évaluation a touché 54 établissements. Le tableau porte sur les 49 établissements encore actifs lorsque cette opération s'est terminée le 27 septembre 2007.

**Établissements publics (47)**

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue  
 Collège Ahuntsic  
 Collège d'Alma  
 Cégep André-Laurendeau  
 Cégep Beauce-Appalaches  
 Collège de Bois-de-Boulogne  
 Collège Champlain – Lennoxville  
 Collège Champlain – Saint-Lambert  
 Cégep de Chicoutimi  
 Collège Dawson  
 Cégep de Drummondville  
 Collège Édouard-Montpetit  
 Collège François-Xavier-Garneau  
 Cégep de la Gaspésie et des Îles  
 Cégep de Granby-Haute-Yamaska  
 Collège Héritage  
 Cégep de Jonquière  
 Cégep John Abbott  
 Cégep de Joliette-De Lanaudière  
 Cégep de La Pocatière  
 Cégep de Lévis-Lauzon  
 Cégep Limoilou  
 Collège Lionel-Groulx  
 Collège de Maisonneuve  
 Cégep Marie-Victorin

Cégep de Matane  
 Collège Montmorency  
 Collège de l'Outaouais  
 Collège de la région de l'Amiante  
 Cégep de Rimouski  
 Cégep de Rivière-du-Loup  
 Collège de Rosemont  
 Cégep de Saint-Félicien  
 Cégep de Saint-Hyacinthe  
 Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu  
 Cégep de Saint-Jérôme  
 Cégep de Saint-Laurent  
 Cégep de Sainte-Foy  
 Cégep de Sept-Îles  
 Collège Shawinigan  
 Cégep de Sherbrooke  
 Cégep de Sorel-Tracy  
 Cégep de Trois-Rivières  
 Collège de Valleyfield  
 Collège Vanier  
 Cégep de Victoriaville  
 Cégep du Vieux Montréal

**Établissements privés non subventionnés (2)**

Collège CDI  
 Collège Herzing

**Évaluation des programmes Techniques d'éducation en services de garde en 1994-1996 [31 établissements]**

Cette opération d'évaluation s'est terminée le 11 février 2003.

**Établissements publics (28)**

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue  
 Cégep Beauce-Appalaches  
 Cégep de Drummondville  
 Collège Édouard-Montpetit  
 Cégep de la Gaspésie et des Îles  
 Cégep de Granby-Haute-Yamaska  
 Collège Héritage  
 Cégep de Joliette-De Lanaudière  
 Cégep de Jonquière  
 Cégep Marie-Victorin  
 Cégep Marie-Victorin – Campus Beth Jacob  
 Cégep de Matane  
 Cégep de l'Outaouais  
 Collège de la région de l'Amiante  
 Cégep de Rimouski  
 Cégep de Rivière-du-Loup

Cégep de Saint-Félicien  
 Cégep de Saint-Hyacinthe  
 Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu  
 Cégep de Saint-Jérôme  
 Cégep de Sainte-Foy  
 Cégep de Sept-Îles  
 Collège Shawinigan  
 Cégep de Sherbrooke  
 Cégep de Sorel-Tracy  
 Collège de Valleyfield  
 Collège Vanier  
 Cégep du Vieux Montréal

**Établissements privés subventionnés (3)**

Campus Notre-Dame-de-Foy  
 Collège de L'Assomption  
 Collège Lafleche

---

## Annexe X

### Publications de la Commission depuis 1993

#### Plans stratégiques

- *Plan stratégique 2012-2017* — (2013)
- *Plan stratégique 2007-2012* — (2007)

#### Documents d'orientation

- *Évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois – Orientations et cadre de référence* (Deuxième édition, 2015)
- *Approche préalable – Évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des nouveaux collèges* (2015)
- *Évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois – Orientations et cadre de référence* (2013)
- *Approche intégrée du traitement des suivis des collèges* (2013)
- *L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages — Cadre de référence* — (Deuxième édition, 2012)
- *L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes d'études — Cadre de référence* (Deuxième édition, 2011)
- *Évaluation d'un programme et évaluation de l'application des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes des collèges privés non subventionnés* (2010)
- *La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial: sa mission et ses orientations* (Deuxième édition, 2009)
- *Évaluation de l'efficacité des plans de réussite des collèges privés subventionnés* (2008)
- *Évaluation de l'efficacité des plans stratégiques des cégeps* (2008)
- *Orientations retenues pour l'évaluation de l'application des politiques d'évaluation des apprentissages* (2006)
- *L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages — Cadre de référence adapté aux établissements offrant uniquement des programmes conduisant à une attestation d'études collégiales* (1994)
- *L'évaluation des programmes d'études — Cadre de référence* (1994)

#### Version anglaise

- *Evaluating the effectiveness of Quality Assurance Systems in Québec Colleges – Orientations and Framework* (2013)
- *The Commission d'évaluation de l'enseignement collégial: Its Mission and Orientations* (Second edition 2009)
- *Evaluating the Effectiveness of Success Plans in the Subsidized Private Colleges* (2008)
- *Evaluating the Effectiveness of Strategic Plans in the Cégeps* (2008)
- *Guidelines for evaluating the implementation of IPESAs (Institutional policies on the evaluation of student achievement)* (2006)
- *Evaluating Institutional Policies on Program Evaluation — General Guidelines* (1994)
- *Evaluating Institutional Policies on the Evaluation of Student Achievement — General Guidelines* (1994)
- *Evaluating Programs of Studies — General Guidelines* (1994)

#### Guides d'évaluation

- *Autoévaluation de programmes menant à une attestation d'études collégiales (AEC)* (2010)

- *Les programmes d'études des établissements privés non subventionnés conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC)* (2001)
- *L'évaluation institutionnelle* (2000)
- *La composante de la formation générale des programmes d'études* (1997)
- *Les programmes d'études des établissements privés non subventionnés conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC)* (1997)
- *Les programmes d'études conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC) dans les secteurs Techniques administratives (410.00) et Coopération (413.00)* (1996)
- *Les programmes d'études conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC) dans les secteurs Techniques administratives (410.00) et Coopération (413.00)* (1996)
- *Le programme de Sciences humaines* — (1995)
- *Guide général pour les évaluations des programmes d'études réalisées par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial* (1994)
- *Les programmes de Techniques d'éducation en services de garde* (1994)
- *Les programmes Informatique, Programmeur-programmeuse analyste et Techniques de micro-informatique* (1994)

#### Version anglaise

- *The Institutional Evaluation — (2000) The General Education component of Programs of Studies* — (1997)
- *Specific Guide to the Evaluation of Programs of Studies Leading to a Diploma of College Studies (DEC) in the Business Administration Technology and Cooperation Sectors* (1996)
- *Specific Guide to the Evaluation of Programs of Studies Leading to an Attestation of College Studies (AEC) in the Business Administration Technology and Cooperation Sectors* (1996)
- *The Social Science Program* (1995)
- *General Guide to the Evaluation of Programs of Studies by the Commission d'évaluation de l'enseignement collégial* (1994)
- *The Computer Science Program, Programmer/Analyst and Micro-Computer Technology* (1994)

#### Cadres d'analyse

- *Évaluation d'un programme et évaluation de l'application des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes des collèges privés non subventionnés* (2010)
- *Évaluation de l'efficacité des plans de réussite des collèges privés subventionnés* (2008)
- *Évaluation de l'efficacité des plans stratégiques des cégeps* (2008)
- *Évaluation de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* (2006)

#### Version anglaise

- *Evaluating the Effectiveness of Success Plans in the Subsidized Private Colleges* (2008)
- *Evaluating the Effectiveness of Strategic Plans in the Cégeps* (2008)
- *Evaluating the implementation of IPESAs (Institutional policies on the evaluation of student achievement)* (2006)

## Rapports synthèses

- *Établissements privés non subventionnés – Évaluation d'un programme et de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes* (2015)
- *Évaluation de l'efficacité des plans stratégiques et des plans de réussite* (2014)
- *L'application des politiques d'évaluation des apprentissages – Pour des évaluations justes et équitables* (2012)
- *L'évaluation de programmes du renouveau de l'enseignement collégial* (2009)
- *Évaluation des plans d'aide à la réussite des collèves* (2004)
- *L'exercice des responsabilités dans les collèves : une première évaluation institutionnelle* (2004)
- *Évaluation des programmes d'études conduisant à l'attestation d'études collégiales des établissements privés non subventionnés (2001-2002)* (2003)
- *Évaluation de l'application des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes* (2002)
- *Évaluation de la mise en œuvre de la composante de formation générale des programmes d'études* (2001)
- *Évaluation des programmes dans le secteur des Techniques administratives* (1999)
- *Évaluation des programmes d'études conduisant à l'attestation d'études collégiales des établissements privés non subventionnés – Première évaluation 1997-1999* (1999)
- *Évaluation du programme de Sciences humaines* (1997)
- *Évaluation des programmes de Techniques d'éducation en services de garde* (1996)
- *Évaluation des programmes d'Informatique* (1996)
- *L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages : rapport synthèse* (1996)
- *L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages : premier rapport synthèse* (1995)

### Version anglaise

- *Summary report – Evaluation of the Implementation of the General Education Component of Programs of Studies* (2001)

### Bilans de l'opération sur l'efficacité des systèmes d'assurance qualité

- *Bilan des résultats de l'an 2 du premier cycle d'audit 2015-2016 – Version Web seulement* (2017)
- *Bilan des résultats de l'an 1 du premier cycle d'audit 2014-2015* (2016)
- *Bilan de la phase de validation – version Web seulement* (2015)

## Rapports annuels

- Rapports annuels et rapports annuels de gestion : 1993-1994 à 2015-2016

## Autres publications

- *Révision du mécanisme de recours concernant les rapports d'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèves – version Web seulement* (2017)
- *Mémoire sur le projet de création d'un Conseil des collèves du Québec et d'une Commission mixte de l'enseignement supérieur et suggestions de modifications au Règlement sur le régime des études collégiales – Version Web seulement* (2016)
- *Plan d'action de développement durable 2016-2020 – version Web seulement* (2016)
- *Portrait de la réussite dans le réseau des collèves publics et privés subventionnés – Évolution des indicateurs et faits marquants 2000-2013 – version Web seulement* (2014)
- *La culture d'évaluation dans les collèves – Vingt ans d'expérience partagée* (2014)
- *Plan d'action de développement durable 2010-2015 – version Web seulement (révisé en décembre 2013)*
- *Le développement de la culture de l'évaluation dans les collèves – État de situation* (2012)
- *Les plans stratégiques des cégeps : un premier bilan d'évaluation* (2006)
- *Les programmes de Techniques d'éducation en services de garde au Cégep de Saint-Jérôme*
- *Étude de cas : L'évaluation des programmes d'études au Québec. Document réalisé conjointement par la Commission et le Cégep de Saint-Jérôme* (1997)

### Version anglaise

- *Revision of the Appeal Mechanism for Evaluation Reports on the Effectiveness of Quality Assurance Systems in Québec Colleges*
- *Technical Education Programs in Early Childhood Education at the Cégep de Saint-Jérôme – Case Study Evaluating Programs of Study in Québec* (1997)

### Consultations

- *Tournée des collèves 2006* (2005)
- *À l'écoute des partenaires* (2006)

### Version anglaise

- *2006 College Tour* (2005)



---

## Annexe XI

### **Code d'éthique et de déontologie des membres de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial**

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial, ci-après nommée «la Commission», est un organisme d'assurance qualité public et indépendant dont la mission est de contribuer au développement de la qualité de l'enseignement collégial et d'en témoigner.

Cette indépendance est essentielle afin de préserver sa neutralité et d'établir la crédibilité de ses travaux tant auprès des collègues et de la population en général que des instances gouvernementales devant lesquelles elle rend compte du résultat de ses activités.

Le mandat de la Commission touche tous les établissements du réseau collégial québécois auxquels s'applique le Règlement sur le régime des études collégiales (LRQ, chapitre C-29, r.4) et consiste à évaluer leurs politiques d'évaluation des apprentissages et des programmes d'études, l'application de ces politiques ainsi que la mise en œuvre de leurs programmes. Dans le cas des collèges publics (cégeps) et privés subventionnés, le mandat prévoit aussi l'évaluation de la réalisation des activités reliées à leur mission éducative, tant au regard de la planification administrative et pédagogique qu'au regard de l'enseignement et des divers services de soutien. Cela englobe la planification stratégique des cégeps ainsi que la planification liée à la réussite des cégeps et des collèges privés subventionnés.

La Commission s'acquitte de son mandat dans le respect des pouvoirs que lui confère la Loi sur la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial, ci-après nommée «Loi» (LRQ, chapitre C-32.2), à savoir un pouvoir de vérification, un pouvoir de recommandation et le pouvoir de rendre publics les résultats de ses travaux de la manière qu'elle juge appropriée. Également, elle jouit d'une autonomie de fonctionnement de sorte qu'elle peut conduire des évaluations chaque fois qu'elle le juge opportun et les mener selon les modalités qu'elle détermine.

Enfin, pour réaliser ses activités et susciter un engagement dans la recherche continue de la qualité de la formation, elle privilégie une approche basée sur les valeurs suivantes :

#### **Impartialité**

Les évaluations de la Commission reposent sur une analyse impartiale, objective et équitable.

#### **Rigueur**

Les évaluations et les décisions de la Commission sont guidées par les principes d'honnêteté, de rigueur et de transparence.

#### **Respect**

Tout en préservant son autonomie, la Commission favorise des relations franches et ouvertes avec les collègues et réalise ses évaluations dans le respect de leur diversité et de leurs particularités.

#### **Collaboration**

Le processus d'évaluation de la Commission est fondé sur la participation et la collaboration des collègues et de leur personnel.

## Principes d'éthique et règles générales de déontologie

1. Le membre de la Commission est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (LRQ, chapitre M-30, a. 3.0.1) et le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (LRQ, chapitre M-30, r 1), ci-après appelé « le Règlement », ainsi que ceux établis dans le présent Code de déontologie. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent.
2. En cas de doute, le membre doit agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles. Il doit de plus organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.
3. Afin de promouvoir l'évaluation et la qualité de la formation collégiale, le membre doit avoir un intérêt marqué pour la vocation de la Commission. À cette fin, il favorise le développement de sa compétence par l'échange de ses connaissances et par sa participation à toute mesure de formation pertinente. Il maintient ses connaissances et son habileté professionnelle de façon à ce qu'elles concordent avec les exigences de sa charge et soient garantes de la qualité de son travail.
4. Le membre est garant de la bonne réputation de la Commission. À cette fin, il fait preuve de réserve en tout temps. Notamment, il s'abstient de toute déclaration et renonce à toute activité, politique ou autre, qui serait incompatible avec la mission de la Commission ou avec l'exercice de ses fonctions.
5. Le membre est garant de l'équité dans une opération d'évaluation et de la crédibilité de la Commission, en s'assurant que les jugements qu'il porte sont équivalents pour des situations similaires.
6. Le membre assure le bon ordre lors d'une visite ou d'une rencontre d'évaluation, en ayant une attitude ferme, mais courtoise et respectueuse envers toute personne présente. La visite ou la rencontre doit être menée simplement, sans formalisme inutile, de façon à rendre la Commission accessible et à favoriser le respect mutuel entre les personnes présentes.
7. Le membre veille à ce que chacune des personnes, ou chaque groupe de personnes intéressées, ait la faculté de faire valoir son point de vue, dans le respect du processus et de l'objet d'évaluation.
8. Dans les décisions qu'il a à prendre concernant la bonne marche des travaux de la Commission, le membre respecte le principe d'une saine gestion des ressources humaines, financières, informationnelles et matérielles.
9. Le président de la Commission doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par chacun des membres.

## Conflit d'intérêts et confidentialité

10. Le membre défend l'indépendance de sa fonction et doit demeurer à l'abri de toute influence extérieure qui ne respecte pas ce principe fondamental. Il doit faire preuve de neutralité politique dans l'exercice de ses fonctions. Il doit de plus, s'il a l'intention de porter sa candidature à une charge publique électorale, en informer le secrétaire général du Conseil exécutif.
11. Le membre doit exercer ses fonctions de façon exclusive sauf dans les cas et aux conditions prévus à l'article 13 du Règlement.
12. Le membre ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers et doit éviter de se laisser influencer par des perspectives ou des offres d'emploi. Dans le cas où un membre entreprend des démarches en vue d'obtenir un emploi ou se voit offrir un emploi pour un organisme visé à l'article 3 de la Loi, il doit en aviser le président dès le début de ses démarches ou dès qu'il se voit offrir un emploi.
13. Dans l'exercice de ses fonctions, le membre agit et paraît agir de façon impartiale. Il doit se récuser devant toute situation susceptible de jeter un doute sur son impartialité ou de constituer un cas d'appréhension raisonnable de partialité.
14. Le membre ne peut exercer une fonction, poursuivre une activité ou se placer dans une situation incompatible avec l'exercice de ses fonctions. Il doit éviter les conflits entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions.
15. En outre de ce qui est prévu à l'article 9 de la Loi, le membre doit, sous peine de révocation, dénoncer au président tout intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou un établissement d'enseignement collégial susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts, s'abstenir de participer à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'établissement dans lequel il a cet intérêt et se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.
16. Le membre ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste. Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou à l'État.
17. Le membre est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.
18. Le membre ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions. En outre, il ne peut prendre connaissance d'une information confidentielle qui n'est pas requise dans l'exercice de ses fonctions ni tenter de prendre connaissance d'une telle information.

---

## Règles sur l'après-mandat

---

19. Le membre qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service de la Commission, d'une entreprise ou d'un établissement d'enseignement collégial.
20. Le membre qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant la Commission, un autre organisme ou un établissement d'enseignement collégial avec lequel il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.
21. Il est interdit à un membre, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Commission est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.
22. Les membres de la Commission ne peuvent traiter, dans les circonstances prévues à l'article 19, avec le membre qui y est visé dans l'année où celui-ci a quitté ses fonctions.

---

## Engagement à la confidentialité et déclaration d'intérêts

---

23. Le membre s'engage à respecter les dispositions du présent Code d'éthique et de déontologie et à signer, à son entrée en fonction et à chaque année par la suite, le formulaire
- Engagement au respect des dispositions du Code d'éthique et de déontologie des membres de la Commission et déclaration d'intérêts, joint en annexe.*

---

## Modalité d'application

---

24. Le président de la Commission est responsable de l'application du présent Code. Il est assisté pour ce faire par le secrétaire général de l'organisation.

---

## Disposition finale

---

25. Le présent Code d'éthique et de déontologie a été revu et établi par résolution adoptée par les membres de la Commission réunis en assemblée plénière le **16 juin 2015**. Il entre en vigueur dès son adoption.

ANNEXE

***Engagement au respect des dispositions du Code d'éthique  
et de déontologie des membres de la Commission  
et déclaration d'intérêts***

Je, \_\_\_\_\_,  
confirme avoir pris connaissance du Code d'éthique et de déontologie à l'intention des  
membres de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial.

Dans l'exercice de mes fonctions :

- Je m'engage à respecter les dispositions du présent Code d'éthique et de déontologie.
- Je m'engage à assurer la confidentialité du contenu des échanges auxquels je participerai et des documents qui me seront fournis.
- Je déclare avoir des liens avec le ou les établissements ci-dessous désignés et qui sont susceptibles de me placer en situation de conflit d'intérêts entre mon intérêt personnel et celui de la Commission.

Liste des établissements désignés (si aucun établissement, l'indiquer) :

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

En foi de quoi, j'ai signé ce document, à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

jour du mois de \_\_\_\_\_ deux mille \_\_\_\_\_.

\_\_\_\_\_  
Signature







**Commission  
d'évaluation  
de l'enseignement  
collégial**

**Québec** 

DEPUIS 1993

ÉVALUER – CONTRIBUER – TÉMOIGNER